

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

(UCAD)



Faculté des Sciences Economiques et de Gestion

(FASEG)

Programme de Troisième Cycle Interuniversitaire

(PTCI)

7^e promotion 2000 / 2002

Mémoire en vue de l'Obtention du Diplôme d'Etudes Approfondies.

Spécialité : Macroéconomie appliquée

Option : Economie Internationale

Sous le Thème

**LE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE AU
SENEGAL :
LE CAS DE LA FILIERE ARACHIDIERE»**

Présenté par :

Samba MBAYE

Sous la direction de :

M. Adama DIAW

Professeur es – Sciences Economiques

Année Académique 2001 - 2002

DEDICACES

A toi cher père, cher feu **ABDOULAYE**, toi qui m'as inculqué le culte de la rigueur, de la persévérance et du sérieux dans le travail, je vous rends un vibrant hommage. Toute mon amertume est de ne point pouvoir le faire à votre présence. Ma dédicace vous suit jusque dans ta demeure. Que le BON DIEU Tout Puissant vous accueille dans son paradis Amen !

A ma mère **KHADY NDIAYE** pour tous ses prières et encouragements,

A tous mes frères et sœurs plus particulièrement **NDEYE SENE** pour son soutien constant et son hospitalité, **AMY MBAYE** pour ses conseils et

FATOU MBAYE pour sa disponibilité,

A toute la famille **MBAYE**,

Je dédie ce mémoire de Diplôme d'Etudes Approfondies.

REMERCIEMENTS

Je rends grâce à Allah Seigneur des mondes, le Tout Miséricordieux de nous avoir donné une longue vie, une protection constante, une santé affective, une existence heureuse et avoir permis d'atteindre ce niveau d'étude,

A son Prophète Mouhamed (SAW) sur Lui la paix et la miséricorde,

A mon Guide Spirituel Cheikh Ahmadou Bamba de nous avoir tracé le chemin idéal pour suivre le prophète et pour pérenniser l'ISLAM dans le monde, Que le BON DIEU l'accueille dans son paradis et donne une longue vie à toute sa famille,

A mon Marabout Sérigne Ababacar Ndiaye pour toutes ses prières, qu'Allah lui accorde une longue vie et une santé affective.

Je remercie particulièrement mon encadreur le professeur Adama Diaw qui, malgré un emploi du temps chargé, n'a ménagé aucun effort pour la réussite de ce travail. Nous le remercions très sincèrement pour son encadrement basé sur des critiques objectives, sur une rigueur à la fois scientifique et économique, bref pour nous avoir initié à la recherche économique.

Nous prions pour que DIEU multiplie ses capacités et lui donne une très longue vie afin qu'il devienne le modèle de toutes les générations futures d'économistes.

Toute ma reconnaissance au professeur Moustapha Kassé pour ses orientations et pour tous ses écrits qui ont tant contribué au développement de l'agriculture dans le pays.

Je remercie tout le corps professoral et tout le personnel du PTCI au campus de Dakar et au CCCO (Campus commun des Cours à Option).

Je formule des remerciements singuliers à mon Grand-père Abdou Karim Samb et à toute sa famille pour leur très grande hospitalité, à tous mes amis du PTCI et à toute la septième promotion d'avoir passé des moments conviviaux.

Merci à mon ami et nièce Amy NDOYE pour son aide combien de fois déterminant dans mon séjour à Dakar.

C'est l'aimable concours de Monsieur Amadou Samb chef du service crédit de la CNCAS, de Monsieur Mamadou MBENGUE directeur Général du service achats et graines de la Sonacos, de Monsieur Sadibou Gueye vice-président de l'UNIS, qui a facilité la réalisation de ce document. Je les remercie très vivement.

Je témoigne toute ma gratitude au Dr Cheikh DIOUF qui m'a facilité l'impression de ce mémoire, à toute la famille Ndiaye de Sacré cœur 3, à toute la famille Baldé de Guédiawaye, à M. Tidiane AW conseiller spécial du PDG de la Novasen, j'y associe toutes les personnes qui ont de près ou de loin contribué à la réussite de ce modeste travail.

Qu'ils trouvent à travers ces mots l'expression de ma gratitude !

SAMBA MBAYE

LISTE DES CIGLES

ARB : Arachide de Bouche

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

BNDS : Banque Nationale de Développement du Sénégal

CFD : Caisse Française de Développement

CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

CMS : Crédit Mutuel Sénégalais

CNCAS : Caisse Nationale de crédit Agricole au Sénégal

CNIA : Comité National Interprofessionnel pour l'Arachide

COM : Cadre d'Obligation Mutuelle

CRAD : Centre Régional D'assistance au Développement

DCE : Délégation de la Commission Européenne

DISEM : Division des Semences

DP : Devis Programme

FGPA : Fonds de Garantie du Prix de l'Arachide

FMDR : Fonds Mutualiste de Développement Rural

GIE : Groupement d'Intérêt Economique

GUSS : Groupement des Utilisateurs de Semences Sélectionnées d'Arachide

ICS : Industries Chimiques du Sénégal

IFR : Institutions Financières Rurales

ISRA : Institut Sénégalais de Recherche Agronomique

MAE : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

MFR : Marchés Financiers Ruraux

MEF : Ministère de l'Economie et des Finances

NOVASEN : Société Nouvelle des Arachides du Sénégal

NPA : Nouvelle Politique Agricole

OCA : Office de Commercialisation Agricole

ONCAD : Office National de Commercialisation et D'assistance au Développement

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OPS : Organismes Privés Stokeurs

PASA : Programme d'Ajustement Sectoriel Agricole

PA : Programme d'Arachide

SFD : Système de Financement Décentralisé

SISCOMA : Société Sénégalaise de Constructions Mécaniques et de Matériels Agricoles

SONAR : Société Nationale d'Approvisionnement du Monde Rural

SONAGRAINES : Société Nationale des Graines

SRDR : Société régionale de développement rural

STABEX : Stabilisation des exportations

UE : l'Union Européenne

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africain

UNCAS : Union Nationale des Coopératives Agricoles du Sénégal

UNIS : Union Nationale Interprofessionnelle des Semenciers

URCAS : Union Régionale des Coopératives Agricoles du Sénégal

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 1 : Financement des campagnes arachide et paddy par laCncas.....	47
Tableau n°2 : Part de la filière arachide dans le financement de la production par laCncas.....	48
Tableau n°3 : Situation des crédits octroyés, des taux d'impayés et du nombre de bénéficiaires du programme de crédit.....	73
Tableau n°4 :Financement de la structuration de l'UNIS.....	75
Tableau n° 5:Ressources financières pour l'appui des fonctions de la DISEM.	76
Tableau n°6 :Financement du programme d'appui auCNIA.....	77
Tableau n°7 :Prix de campagne de l'arachide- coque au niveau seccos en FCFA.....	78
Tableau n°8 : Résultats de campagne de la filière-arachide (Sonacos seule)	79
Tableau n°9 :Financement des campagnes de production par la CNCAS.....	80
Tableau n°10 : Evolution des montants du financement de la filière arachide de 1960 à 1980.....	82
Tableau n°11 : Evolution des montants du financement de la filière arachide de 1980 à 1997.....	83
Tableau n°12 :Evolution des montants du financement de la filière arachide de 1997 à 2000.....	84
Tableau n°13 : Evolution des superficies de la production et des rendements du secteur arachide.....	100
Tableau n°14 : Evolution des quantités collectées du prix au producteur et des montants de financement de la filière arachide.....	101
Tableau n°15 : Evolution des quantités collectées en %.....	102

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE	11
------------------------------------	-----------

<u>CHAPITRE I : LE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE DANS LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT</u>	14
---	-----------

INTRODUCTION.....	..14
I-1 SECTION I LA PROBLEMATIQUE DES DIFFERENTES APPROCHES DE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE.....	15
I-1-1 Les systèmes de financement traditionnel	15
I-1-1-1 Les défaillances des systèmes classiques.....	15
A - Les causes macroéconomiques.....	16
B - Les causes sectorielles	17
C- Les Causes institutionnelles.....	18
I-1-1-2 L'impact du système classique dans le financement de l'agriculture	18
I-1-2 Le système financier informel.....	19
I-1-3 Le SFD : Une alternative pour le monde rural.....	21
I-1-3-1 Le principe de base.....	21
I-1-4 Gramen Bank : Un exemple de réussite de financement du monde rural.....	22
I-1-4-1 Organisation.....	23
I-1-4-2 PROCEDURES ET APPROCHES.....	23
I-1-4-3 Les activités de crédit	24
I-1-4-4 Les activités de collecte de l'épargne.....	24
I-1-4-5 Le suivi des opérations	25
I-1-4-6 L'impact sur le plan économique	25
I-1-4-7 L'impact sur le plan social.....	25
I-2 SECTION2 : LES CRITERES DE PERFORMANCE, LES FACTEURS DE SUCCES ET D'ECHEC DES INSTITUTIONS FINANCIERES DU MONDE RURAL : REVUE DE LA LITTERATURE	26
INTRODUCTION	26
I-2-1 Les mesures de performance des marchés financiers ruraux (MFR).....	26
I-2-1-1 Les performances par rapport aux objectifs des différentes stratégies des MFR	27
A) Les critères de performance vis à vis des objectifs nationaux de développement :	27
B) LES CRITERES DE PERFORMANCE VIS A VIS DES OBJECTIFS DES IFR.....	28
C) LES CRITERES DE PERFORMANCE VIS A VIS DES OBJECTIFS DES PROJETS AGRICOLES.....	28
D) Les critères de performance vis à vis des agriculteurs	28
E) Le crédit et la croissance agricole	28
I-2-2 Les facteurs de succès.....	30
A) La viabilité de l'unité de production	30
B) Infrastructure.....	31
I-2-3 LES FACTEURS D'ECHEC.....	32
I-2-3-1 LE PROBLEME DE L'IMPERFECTION DE L'INFORMATION.....	32
I-2-3-2 Le problème des impayés	33
I-2-3-3 Indiscipline financière.....	34
I-2-3-4 Taux intérêt.....	34
<u>CONCLUSION CHAPITRE I.....</u>	35

CHAPITRE II: L'EXPERIENCE SENEGALAISE EN MATIERE DE FINANCEMENT DE LA FILIERE ARACHIDE.ET SES LIMITES 37

INTRODUCTION..... 37
II-1 SECTION I : HISTORIQUE DES ORGANISATIONS INSTITUTIONNELLES DE CREDIT 37
II-1-1 Les raisons de la création de l'ONCAD 37
II-1-2 Objectifs de l'ONCAD..... 38
II-1-3 Les reproches faits à l'office dans la filière arachide 39
II-1-4 Les résultats de l'office dans le secteur de l'arachide..... 39

II-2 SECTION 2 : LA CNCAS ET SES RESULTATS EMPIRIQUES DANS LA FILIERE..... 40

II-2-1 LE CONTEXTE DE LA CREATION DE LA CNCAS40
II-2-2 PRESENTATION DE LA CNCAS..... 42
II-2-3 Objectifs et Organisations..... 43
II-2-4 procédures de crédit à la CNCAS.....44
II-2-5 L'action de la CNCAS dans la filière..... 44
II-2-5-1 Les difficultés rencontrées par la banque agricole 44
II-2-5-1-1 LES BASES DE LA CULTURE DE L'ARACHIDE AU SENEGAL..... 45
II-2-5-1-2 L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL..... 45
II-2-5-1-3 La rémanence des échecs de crédit entre 1965-1983 : une confusion entre le crédit, l'aide ou la subvention 46
II-2-5-2 Les résultats de la CNCAS dans le secteur de l'arachide..... 46
II-2-6 La répartition des guichets..... 49
II-2-7 Les garanties..... 50
II-2-8 La longueur des procédures..... 50
II-2-9 D'autres facteurs influençant l'activité de la banque 51
A) LES POLITIQUES MONETAIRES : LES INCIDENCES SUR LES RESULTATS DES MARCHES FINANCIERS RURAUX..... 51
B) La politique agricole 51
CONCLUSION CHAPITRE II 52

CHAPITRE III : LA NOUVELLE ORGANISATION DE LA FILIERE ET SES MULTIPLES PROBLEMES FINANCIERS 53

INTRODUCTION..... 53
III-1 SECTION I : LA PORTEE DE LA CONTRIBUTION DES AUTRES ACTEURS DANS LE FINANCEMENT DE LA FILIERE..... 53
III-1-1 La Sonagraines 53
III-1-1-1 Les points de collecte de l'arachide..... 54
A- Les coopératives 54
B- Les Opérateurs Privés stockeurs..... 54
III-1-1-2 La procédure de financement des activités de collecte..... 54
III-1-1-2-1 LE FINANCEMENT DES POINTS DE COLLECTE..... 55
III-1-1-2-2 LE FINANCEMENT DE L'ACHAT DES SEMENCES..... 56
III-1-2 Les évolutions récentes de la filière et la problématique du crédit..... 57
III-1-2-1 Le système carreau usine..... 57
III-1-2-1-1 Les appréhensions des populations paysannes 58

III-1-2-1-2 La position des autorités par rapport au système carreau usine.....	59
III-1-2-1-3 La position des principaux concernés : les paysans.....	60
III-1-2-1-4 Les résultats provisoires du système.....	60
III-1-2-1-5 LES CAUSES DE CETTE SITUATION.....	61
III-1-2-1-6 LES AUTRES PROBLEMES DE LA COLLECTE AVEC LE NOUVEAU SYSTEME.....	62
III-1-2-1-6-1 La communication.....	62
- Au niveau de l'administration centrale.....	62
- Au niveau des points de collecte.....	62
III-1-2-1-6-2 Le transport – évacuation.....	63
III-1-3 L'UNCAS ET SA CONTRIBUTION DANS LE FINANCEMENT DE LA FILIERE.....	63
III-1-4 LA STRATEGIE DE FINANCEMENT DE LA NOVASEN.....	65
III-1-5 Le financement des actions de l'UNIS.....	66
III-1-6 Le comité National Interprofessionnel pour l'arachide.....	66
III-1-6-1 Le mécanisme du compte de soutien.....	67
III-1-7 LE NOUVEAU SYSTEME DE CREDIT.....	68
III-1-7-1 UN SYSTEME BANCAIRE CONTROLE PAR LA BCEAO.....	68
III-1-7-2 Apport limité des SFD dans le financement de l'arachide.....	68
III-1-7-3 La contribution de l'ACEP et du CMS.....	69
III-2 SECTIONII : Les actions de relance de la filière par l'Union Européenne.....	69
III-2-1 L'ASSAINISSEMENT FINANCIER DE LA FILIERE.....	69
III-2-1-1 LES CRITERES D'EVALUATION.....	70
A - La pertinence des actions d'assainissement.....	70
B- L' Efficacité des actions d'assainissement.....	71
III-2-2 LES PROGRAMMES DE RELANCE.....	71
III-2-2-1 LE PROGRAMME DE CREDIT :.....	71
III-2-2-1-1 La mise en oeuvre.....	71
III-2-2-1-2 La coopération CNIA- CNCAS.....	72
III-2-2-1-3 La coopération entre CNIA-CMS.....	72
III-2-2-1-4 Les résultats obtenus du programme de crédit.....	72
III-2-2-2 LE PROGRAMME ARACHIDE DE BOUCHE DIVERSIFICATION.....	74
III-2-2-2-1 LES DIFFICULTES RENCONTREES.....	74
III-2-2-3 Le programme semencier.....	75
III-2-2-3-1 L'appui à la structuration de l'UNIS et à la multiplication semencière.....	75
III-2-2-3-2 L'appui aux fonctions de contrôle et de certification des semences par la DISEM.....	75
III-2-2-4 LE PROGRAMME D'APPUI AU CNIA.....	77
III-2-2-4-1 LES DIFFICULTES DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME.....	78
III-3 SECTION III : LES BESOINS DU SECTEUR ARACHIDIER ET LA VIABILITE DES	
INSTITUTIONS DE CREDIT.....	80
III-3-1 LES BESOINS DE LA PRODUCTION.....	80
III-3-2 L'évolution du financement de la commercialisation.....	81
<u>CONCLUSION CHAPITRE III.....</u>	<u>85</u>

CHAPITRE IV : RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES DE FINANCEMENT DE LA FILIERE **86**

Introduction.....	87
IV-1 SECTION1 : PLAN D'ACTION EN MATIERE DE CREDIT DU SECTEUR DE L'ARACHIDE.....	86

IV-1-1 : DEFINITION D'UNE APPROCHE REGIONALE EN MATIERE DE CREDIT.....	86
IV-1-2 Rendre cohérentes les conditions du crédit rural entre les opérateurs	87
IV-1-3 La simplification des conditions de prêt	88
IV-1-4 La vulgarisation de l'information sur le crédit rural	88
IV-1-5 LA SECURISATION DU REMBOURSEMENT DU CREDIT RURAL.....	89
IV-1-5-1 : LE FONDS DE SOLIDARITE.....	89
IV-1-5-2 : Le fonds d'assurance calamités naturelles.....	89
IV-1-5-3 : Le fonds de bonification du taux d'intérêt.....	90
IV-1-6 : La mise en place d'un système d'évaluation des programmes de crédit rural.....	91
IV-1-7 : La mise en place des instruments d'évaluation des revenus provenant de la culture de l'arachide.....	92
IV-1-8 : Amélioration de la commercialisation de l'arachide.....	93
IV-1-8-1 : Le carreau usine reste à mettre en oeuvre	94
IV-1-9 : LES CONTRAINTES DU SYSTEME FONCIER SUR LE DEVELOPPEMENT DU CREDIT RURAL	94
VI-1-10: LA POLITIQUE DU TAUX D'INTERET A ADOPTER.....	95
IV-2 SECTION2 : LA POLITIQUE DE RELANCE DU CREDIT.....	95

CONCLUSION CHAPITRE IV..... 97

CONCLUSION GENERALE..... 98

ANNEXE..... 100

BIBLIOGRAPHIE..... 103

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La stratégie de développement officiellement proclamée par la plupart des pays africains après les indépendances s'appuyait dans une large mesure sur le développement prioritaire de l'agriculture. L'agriculture joue un rôle primordial dans le développement et son évolution a des incidences importantes sur certains facteurs déterminants dans nos pays. On peut en citer les suivants :

- La balance commerciale sous l'influence de nos exportations et importations alimentaires ;
- La constitution d'un marché intérieur (intrants et équipements agricoles, consommation) conditionnée particulièrement par l'évolution des revenus ruraux ;
- La gestion des ressources naturelles dont la dégradation résultant de leur mode d'exploitation affecte négativement tout développement durable ;
- Le niveau de formation, d'organisation et de participation des populations rurales à la gestion des affaires.

Le Sénégal, vu l'importance d'un tel secteur, a opté principalement pour la culture de l'arachide destinée pour une grande partie à l'exportation.

Cette culture a longtemps été l'une des principales sources de devises du pays et le financement de la filière arachide reste aujourd'hui l'un des problèmes les plus préoccupants de l'Etat et des masses paysannes. Entre 70% et 75% de la population du Sénégal ont comme activité principale l'agriculture. De ce fait, toute déficience constatée dans le financement des campagnes agricoles (surtout la campagne arachidière) aura des répercussions immédiates et néfastes sur les ruraux.

La filière arachide est financée par un consortium de banques dont la CNCAS est la tête de file. S'élevant à plusieurs milliards de francs CFA, le financement de la campagne arachidière dans les milieux paysans est aujourd'hui une question délicate. Les risques très élevés en milieu rural expliquent les lenteurs et les réticences constatées dans l'octroi de crédit par les institutions financières de la place.

Cette crise profonde est persistante qui secoue la filière peut être illustrée de la façon suivante¹ :

- La baisse de la contribution de la production dans le PIB depuis 1960 ;
- La part de l'arachide dans les exportations est descendue de 80% à l'époque de l'indépendance à seulement 10% aujourd'hui ;

¹ source : Direction de la Prévision et des Statistiques

- La diminution des revenus des ruraux en valeur réelle par rapport en 1960. Cette situation a entraîné le retrait progressif des populations rurales de la filière de l'arachide au profit d'autres secteurs.

Parmi les facteurs explicatifs de ces contre performances figurent notamment les difficultés d'anticiper et de gérer les fréquentes calamités naturelles mais surtout la défaillance de l'intermédiation financière en milieu rural.

En effet le financement du secteur de l'arachide se heurte à de nombreux problèmes : D'abord, il faut noter les risques de la culture sous pluie. Il arrive des moments où les pluies sont rares et les faibles niveaux de production obtenus à terme peuvent expliquer le non-recouvrement de la totalité du crédit octroyé.

Ensuite, la filière arachide n'est pas très bien organisée. La gestion chaotique de celle-ci se traduit par l'absence de sociétés agricoles dynamiques et d'une politique efficace capable de relancer l'activité.

Enfin, il ressort d'un constat général que les paysans sénégalais sont pauvres. Ils ne disposent pas de garanties nécessaires pour accéder aux crédits leur permettant de faire de bonnes campagnes hivernales.

Face à cette situation, l'Etat avait mis en place des formes institutionnelles de crédit ayant le monopole des interventions dans le secteur. Cependant l'action de ces dites organisations s'est révélée très inefficace à cause des résultats généralement négatifs qu'elles ont obtenus tant qu'au niveau de l'impact sur le développement qu'au niveau de la gestion financière. Elles n'ont jamais promu l'épargne rurale et elles ont contribué à la diffusion de la mentalité d'assistés et de l'esprit de clientèle parmi les populations cibles.

Ainsi, l'analyse de la problématique de financement de la filière peut se résumer au moins à deux points essentiels :

- Les besoins de financement de la filière arachidière demeurent importants et souvent non satisfaits de manière qualitative ou quantitative ;
- Différents mécanismes de finances formelles ont été utilisés mais la plupart d'entre eux n'ont pas assuré leur viabilité.

Sous ce rapport et dans une perspective d'amélioration de l'efficacité de la filière, il devient nécessaire et urgent de repenser le système et la politique de financement de celle-ci sur l'étendue du territoire.

L'objectif général de l'étude est de définir les conditions et les modalités de la mise en place d'une politique, d'un dispositif de financement de la filière arachidière, couvrant les besoins relatifs à la production et à la commercialisation des produits.

A cet objectif général, on peut associer certains objectifs spécifiques à savoir :

- L'évaluation de tous les systèmes passés et actuels de financement de la culture de l'arachide notamment :
 - La typologie des acteurs de la filière et leurs capacités financières ;
 - Les besoins de financement par type (exploitation et commercialisation) ;
 - Les différents systèmes de crédit qui ont existé et qui existent jusqu'à aujourd'hui. A cet effet, il sera évalué le rôle que remplissent ces systèmes par rapport aux besoins recensés et en particulier leur organisation, leur mode de fonctionnement, leurs résultats et les contraintes qui s'opposent à leur développement et à la diversification de leurs produits.
- La proposition d'une politique et d'un dispositif de financement du secteur de l'arachide en tenant compte des acquis du système actuel et de la nécessité de le financer de façon exhaustive pour un développement durable de la filière.

La réalisation de l'ensemble de ces objectifs passe par une démarche qui se caractérise comme suit :

Après avoir détaillé les systèmes de financement de l'agriculture dans les pays en voie de développement et leurs spécificités dans le chapitre premier, nous passerons en revue dans un second chapitre les contours de l'expérience sénégalaise en matière de financement du monde rural dans la filière arachide. Le troisième chapitre décrira la nouvelle organisation de la filière et mettra en évidence ses multiples problèmes financiers. Et, pour solutionner ces difficultés rencontrées pour le développement de la principale culture de rente du pays (la culture de l'arachide) nous proposons dans le chapitre quatre des recommandations de politiques financières pour une relance durable de la filière

CHAPITRE I : LE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE DANS LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

Introduction

Dans l'économie des pays en voie de développement, la disponibilité insuffisante ou inexistante des ressources financières et les échecs des politiques de crédit agricole sont considérés comme faisant parti parmi les facteurs qui gênent principalement leur développement.

La politique adoptée par ces dits pays, avec l'aide des agences de coopération internationale a consisté à la mise en place des formes institutionnelles de crédit, gérées par des institutions financières spécialisées.

Ces institutions aujourd'hui surtout dans les pays africains ont connu de graves crises à cause des résultats, généralement négatifs. Leurs prêts ont profité à des couches limitées d'agriculteurs, elles ont enregistré des gros déficits pesant sur les budgets publics et sur les ressources provenant de l'extérieur.

Ces initiatives ont ainsi raté leur objectif qui était de soutenir le développement rural à travers le lancement des circuits de ressources touchant les diverses catégories d'agents économiques du monde rural et en particulier les petits producteurs.

A partir des années 1980, s'est amorcée une nouvelle réflexion sur les raisons des échecs coûteux. Les critiques sur l'expérience passée sont portées avant tout sur le fait d'avoir considéré le crédit comme input technique quelconque assimilé aux autres facteurs de production sans considérer que celui ci a été distribué dans des conditions économiques inefficaces.

Ensuite on a critiqué le fait d'avoir négligé l'existence d'un secteur financier informel très vivace qui concerne un circuit de transaction beaucoup plus consistant que celui couvert par les structures formelles.

La mobilisation des ressources internes et de l'épargne rurale se présentent comme la solution la plus réaliste du problème de financement rural.

La possibilité d'expérimenter avec succès cette nouvelle approche qui consiste à mobiliser l'épargne et à définir des politiques de crédit qui répondent effectivement à la demande du monde rural, requiert avant tout une connaissance des différentes approches passées de financement de l'agriculture dans ces pays en développement ainsi que les facteurs d'échec et de viabilité qui les caractérisent.

I-1 SECTION I La problématique des différentes approches de financement de l'agriculture

I-1-1 Les systèmes de financement traditionnel

Le système de financement traditionnel est effectué essentiellement par les banques. Il peut s'agir des banques commerciales comme des banques agricoles.

L'activité du système bancaire classique peut s'analyser en quatre fonctions principales :

- L'intermédiation, qui consiste à collecter les disponibilités (épargnes et crédits) de certains agents économiques pour les prêter à d'autres ;
- La gestion des moyens de paiement : les banques créant de la monnaie –scripturale- elles doivent en assurer la circulation, ce qui suppose le traitement des chèques, des virements, des effets de commerce, des comptes etc....
- Les services financiers et divers, qui regroupent la location de coffres, les services de caisse (retraits ou dépôts d'espèces), les services de changes etc.
- L'intervention sur les marchés : les banques interviennent sur les marchés monétaires interbancaires et financiers pour équilibrer leur trésorerie (se procurer les ressources nécessaires manquantes ou placer les excédents de liquidités), mais aussi pour en tirer des profits directs (issus par exemple de la gestion d'un portefeuille de titres).

Ces banques de par leur fonctionnement n'ont jamais su satisfaire les besoins de financement du monde rural. Les raisons de cette situation préoccupante sont multiples et diverses. Elles sont pour la plupart du temps dues à une défaillance de leur système de financement.

I-1-1-1 Les défaillances des systèmes classiques

Au cours des années 80, les pays de l'UEMOA ont connu une crise économique sans précédent, liée à la faillite des banques classiques. C'est à l'ensemble du secteur des institutions financières que s'est étendu le phénomène de la détresse financière. Qu'il s'agit des banques commerciales, des crédits agricoles et des banques de développement, tous sont secoués par la crise. En ce sens HUBERT GERENDI² montrait qu'en « 1988, dans l'UEMOA, 22 des 68 banques étaient en difficultés (leurs passifs supérieurs à leurs actifs sains), le quart des crédits alloués était considéré comme douteux. En 1990, en Afrique centrale 20 des 39

² Hubert Gerandin, la dynamique de l'intégration monétaire et ses contraintes dans la Zone Franc Tome2, l'harmattan

banques étaient en liquidation ou en faillite technique, le tiers de leur portefeuille paraissait irrécouvrable »

Les causes de cette situation de défaillance sont multiformes.

A - Les causes macroéconomiques

La stabilité qui avait caractérisé les années 60 et le début des années 70 a fait place, à partir de la fin des années 70, à une période d'instabilité pour les systèmes financiers.

A partir de 1974, un certain nombre d'évolutions macroéconomiques ont conduit beaucoup de pays en développement à l'instabilité financière dans le contexte d'abord d'une phase d'expansion internationale puis d'une phase de contraction internationale.

Pendant la phase d'expansion, entre 1974 et 1980 les prix des produits de base, autres que les hydrocarbures sont dans l'ensemble restés élevés, ce qui est favorable au terme de l'échange de beaucoup de pays. Les crédits bancaires internationaux ont fortement augmenté sous l'effet du recyclage des recettes pétrolières, mais l'inflation est aussi devenue plus fréquente. Dans ce contexte, la répression financière caractéristique de beaucoup de pays en développement a bloqué le développement du secteur financier et a contribué à l'apparition d'une série d'incitations perverses qui ont stimulé le recours à l'emprunt extérieur. La mobilisation de ressources financières internes étant entravée par le niveau négatif des intérêts réels servis sur les dépôts et par la facilité avec laquelle pouvaient être obtenus des prêts extérieurs. Les pays appliquant des politiques expansionnistes ont emprunté à l'étranger pour entretenir leur croissance, financer leur déficit commercial et accroître leur investissement.

Le second choc pétrolier, en 1979 et la récession qui en a résulté dans les pays développés ont déclenché une période de contraction internationale. Les pays en développement non producteurs de pétrole ont vu leur terme de l'échange subir une forte baisse. Les taux d'intérêt réels ont augmenté sur les marchés financiers internationaux, ce qui a considérablement alourdi le service de la dette pour de nombreux pays. La croissance a donc fléchi.

L'application par de nombreux pays en développement de politiques axées sur le marché intérieur assurant à leurs entreprises une forte protection tarifaire ou non tarifaire est une autre source de la situation financière catastrophique des institutions. Ces politiques ont fait obstacle au développement des entreprises efficaces dans les secteurs manufacturiers et dans les branches exportatrices en général.

Bref les principales causes macroéconomiques de la détresse financière ont été les suivantes :

- Le recours à des politiques expansionnistes pour maintenir la croissance à la fin des années 70 et au début des années 80;
- Le recours aux crédits extérieurs pour financer les déficits provoqués par ces politiques expansionnistes;
- L'inflation qui en a résulté;
- La surévaluation des monnaies nationales ;
- L'application des politiques axées sur le marché intérieur.

A ces causes macroéconomiques sont venus s'ajouter des problèmes sectoriels.

B - Les causes sectorielles

Pendant les années 70, les systèmes financiers de la plupart des pays en développement avaient été réprimés, les prix financiers (taux d'intérêt et taux de change) étant faussés et arbitrairement maintenus au-dessus des taux d'inflation. Simultanément, du fait de l'inflation, les gouvernements tiraient des recettes de seigneurage des systèmes financiers. La valeur réelle des actifs financiers s'en trouvant réduite, leurs détenteurs s'en sont dessaisis au profit d'actifs réels ou d'actifs financiers extérieurs, ce qui a entraîné une désintermédiation et une contraction des systèmes financiers. Cela a aussi pour effet de réduire l'offre interne de fonds prêtables et donc de forcer les emprunteurs à s'adresser aux marchés extérieurs. Dans de nombreux pays en voie de développement les gouvernements ont aussi partiellement ou totalement réglementé l'allocation du crédit, en donnant la priorité aux activités jugées avoir une forte rentabilité sociale (mais ayant souvent une très faible rentabilité économique) ou aux entreprises publiques aux dépens de celles privées.

Un autre problème sectoriel a été dans plusieurs pays en développement la concentration du crédit. Il a pris une ampleur particulière lorsqu'il a tenu à l'existence de conglomérats, c'est à dire de groupes formés de banques et d'entreprises ayant des propriétaires communs. Il est intéressant à plusieurs titres pour les propriétaires de banques de posséder aussi des entreprises et vice et versa. Cette situation garantit en effet la disponibilité de crédit et permet d'internaliser les bénéfices et de financer de nouvelles opérations d'acquisition et de spéculation.

Au delà de ces problèmes sectoriels l'environnement économique et la mauvaise gestion ont contribué négativement à la réussite l'activité bancaire.

C- Les Causes institutionnelles

La dégradation des banques ou des institutions financières est la résultante de nombreux facteurs dont deux des plus importants sont l'environnement économique et la gestion.

Dans plusieurs cas, ce sont les difficultés causées par la conjoncture qui ont conduit à des problèmes de gestion. Les institutions financières dont la direction n'est pas suffisamment solide sont habituellement les premières à souffrir d'une dégradation des conditions économiques, car celles qui sont bien gérées sont plus aptes à réagir aux évolutions de la conjoncture. Leurs difficultés ont pour origine première certaines faiblesses de leur gestion en particulier au niveau du crédit. Pour de nombreuses institutions la dégradation commence par l'application de procédures inadéquates. L'insuffisante attention portée aux détails de la fonction de crédit ouvre la porte à des déficiences au niveau des prêts et rend les banques vulnérables aux changements de conditions économiques.

Toutefois, on peut dire de façon générale que ces différents problèmes ont affecté tous les secteurs de l'économie en particulier celui de l'agriculture.

I-1-1-2 L'impact du système classique dans le financement de l'agriculture

Le système financier classique est inadapté aux besoins des populations rurales en raison de ces multiples problèmes cités précédemment et aussi en raison des coûts de transaction élevés (constitution et étude de dossiers de demande, frais de commission etc.). Les institutions financières du système classique préfèrent traiter des montants importants de dépôts et de crédits hors de portée de la majorité de la population. En outre les systèmes de garantie exigés pour l'octroi de crédit sont très rigoureux (hypothèque, gage, cautionnement).

ANNE BOHERT⁽³⁾ montre que « le comportement des banques en matière de mobilisation et d'affectation des ressources présente une triple distorsion : elles privilégient le secteur urbain par rapport au secteur rural, les grosses transactions par rapport aux petites, les crédits du secteur non agricole au détriment du secteur agricole ».

Cette stratégie limite la capacité des banques à jouer un rôle d'intermédiation financière efficace car beaucoup d'agents sont discriminés par le système qui ne s'intéresse pas à la collecte des ressources locales mais plutôt au profit. Par conséquent, aucun effort n'est fait en

³ Anne Boer, Mobilisation pour l'épargne africaine, jeune Africaine Économie, 15 juillet 1996 n°222

vue de drainer l'épargne locale, cela d'autant plus que les banques sont majoritairement concentrées dans les zones urbaines où les activités commerciales sont très développées.

Le système bancaire classique est trop centralisé. En effet, on trouve peu de structures financières en milieu rural ce qui contribue à limiter davantage l'accès au crédit aux petits exploitants.

D Zerah⁽⁴⁾ affirme que la surbancairisation des banques est localisée : « Elle tient au fait que toutes les banques se concentrent sur la même clientèle : le secteur moderne urbain avec des produits peu diversifiés. En revanche, le milieu rural apparaît sous bancarisé ».

Le système classique s'est alors développé culturellement, économiquement comme socialement en rupture avec la majorité des populations agricoles. De cette population exclue des banques classiques, se trouvent des femmes paysannes dont l'accès au crédit demeure difficile. Dans la plupart des recensements agricoles, l'agriculteur est défini comme un propriétaire d'une surface minimale de terre, seuls les chefs de famille sont enregistrés comme économiquement actifs. Ainsi Anne Bohr⁽⁵⁾ dit : « Les femmes qui souhaitent créer une petite exploitation sont incapables de fournir des garanties exigées par les établissements de crédit officiels, car ne possédant ni capital, ni terre et ni propriété à offrir en nantissement ».

Face à l'échec de ces banques le secteur informel s'est présenté comme un moyen de financement des activités du monde rural.

I-1-2 Le système financier informel

Les finances informelles comprennent les institutions sophistiquées mais non assujetties à une réglementation : les prêteurs à gage, les courtiers de crédit, les amis et parents, les garde-monnaies, les clubs d'épargne, les associations d'épargne et de crédit rotatif.

Plusieurs traits communs permettent de caractériser ce type de financement :

La prédominance des transactions en espèces, l'absence d'enregistrement et de réglementation, l'échelle restreinte des opérations, la facilité d'entrée, l'échange d'actifs hors cadre juridique, un fonctionnement qui s'appuie sur des relations personnelles ou sur des solidarités communautaires.

⁴ D Zerah, les restructurations bancaires en zone franc P17 à 26

⁵ Anne Boher, quand les femmes africaines ont des projets, Jeune Afrique Economic, décembre 1995 n°208 p 83

Il renferme beaucoup d'avantages liés à la personnalisation des réalisations, aux relations sociales de proximité qui favorisent la solidarité, la confiance, la grande souplesse et la simplicité des procédures.

Gerandin⁽⁶⁾ donne les éléments caractéristiques de la finance informelle :

- Le fonctionnement des groupements est simple, aucune formalité préalable n'est nécessaire pour y adhérer, ni généralement pour obtenir des prêts, seule une participation à des réunions est requise pour collecter l'épargne et octroyer des prêts.
- Au plan financier, les crédits peuvent être obtenus rapidement sans constitution des dossiers, par contraste avec les formalités exigées dans le secteur bancaire, des gains importants apparaissent en terme de coût d'opportunité.
- Les valeurs humaines de solidarité sont au cœur du fonctionnement des groupements informels.

Ce système informel de financement est une alternative assez importante pour les populations rurales. En effet la plupart d'entre elles n'ayant pas accès au financement des banques à cause des conditions de crédit très lourdes, contractent des crédits auprès du circuit non officiel. Ainsi elles peuvent faire face aux périodes de soudure mais aussi effectuer de petits investissements(achats de semences et de petits matériels de culture).

La solution offerte par ce système au monde rural est inadéquate du fait que les besoins ne sont satisfaits que partiellement. Avec le système de tontine ou de crédit rotatif, il n'est pas possible d'effectuer des crédits de long terme assez importants. Or le secteur agricole a besoin de financements très importants pour augmenter le niveau de la productivité, de la production et devenir ainsi le moteur de développement des pays pauvres.

Si bien qu'elle est considérée comme la base de tout développement durable, l'agriculture des pays en voie de développement est privée de système financier efficace, un système qui prendrait en considération les spécificités du monde agricole de façon à garantir du crédit aux petits et moyens agriculteurs qui constituent la majorité des populations paysannes. Un tel système devrait les aider à accéder à des modes d'exploitations modernes et à créer une stabilité dans les campagnes agricoles.

⁶ op cit p73-74

Il devrait également renforcer la création d'entreprises agricoles à travers l'amélioration des conditions d'octroi de crédits et des services de conseil, d'encadrement des agriculteurs en vue d'accroître leur production.

C'est pour répondre aux attentes des populations agricoles les plus démunies et aussi face à l'échec du système classique de financement et à l'insuffisance de l'action des finances informelles que les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) ont été mis en place pour une accessibilité au crédit beaucoup plus grande.

I-1-3 Le SFD : Une alternative pour le monde rural

Sous l'effet des crises économiques, les SFD ont connu une croissance extrêmement rapide. Ils se basent sur l'entraide et la solidarité. Leur but est d'assurer à leurs membres un service d'épargne et de crédit efficace à bon marché. Plus encore, elles permettent d'éliminer les usuriers et contribuent à créer entre les membres un sentiment de solidarité puissant et une grande confiance. Le développement des SFD s'est fait à travers la constitution d'un réseau mutualiste dont les principes de base sont la mutualité, la solidarité et l'autonomie.

Initié pour la première fois par l'Allemand Williams RAIFFEISEN, les SFD apparaissent alors comme la catégorie d'institutions de financement de l'agriculture. Le principe simple d'organisation et de fonctionnement facilite l'accès au crédit.

I-1-3-1 Le principe de base

Régis par les principes de la mutualité, les SFD sont tenus de respecter les règles d'actions mutualistes qui sont :

- L'adhésion des membres est libre et volontaire;
- Le nombre de membre n'est pas limité;
- Le fonctionnement est démocratique et se manifeste notamment dans les institutions de base par le principe selon lequel chaque membre n'a droit à une seule voix quelle que soit la part qu'il détient;
- Le vote par procuration n'est autorisé que dans les cas exceptionnels et dans les limites prévues par les règlements;
- La rémunération des parts sociales est limitée;
- La constitution d'une réserve générale est obligatoire. Les sommes mises en réserves ne peuvent être partagées par les membres;
- les actions visant l'éducation économique et sociale des membres de l'institution sont privilégiées.

De par ces principes simples, la mutualité apparaît comme la seule alternative crédible par rapport au système bancaire classique pour le financement de petites unités agricoles. Les paysans en adhérant à de telles structures financières parviennent à trouver des crédits indispensables pour leur activité. M. SAGNA ministre en 1992 de L'Economie et des Finances du Sénégal disait : « la mutualité apparaît aujourd'hui comme un levier sur lequel, en raison des contraintes du système bancaire et de certaines considérations psychologiques liées aux difficultés récentes dudit système, s'appuient certaines formes d'actions pour la mobilisation de l'épargne et de sa distribution à travers les réseaux appropriés ».

Toutefois, la mutualité, positive qu'elle soit, n'est pas parvenue à régler l'ensemble des problèmes de financement du monde rural. Une attention toute particulière devrait davantage être accordée aux petits exploitants, non par charité ou devoir social, mais bien parce qu'ils représentent un secteur considérable de la population rurale, et parce qu'ils peuvent contribuer sensiblement au développement national. Il faudra concevoir de nouveaux principes, de nouvelles procédures bancaires en matière de développement pour répondre aux besoins des paysans. C'est dans cette perspective que beaucoup de systèmes de finance rurale ont vu le jour et l'un des plus célèbres est la **Grameen Bank**. Etant un exemple de réussite de financement des populations paysannes nous allons à cet effet étaler son mode d'organisation, ses procédures, ses activités et son impact sur le développement de l'intermédiation financière en milieu rural.

I-1-4 Grameen Bank : Un exemple de réussite de financement du monde rural

Etant une institution de microfinance, la Grameen Bank a été pour la première fois initiée au Bangladesh par le professeur YUNUS Mohamed de l'Université de CHITTAGONG (Bangladesh). L'initiative est partie de l'observation de la réalité économique et sociale, et du constat de l'inadéquation du système bancaire traditionnel pour résoudre les problèmes financiers des paysans. La première action en 1976, avec sur fonds propre du professeur YUNUS, avait pour objectif de permettre aux pauvres de créer leur propre emploi à l'aide de crédit fondé sur une organisation basée sur la solidarité et le soutien mutuel. Plus tard le projet se transforme en institution bancaire indépendante, la Grameen Bank.(En Bengali : Grameen signifie rural ou village, l'appellation se traduit donc par Banque rurale ou banque du village).

I-1-4-1 Organisation

A la base, le groupe est constitué de 5 personnes, qui se connaissent, se font confiance et ont des caractéristiques socio économiques communes. Hommes et femmes forment des groupes séparément.

Chaque groupe élit un président, un secrétaire et tient une réunion par semaine.

- Plusieurs groupes forment un centre (en moyenne 6 groupes). Le président du centre et son adjoint sont les responsables de l'application des règles.

- Ensuite la « branch » (agence) couvre 12 à 14 villages servant environ 1500 membres. L'agence fonctionne sous la responsabilité d'un directeur avec une équipe de 6 agents, et est organisée comme un centre de profit autonome devant couvrir ses frais sur le différentiel entre le coût des fonds reçus et le taux d'intérêt sur les prêts distribués dans le groupe. Chaque agent suit 150 à 200 personnes, les formant en une ou deux semaines aux principes et règles de la banque, avant de leur faire passer un test d'adhésion. Cette formation comprend notamment l'assimilation des décisions, des slogans, des mouvements, des règles et procédures de la banque et des différents fonds d'épargne.

- 10 à 15 agences sont regroupées dans un « area office » chargé d'approuver les prêts et de contrôler les remboursements.

- Les « area office » sont regroupés en **zones**. La fonction de ces zones est d'assurer la comptabilité et la gestion des fonds, le contrôle de gestion (informatisé) et la supervision du développement social. C'est l'ensemble de ces zones, agences et centres qui forment la banque.

I-1-4-2 Procédures et approches

Elles rompent délibérément avec les techniques bancaires traditionnelles en se basant sur les besoins et contraintes de la population. Celle-ci étant illettrée pour la plupart du temps.

La Gramen Bank ne demande pas de garantie, ne fait pas remplir des formulaires, ne crée pas de guichets mais fait déplacer ses agents dans les villages.

Les prêts concernent trois types d'opération à savoir :

- Activités productives individuelles : prêt d'un an à 16% d'intérêt remboursable en 52 versements hebdomadaires (plafond 5000 takas (taka c'est la monnaie du Bangladesh)).
- Activités productives collectives : mêmes conditions, le plafond étant multiplié par le nombre de membres (mais accordé uniquement aux anciens bénéficiaires ayant bien remboursé).

- Habitat : le prêt habitat est accordé seulement aux bons clients. Il s'agit d'un prêt à 5% d'intérêt sur 12 à 18 ans remboursable à raison de 1000 takas par an en versement hebdomadaire (capital + intérêt).

Les prêts concernent toutes les activités productives au choix de l'emprunteur. Ils sont débloqués dans des délais maximums de 48 heures.

La banque s'appuie sur ce qui constitue la force des pauvres :

- La solidarité ;
- La ténacité de ceux qui luttent pour survivre.

I-1-4-3 Les activités de crédit

Les prêts sont accordés :

- Aux individus dans un premier temps à deux membres du groupe sur les 5. C'est après observation de 1 à 2 mois que les autres membres du groupe peuvent en bénéficier. Si l'un ne rembourse pas, les autres ne peuvent pas accéder au crédit de la banque. La pression sociale est assez forte pour éviter les impayés. Les demandes de prêts sont examinées en réunion de groupe une fois par semaine avec la participation d'un agent de la banque. Le déblocage du prêt se fait à l'agence, et la collecte hebdomadaire des remboursements se fait au cours des réunions, la transparence des décisions qui sont discutées publiquement évite les informations erronées conscientes ou non. Le fractionnement des échéances hebdomadaires permet d'étaler la charge, en tenant compte des capacités du bénéficiaire.
- Parfois à des centres.

I-1-4-4 Les activités de collecte de l'épargne

La collecte de l'épargne est effectuée de la façon suivante :

- La mise en place d'un fonds de groupe, constituant leur propre petite banque est destinée à protéger les membres des imprévus. Chaque membre du groupe peut demander à ce fonds un prêt(maladie, investissement, soudure etc.) aux conditions fixées par le groupe (souvent sans intérêt). Ce fonds rémunéré par la Gramen Bank à 8.5%. est alimenté par :
 - Prélèvement de 5% sur tout prêt accordé aux membres du groupe ;
 - Contribution hebdomadaire de 1 taka payé par chaque membre ;
 - Pénalités payées par les membres qui font des infractions à la discipline ;

- La mise en place d'un fonds de secours, constitué pour assurer les membres en cas d'incapacité, d'impayés ou autres imprévus, alimenté par une contribution de 25% du montant des intérêts payés par chaque membre à la banque.

I-1-4-5 Le suivi des opérations

Le suivi régulier des opérations et le contrôle sont assurés par la « branch » avec :

- Une situation hebdomadaire des fonds remise à « l'area office » (débloqué des prêts, recouvrement, encours et la situation de caisse par jour) ;
- Situation hebdomadaire de la participation et des recouvrements, remise à « l'area office » :
- Situation hebdomadaire des prêts en retard de paiement (au-delà de 52 semaines) remise à « l'area office »;
- Situation mensuelle de prêts, recouvrements, fonds et projets spéciaux remise à « l'area office »;
- Situation mensuelle des opérations et balance générale envoyée au département centrale de la comptabilité au siège de la Gramen Bank ;
- Rapport écrit confidentiel mensuel remis directement au directeur général.

I-1-4-6 L'impact sur le plan économique

Des études faites par le Bangladesh Institut of Development Studies montrent que :

- L'accumulation du capital productif des ménages augmente ;
- Les emplois créés augmentent aussi et leur qualité s'améliore ;
- Les revenus des membres augmentent ;
- Il y a une création de valeur ajoutée ;
- Pression à la baisse sur les taux d'intérêt pratiqués par les usagers et une pression à la hausse sur les salaires.

I-1-4-7 L'impact sur le plan social

L'intervention de la Gramen Bank entraîne les membres dans une pratique de la démocratie et du civisme. L'application des décisions de la banque amène une amélioration notable de leur condition de vie. L'organisation mise en place permet aux membres de reprendre confiance et ils savent qu'ils peuvent lutter pour vivre.

Ainsi, l'objectif de tous ces systèmes de financement de l'agriculture et par extension du monde rural est de permettre à l'agriculteur ou au paysan de disposer du crédit de manière à pouvoir faire face à ses besoins « légitimes ». Par besoins légitimes on peut entendre la qualité de crédit qui lui permettra de renouveler son cycle de production année après année et de développer alors son rendement et améliorer le niveau de son revenu. Cependant les méthodes de financement utilisées dans le secteur agricole, bien que différentes, ont toutes présenté de limites certaines car la réussite des institutions financières en milieu rural est conditionnée par la vérification d'un certain nombre de critères et facteurs. Ce qui n'est pas toujours le cas dans les pays en voie de développement.

I-2 SECTION2 : Les critères de performance, les facteurs de succès et d'échec des institutions financières du monde rural : revue de la littérature

Introduction

L'étude s'intéresse au crédit rural qui fait partie d'un ensemble très vaste qui est le marché financier rural. L'évaluation du marché financier ou du système de crédit rural nécessite l'examen d'un certain nombre de mesures. Ainsi dans cette section nous allons montrer en un premier temps les aspects qui justifient la réussite des institutions financières rurales, ensuite les facteurs qui favorisent leurs succès feront l'objet de la deuxième sous section et finalement ceux qui entravent la bonne marche des institutions seront étalés en dernier lieu.

I-2-1 Les mesures de performance des marchés financiers ruraux (MFR)

Les quatre objectifs qu'on assigne en général aux marchés financiers ruraux sont :

- L'assistance aux pauvres ;
- L'accroissement de la production ;
- L'amplification des efforts du gouvernement dans les autres secteurs productifs ;
- L'évolution des institutions financières rurales vers des institutions solides et viables ;

BISWA N., Bhattacharyay⁽⁷⁾ (1983) identifient des critères nécessaires à la réussite du financement en milieu rural. Il s'agit de :

⁷ « Performance. Evaluation for Rural Financial Markets in low income countries/ Adamsin : Saving and Developing » Quarterly review n°4 1983.

- L'accessibilité au crédit bancaire (géographique, statut social, position économique notamment taille de l'exploitation) ;
- L'adéquation du crédit bancaire : niveaux des prêts aux groupes cibles, répartition sectorielle du crédit, répartition aux détenteurs ou non de la terre et surtout selon la taille de l'exploitation, montant moyen des crédits, moyenne par village ou par compte de crédits distribués ;
- L'amélioration des activités : revenu net par exploitation, intégration au marché, part commercialisée de la production agricole brute ;
- Le réseau bancaire : population bénéficiant des services de la banque, nombre moyen de comptes par village, montant moyen de crédit par compte et par village, distance entre le lieu d'emprunt et le village.
- Le système d'octroi de crédit ;
- Le suivi, l'évaluation et le contrôle de crédit.

La vérification de l'ensemble de ces critères dans le fonctionnement des IFR attestera la bonne marche de celles ci ainsi que leur viabilité.

Cette viabilité peut également être axée sur :

- Le système de mise en place du crédit afin d'analyser les coûts de transaction ;
- Les comportements des prêteurs et des emprunteurs.

Calkins (P), Larivière (P), Martin (F) et Nteziyaremye (A)⁽⁸⁾ en 1992 citent les critères de performance suivants :

I-2-1-1 Les performances par rapport aux objectifs des différentes stratégies des MFR

Les performances des stratégies des MFR peuvent être caractérisées par les facteurs suivants :

A) Les critères de performance vis à vis des objectifs nationaux de développement :

Ces critères de performance comprennent :

- La distribution des richesses aux populations pauvres des zones rurales ;
- Le développement durable de l'agriculture ;
- L'utilisation de nouvelles technologies qui réduisent le risque et qui ont un impact positif sur les groupes cibles (petits exploitants, femmes...) :

⁸ Calkins, P et alii : Facteurs de succès et d'échec du crédit agricole dans les pays économiquement moins développés. Département d'économie rurale ; université de Laval pour compte SDID, juin 1992

- L'augmentation du degré de sécurité alimentaire :

B) Les critères de performance vis à vis des objectifs des IFR

Pour être viable, une institution doit :

- Etre indépendante des fonds extérieurs ;
- Couvrir ses coûts administratifs et de transaction ;
- Fournir des services financiers jugés nécessaires au développement des exploitations agricoles ;
- Servir un nombre toujours croissant de clients ;
- Chercher activement des moyens propres pour améliorer ses opérations en réduisant ses frais en même temps qu'en augmentant ses commissions et ses clients.

C) Les critères de performance vis à vis des objectifs des projets agricoles

Ils comprennent : L'accessibilité au crédit des petits exploitants, l'adoption de nouvelles technologies, l'augmentation de la production agricole, l'augmentation du niveau de revenus des petits producteurs et ou des groupes cibles, le recouvrement des prêts, l'appui aux institutions financières et à leur développement, la diminution du risque financier et le maintien du taux d'intérêt au plus bas niveau.

D) Les critères de performance vis à vis des agriculteurs

La performance des MFR pour les agriculteurs se mesurent à travers l'accès plus facile au crédit à de meilleures conditions, l'augmentation de leur production, l'accès à des technologies agricoles, l'accès à des intrants agricoles, l'augmentation de leur revenu agricole et l'amélioration de leur cash-flow.

La performance peut aussi être mesurée à travers la relation entre le crédit et la croissance agricole.

E) Le crédit et la croissance agricole

soit $Y = a(N+L) - iL$

Y= revenu net

a= taux moyen de rentabilité

N= la santé financière initiale ou la dotation du producteur

L= la taille de prêt

i= l'intérêt payé sur le prêt.

Si chaque producteur utilisait ses revenus nets additionnels à accroître sa santé économique à chaque période, le taux de croissance (G) à partir de sa situation initiale s'établit ainsi :

$$G = Y/N.$$

CLAUDIO Gonzalez- Vega⁽⁹⁾ disait « tant que le taux marginal de rentabilité des différents intrants utilisés est plus élevé que le taux d'intérêt payé, le taux de croissance de la santé financière du producteur augmente quand l'accès au crédit augmente ».

Cependant ces différentes méthodes semblent mêler des objectifs et des moyens dans un ensemble souvent contradictoire. M. Fodé NDIAYE⁽¹⁰⁾ pour sa part retient que « le système de financement rural est efficace s'il permet à chaque participant de maximiser son profit. Dans ce cadre, l'institution financière rurale doit être capable de fournir ses services financiers correspondant à la demande solvable (épargne et crédit). Cela doit être fait en synergie avec les autres intervenants dans le monde rural à des conditions qui garantissent sa viabilité financière et à des coûts de transaction compatibles avec la reproduction élargie de l'exploitation agricole dans le cadre d'un développement durable ».

LIBERSON⁽¹¹⁾ s'inscrit dans cette optique en définissant deux critères de performance à savoir:

- L'accès au crédit des petits producteurs mesuré à travers la part des prêts qui leur a été octroyée, le type d'utilisation qui en était fait, l'impact final des investissements réalisés sur le niveau de production agricole, sur le revenu des producteurs et plus globalement l'effet d'entraînement sur l'emploi agricole;
- La viabilité financière et le développement durable des institutions financières rurales dont les paramètres sont le recouvrement des prêts et des coûts de transaction, la capacité d'offrir des services financiers appropriés à un nombre toujours croissant de clients, la capacité de mobiliser l'épargne rurale pour réduire la dépendance vis à vis des fonds étrangers.

⁹ Undermining Rural Development with cheap agriculture credit: Redistribution in reverse CLAUDIO Gonzalez-Vega, P.125

¹⁰ Finance et développement rural au Sénégal : Expérience de la CNCAS, Document de recherche CREA .Fodé Ndiaye 1997

¹¹ LIBERSON, J. M. Et alii : A Synthesis of Aid Experience, Small Farmer Credit, 1973-85 Aid Special Study n°41-US- october 1985 p 124 et s

Par ailleurs la réussite des institutions financières rurales est conditionnée par aussi des facteurs qui favorisent la bonne marche de leur activité.

I -2-2 Les facteurs de succès

L'une des conditions premières de la réussite d'un système de crédit agricole est la viabilité de l'unité de production. Si dans une structure donnée, l'agriculture n'est pas elle-même rentable, les chances d'établir avec succès un programme de crédit agricole risquent d'être minces, à moins qu'on entreprenne en même temps de reformer la structure de production. Comme corollaire, la structure socio économique du milieu rural doit se prêter aux opérations des institutions de crédit. Finalement, il faudra prendre des mesures pour développer l'infrastructure matérielle et institutionnelle dans le milieu concerné.

A) La viabilité de l'unité de production

Un programme de crédit est viable, si en moins et long terme, les bénéfices dépassent les frais engagés. Pour réaliser cet objectif, il appartiendra au gouvernement d'agir en conséquence, et par exemple d'élaborer des politiques de prix s'appliquant à la fois aux facteurs de production et à la production elle-même, une politique dont l'optique sera d'améliorer la viabilité des exploitations agricoles. A cet égard, les questions qui méritent un examen approfondi sont les suivantes : a) les facteurs de production sont-ils disponibles à temps voulu, en quantité suffisante, et à des prix raisonnables ? Quelles mesures faudrait-il prendre pour en assurer l'approvisionnement ? Peut-on être raisonnablement certain des prix qui seront payés aux producteurs ? Faut-il modifier la politique de prix ? Existe-t-il un dispositif satisfaisant pour la commercialisation, l'emmagasinage, l'entreposage et le traitement des produits agricoles ? L'endettement chronique constitue-t-il un fardeau excessif pour le paysan ?

N'ayant souvent accès ni au système d'approvisionnement en facteurs de production, ni au marché des débouchés, le petit exploitant se trouve dans une situation défavorable. Les contingences non financières, comme l'approvisionnement en eau, le manque de services de vulgarisation, l'absence d'un ensemble de techniques et de services modernes l'empêchent bien souvent d'utiliser le crédit de façon productive.

La dimension peu rentable de son exploitation, le manque criard de matériels, l'empêchent aussi d'effectuer des améliorations pour un emploi judicieux du crédit. Ceci a pour effet de contribuer à l'échec des programmes de crédit agricole.

Fréquemment d'ailleurs, ce n'est pas le manque de crédit qui freine toujours l'accroissement de la production, mais la mauvaise structure foncière (propriété, droits de location, fermage etc.), la structure de la production(dimension des exploitations, exploitation individuelle ou en coopérative) ou la structure des services d'appui(commercialisation, vulgarisation, approvisionnement en facteurs de production) dont la réforme constitue une condition première à la réussite d'un programme de crédit agricole.

L'un des moyens aussi d'améliorer les termes de l'échange au profit de l'exploitant consiste à réduire, entre autres, les coûts de transport.

B) Infrastructure

C'est par l'initiative des autorités gouvernementales que pourront être développés dans les meilleures conditions les réseaux routiers et l'accès au centre de commercialisation.

De plus, un cadre institutionnel d'appui est presque aussi important pour les politiques d'investissement et les programmes de développement équilibrés que pour la structure des services de soutien dans le domaine des politiques de crédit et de commercialisation.

D'une façon générale les facteurs de succès concernent :

- L'environnement macroéconomique favorable;
- Les politiques financières privilégiant le taux d'intérêt reflétant les coûts réels des capitaux et la diversification des portefeuilles;
- La mobilisation de l'épargne;
- L'implantation et la décentralisation raisonnées des structures de crédit;
- Les actions innovatrices.

Aussi pour être pleinement efficace, le crédit institutionnel aux petits agriculteurs doit s'accompagner d'une réflexion de technologies améliorées. Le facteur essentiel de succès réside dans la capacité des agents de base à analyser le risque très rapidement afin de réagir à temps. Les politiques de prévention des impayés, de suivi des prêts, de comptabilisation et les capacités de réaction rapide sont aussi des éléments importants.

Au-delà de ces facteurs favorables à la réussite du crédit agricole, il existe d'autres qui empêchent le développement de l'intermédiation financière en milieu rural.

1-2-3 Les facteurs d'échec

Tout programme de crédit agricole doit avoir pour but la satisfaction des besoins de crédit des populations rurales. Cependant, l'application de ce type de programme est souvent secouée par des contraintes qui limitent son efficacité.

1-2-3-1 Le problème de l'imperfection de l'information

Une des causes soulignées de l'échec des systèmes de crédit agricole réside dans l'imperfection de l'information. Les deux théories développées à cet effet sont celle de l'agence (Aglietta(M), Moutot)(1992) et celle de l'asymétrie de l'information de Stieglitz(J). Weiss⁽¹²⁾. Cette imperfection de l'information qui conduit à une inefficacité des marchés financiers ruraux peut résulter de plusieurs sources.

- La qualité de l'information disponible : cela est particulièrement vrai dans le milieu rural africain où la comptabilité est inexistante et la maîtrise des flux financiers très difficile ;
- La qualité des emprunteurs qui n'assurent pas un suivi efficace de leurs activités, soit par insuffisance de formation, soit par le fait du passage d'une économie hautement administrée avec une forte présence des structures d'encadrement y compris dans les domaines du crédit et de la commercialisation à une économie immédiatement libéralisée sans création d'un cadre réglementaire adéquat. Une telle situation peut être renforcée par le désengagement brutal des SRDR.
- La qualité du staff des structures de crédit et le coût excessif de la collecte de l'information dans le contexte d'une dispersion de la clientèle et d'une absence de comptabilité.

Cette collecte de l'information dans ce contexte est d'une importance capitale pour le suivi, l'analyse des demandes de financement et le développement d'un portefeuille de qualité. Pour ce qui est des producteurs, l'imperfection de l'information provient essentiellement de deux facteurs :

- L'insuffisante capacité de gestion des emprunteurs :
- La volonté de ne pas fournir des éléments pertinents d'analyse.

¹² Stiglitz. The rôle of the State in Financial Markets, Annual Conference on Development Economic. 1993
Proceeding of the World Bank

En outre des problèmes liés à l'information, la situation des impayés entrave le développement normal des institutions financières.

I-2-3-2 Le problème des impayés

Le problème des impayés et de leur adéquate solution sont un des paramètres clés de l'évolution des institutions financières du monde rural. Le modèle de Bottomley amélioré par Baker, Meyer et Ouchan (1979) et repris par Gérald C. Nelson et Ricardo Crus – Letona⁽¹³⁾ s'établit comme suit :

$$LC = F + A + [D(1+F+A)/(1-D)] * 100$$

Où

LC = coûts du prêteur

F = coûts des fonds du prêteur

$$= [(\text{coûts des fonds pour le prêteur}) / \text{total des octrois de crédit durant l'année}] * 100$$

A = coûts d'administration des fonds

$$= [(\text{total des charges d'exploitation}) / (\text{total des octrois de crédit durant l'année})] * 100$$

D = taux d'impayés

En différenciant, nous avons la conclusion que l'effet « d'une baisse d'un pour cent sur les taux d'impayés est toujours beaucoup plus important qu'une baisse de 1% soit des coûts des ressources, soit des coûts administratifs ». En conséquence, contrôler le taux d'impayés est crucial pour réduire les coûts des prêts. Un tel modèle nous permet de faire ce contrôle.

Aja Okorie⁽¹⁴⁾ pour sa part donne les principaux déterminants du remboursement du crédit et les énumère de la façon suivante :

- La nature du déboursement ;
- Le moment de l'obtention du crédit ;

¹³ University of Illinois " the importance of default Risk to Agriculture development Bank: An example El Salvador (S&D N°1 1991-xv)

¹⁴ University of Nigeria, Nsukka " Major Determinants of Agriculture Smallholder Loan Repayment in a Developing Economy: Empirical Evidence from Ondo State, Nigeria" (S&D N°1 1986-X) p 9et s

- Le nombre de visites et de suivis ;
- La rentabilité de l'entreprise ;

Il faut noter aussi que la responsabilité certainement la plus grande des emprunteurs dans les échecs des institutions financières rurales réside dans leur indisciplinisme financière.

I-2-3-3 Indisciplinisme financière

Cette indisciplinisme financière est caractérisée selon Fodé Ndiaye⁽¹⁵⁾ par :

- L'insuffisance de sélection interne des emprunteurs biaisant ainsi les informations de l'intermédiaire financier et l'insuffisance de la pression sociale sur les débiteurs ;
- Le non respect des termes du contrat de prêt ;

La question du taux d'intérêt sur la viabilité du système financier fait l'objet aussi de plusieurs controverses.

I-2-3-4 Taux intérêt

Certains considèrent qu'il faut de bas taux d'intérêt afin d'accompagner le développement de la productivité des exploitations agricoles des pays en développement tout en garantissant une marge suffisante à l'opérateur de crédit afin de lui assurer une certaine viabilité. Cependant, beaucoup d'auteurs pensent que le faible taux d'intérêt a des effets pervers sur les systèmes financiers.

D'après Adams, Graham et Von Pische⁽¹⁶⁾ « le crédit à bon marché représente davantage un problème fondamental que la solution aux difficultés des MFR ».

Les principaux problèmes causés par les bas taux d'intérêt sont d'après ces auteurs :

- A) La concentration du crédit entre peu d'emprunteurs ;
- B) L'inefficacité de l'allocation des ressources ;
- C) Les coûts élevés de transaction pour quelques emprunteurs et prêteurs ;
- D) La politisation des institutions financières :
 - Des relations patronales dans le système financier ;
 - Les taxations des épargnants.

¹⁵ op cité

¹⁶ Undermining Rural development with Cheap Credit : overview of The importance of Interest - Rates Policies, Dale Adams, Von Pischke(eds): Boulder Westview Press, 1984 p62

Néanmoins, les problèmes de financement qui affectent le monde rural dans les pays sahéliens (cas du Sénégal) ont été soulignés par le professeur Moustapha Kassé⁽¹⁷⁾ (1996). Il montre que les contraintes financières se manifestent par une accessibilité très réduite du crédit en zone rurale et une formation insuffisante de l'épargne capable de contribuer à l'amélioration de la production rurale.

L'instabilité climatique, le système de production entraînant la dégradation continue des sols, les contraintes sociologiques et structurelles de la société sont les causes réelles de cette situation.

Hervé, B⁽¹⁸⁾ (1993) pour sa part a montré que les causes de la défaillance du financement officiel de la commercialisation de l'arachide au Sénégal réside dans les retards des remboursements des crédits en fin de campagne (problème de timing) et la mise en place des crédits pendant la campagne.

Le financement du monde rural a toujours posé de sérieuses difficultés aux pays en voie de développement. La viabilité des structures financières dans le secteur de l'agriculture nécessite le regroupement d'un certain nombre de critères et facteurs importants. Ces facteurs dits de succès et ces critères de performance ont été vérifiés que rarement ce qui justifie toute la difficulté de l'intermédiation financière dans les pays moins avancés

CONCLUSION CHAPITRE I

Les pays en voie de développement ont mis en œuvre différents systèmes de financement pour développer leur agriculture, mais la plupart d'entre eux n'ont pas satisfait les besoins des paysans en matière de crédit. Les critères caractérisant la réussite des IFR tels que l'accessibilité au crédit, son adéquation et l'augmentation de la productivité n'ont pas été obtenus. Il en est de même pour la discipline financière et pour la politique efficace de taux d'intérêt.

Le Sénégal pour sa part a été fortement secoué par les faillites des organisations de crédit rural mises en place après les indépendances. Ces faillites sont – elles dues au non respect des critères de viabilité? Nous tenterons d'apporter une réponse à cette question en passant en

¹⁷ L'Etat, le technicien, le Banquier face aux défis du monde rural Sénégalais. Moustapha Kassé 1996

¹⁸ Les pièges de l'ingérence Politique dans une Filière Commerciale : le cas de l'arachide au Sénégal : Busschaert HERVE 1993/1994

revue les différents systèmes de financement du monde rural qui ont existé et qui existent encore à ce jour dans le pays. Autrement dit, détailler l'expérience sénégalaise et ses problèmes en matière de financement du monde rural.

CHAPITRE II: L'EXPERIENCE SENEGALAISE EN MATIERE DE FINANCEMENT DE LA FILIERE ARACHIDE ET SES LIMITES

Introduction

Au cours des deux premières décennies d'indépendance au Sénégal, la stratégie de financement des besoins agricoles du secteur de l'arachide(intrants et équipements) a été basée sur un système de crédit à travers les coopératives des paysans, le Fonds Mutualiste de Développement Rural(FMDR), la Banque Nationale de Développement du Sénégal(BNDS) finançant le programme agricole et aussi l'Office national de Commercialisation et d'Assistance au Développement(ONCAD).

Le terme de financement n'était pas tout à fait exact puisqu'il s'agissait avant tout de crédits en nature et des subventions. Le Fonds Mutualiste de Développement Rural (FMDR) assurait la subvention du matériel agricole, des engrais, des semences sélectionnées, des façons culturales et des opérations de vulgarisation. L'ONCAD assurait la distribution de crédit chez les paysans après avoir reçu l'expression des besoins par l'intermédiaire des Sociétés de Développement Rural, il récupérait également les dettes des paysans.

L'objectif de ce chapitre est de donner l'historique des organisations institutionnelles de crédit en exprimant les raisons de l'échec de la principale structure de crédit qui s'occupait du secteur de l'arachide qui était l'ONCAD, les raisons de la création de la CNCAS, son apport dans le financement de la filière et les problèmes qui limitent ses performances dans le secteur arachidier.

II-1 Section I : Historique des Organisations Institutionnelles de Crédit¹⁹

En 1960, le secteur arachidier représentait plus de 80% des exploitations du pays, il employait 87% de la population active et couvrait la moitié des terres cultivées. En outre la trituration de l'arachide représentait 42% du chiffre d'affaire du secteur industriel. Face à cette situation, la mise en place d'un programme agricole efficace qui a pour tâche d'accélérer l'équipement du paysannat en matériels et en intrants était devenue une nécessité.

II-1-1 Les raisons de la création de l'ONCAD

Pour permettre l'organisation et le développement du monde rural en 1960 est créé l'office de commercialisation agricole(OCA) qui va s'appuyer sur un développement coopératif avec caution solidaire des adhérents, une liaison du crédit et de la commercialisation et une politique de subventions.

¹⁹ source des chiffres : direction de l'agriculture

Dans cette même perspective et toujours en 1960, sont initiées les structures régionales qui sont les centres régionaux d'assistance au développement(CRAD) qui remplacent les anciennes sociétés de prévoyance et sociétés mutuelles de développement. Ces centres vont quadriller le pays de coopératives pour couper les relations entre producteurs et commerçants privés. Les tâches qui leur sont allouées sont lourdes. Chargés d'exécuter le plan de développement, ils servent de relais entre l'OCA et la nouvelle banque sénégalaise de développement qui s'occupe du financement des campagnes agricoles et des prêts aux paysans organisés. Ils assurent la gestion comptable des coopératives et la gestion d'un capital semencier. Ils doivent distribuer semences, engrais, fongicides et matériels.

En 1963, l'Etat crée à cette fin, une unité de fabrication qui est la SISCOMA. En outre, les CRAD ont à charge la collecte et le transport du produit au profit de l'OCA à des prix fixés par ce dernier. Enfin pour former, éduquer, dynamiser les paysans, ils reçoivent l'appui des centres d'expansion rurale et des centres d'animation rurale où se déroule la vulgarisation technique. Tout ceci est fait dans le cadre d'un programme connu sous le nom de programme agricole.

Cette machine tentaculaire s'est sclérosé⁴ très vite dans la bureaucratie. En, 1966, elle est remplacée par l'office national de commercialisation et d'assistance au développement (ONCAD).

II-1-2 Objectifs de l'ONCAD

L'ONCAD est un établissement public à caractère industriel et commercial, jouissant de la personnalité civile et de l'autonomie financière, relevant des ministères du développement rural et des finances de l'époque. Suivant son statut, l'ONCAD est chargé de :

- Encadrer et assister les coopératives et précoopératives :
- Transporter et commercialiser les produits agricoles collectés par les coopératives et les organismes de développement agricole :
- Rassembler, stocker et distribuer les semences d'arachide aux agriculteurs ;
- Contrôler les importations, le stockage et la distribution du riz.

Finalement ,face à ces taches multiples l'ONCAD présente un dispositif forcément très lourd. Il se compose d'un personnel pléthorique : 4500²⁰ employés (1799 permanents, 2153 temporaires et 535 agents de coopérative ; et d'un équipement démesuré dont 639 magasins et seccos (aires de stockage) et un parc automobile de plus de 1000 véhicules en mauvais états dans la plupart des cas. De ce fait il prête assez souvent le flan à la critique.

II-1-3 Les reproches faits à l'office dans la filière arachide

Les reproches faits à l'office sont nombreux et divers. Il s'agit des retards dans la mise en place des moyens de production. Le transport des facteurs de production ne donne pas en effet de satisfaction. La raison est que l'on donne une priorité majeure au transport des arachides et mineure à celui des facteurs de production.

Il en résulte que la livraison de matériels et d'engrais est généralement tardive et souvent après le début de la période d'ensemencement. Ces retards ont eu des effets néfastes sur le niveau de la production par conséquent sur le niveau du revenu et du remboursement. Ce qui justifie l'argument de AJA Okorie(1996) qui stipule que le moment de l'obtention du crédit est un facteur important de remboursement.

On reproche à l'ONCAD des gaspillages et un manque d'efficacité, on lui reproche d'employer un personnel qui ne possède pas en bien des cas la rigueur nécessaire et la formation suffisante pour assurer les tâches qui lui sont confiées, et de ce fait quelques scandales financiers viennent souvent ternir la réputation de l'ensemble.

Il se posait un véritable problème d'imperfection de l'information tel que souligné par la théorie développée par Stieglitz(J) et Weiss(1996) sur l'asymétrie de l'information. Un problème dont la cause principale est l'absence d'un staff de qualité de l'office.

Par conséquent, les résultats obtenus par l'office n'ont pas du tout été satisfaisants.

II-1-4 Les résultats de l'office dans le secteur de l'arachide

Si bien qu'il a été une structure nécessaire à notre développement agricole, l'ONCAD a obtenu des résultats très catastrophiques à la fin des années 70. Ces résultats vont avoir un impact si important que l'office va constituer la principale cause et le lieu principal de la crise arachidière et donc agricole des années 1970. Il constitue aussi l'aspect le plus visible de l'échec de la politique agricole au Sénégal.

²⁰ Ces chiffres proviennent de la direction de l'agriculture

La naissance de ce que l'on a appelé le malaise paysan tient son origine dans les défaillances de cette organisation du monde agricole, de la sécheresse et de la chute des prix de l'arachide. En fait le système établi en amont s'est révélé très coûteux, aussi bien par la lourdeur des structures que par la pratique généralisée du non remboursement des crédits : La dette de l'ONCAD s'élève à 47 milliards²¹ de FCFA, celle des paysans à quelque 32 milliards, dont 18.6 milliards pour les semences et 14 milliards pour l'équipement (source : direction de l'agriculture). La combinaison de ces « ardoises » et le début de la crise économique qui suit le deuxième choc pétrolier a contraint les autorités à revoir le dispositif de financement.

La dissolution de l'ONCAD en 1979 et la suppression du programme agricole l'année suivante sonnent le glas de l'interventionnisme de l'Etat qui apure l'ensemble des dettes équivalent à deux années de production d'arachide.

Les critères de performance cités par Calkin et AL(1992) à savoir le rôle des organisations de crédit qui était de distribuer la richesse aux pauvres des zones rurales, le développement de l'agriculture n'étaient pas atteints par l'ONCAD. Il n'a pas pu contribuer activement à la sécurité alimentaire et ses services financiers étaient insuffisants pour développer les exploitations agricoles.

Ainsi, la situation désastreuse des finances du secteur arachidier n'est pas restée sans conséquences sur la santé économique du pays. Une solution durable à ce problème était recherchée et la création de la Caisse Nationale de Crédit Agricole au Sénégal se présentait d'après les pouvoirs publics comme un moyen de sortie de crise.

II-2 SECTION 2 : LA CNCAS ET SES RÉSULTATS EMPIRIQUES DANS LA FILIÈRE

Créer pour redynamiser le secteur arachidier par extension le secteur agricole, l'objectif de la CNCAS est de favoriser l'accès au crédit aux populations rurales un crédit suffisant pour la relance de leur activité.

II-2-1 Le contexte de la création de la CNCAS

Comme évoqué ci dessus, le début des années 80 était marqué par une faillite du système de financement de l'arachide qui avait amené le gouvernement à devoir repenser le crédit agricole. La succession des sécheresses et l'inadaptation de crédit avaient progressivement

²¹ D'après la direction de l'agriculture

alourdi la dette des paysans à tel point que le montant de l'exigible du monde rural en 1981 s'élevait à plusieurs milliards de FCFA.

Face à cette situation, les pouvoirs publics avaient été amenés à prendre un certain nombre de mesures immédiates entre autres :

- La suspension des ventes de matériels agricoles à crédit ;
- L'annulation des arriérés des dettes contractées.
- La suspension provisoire du remboursement des sommes restant dues et l'institution d'une retenue forfaitaire sur le prix de vente de l'arachide pour la reconstitution du capital semencier.
- Après la dissolution de l'ONCAD, l'Etat créa la SONAR pour une durée de 3 ans avec comme objectifs :
 - La collecte des semences ;
 - La gestion du capital semencier ;
- L'institution d'une retenue sur la vente de la production et qui devait contribuer à financer l'acquisition des semences et d'engrais.
- Versement d'une subvention par l'Etat à la SONAR.

Le déficit de la SONAR a conduit à sa dissolution et à la reprise de ses activités relatives à la gestion des semences et à la collecte de l'arachide par la SONAGRAINES qui est la filiale d'achat de la SONACOS en 1984/1985.

Dès novembre 1984, les pouvoirs publics conscients de l'essoufflement du système avaient engagé une étude sur la réforme du crédit agricole afin d'éviter la répétition d'une telle situation.

Cette étude montrait que les causes de la dégradation des finances rurales pouvaient se ranger en deux rubriques principales à savoir :

- celle qui était liée à l'environnement du crédit(approvisionnement, circuits coopératifs, sociétés de développement rural) d'une part;
- celle qui était liée directement à la conception du crédit tel qu'il était pratiqué jusqu'alors(crédit en nature, confusion entre aides subventions et crédit) d'autre part.

Ces deux séries de causes avaient fait ressortir la nécessité de réformer l'environnement et de définir de nouvelles options en matière de crédit agricole.

Bref l'ancien système de financement de l'arachide avait révélé les traits négatifs suivants : un crédit insuffisamment responsabilisé avec de multiples opérateurs altérant l'indépendance du banquier et s'interposant entre ce dernier et les emprunteurs ; un crédit trop centralisé, trop éloigné des paysans, ne tenant pas compte de la variété des situations régionales et enfin un crédit trop laxiste caractérisé par l'absence d'apport personnel, la faiblesse des garanties et l'absence de fiabilités des procédures. Ainsi les critères de réussite des finances en milieu rural développés par BISWA et BHATTACHARYAY(1983) n'ont pas été remplis par l'office de commercialisation.

Partant de cette analyse, le conseil interministériel du 26 mai 1983 a conçu le crédit agricole pour être plus décentralisé, plus responsabilisé, plus sécurisé et marqué par une grande rigueur dans ses règles d'octroi et ses procédures :

- L'apport personnel en espèces doit être la règle ;
- Tout crédit doit être assorti de garanties collectives constituées par des fonds de garantie communautaires, fonds professionnels et de garanties particulières.

La création d'un fonds national des calamités concernant non seulement la sécheresse mais aussi d'autres types de calamités, était envisagée de même que les fonds professionnels de garanties particulières ou les fonds de solidarité. L'alimentation de ce fonds était prévue à partir d'un prélèvement de 1Fcfa/kg sur toute la production vendue.

Par conséquent, le crédit deviendra très accessible et sécurisé et une rupture interviendra par rapport au système passé qui se caractérisait d'après le professeur Moustapha Kassé(1996) par une faible accessibilité du crédit et une mobilisation presque insignifiante de l'épargne rurale.

C'est dans ce contexte et pour ces objectifs que la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal a été constituée le 17 mars 1984 sous la forme de société d'économie mixte dotée de l'autonomie financière.

II-2-2 Présentation de la CNCAS

La Nouvelle Politique Agricole adoptée en 1984 devait s'appuyer sur une bonne intermédiation financière. Depuis lors, de manière progressive, les Diverses Sociétés Régionales de Développement Rural (SRDR) se sont désengagées de la fonction de crédit.

La caisse Nationale de crédit Agricole a été créée afin d'assumer cette fonction d'intermédiaire financière. Cependant, en tenant compte de l'analyse des systèmes de financement mis en œuvre précédemment, la réforme du système de crédit a porté :

- D'une part sur l'environnement du crédit : mode d'organisation des producteurs ruraux, mode d'encadrement, circuit d'approvisionnement en intrants et commercialisation ;
- D'autre part sur la conception et le fonctionnement de l'institution de crédit.

La Caisse Nationale de Crédit Agricole au Sénégal (CNCAS) est une banque créée comme société anonyme au capital de 2.3milliards de FCFA entièrement libéré²².

Son objectif est la distribution du crédit de façon à promouvoir les activités en milieu rural et à y améliorer l'environnement économique et social.

II-2-3 Objectifs et Organisations

D'après sa nouvelle conception, le crédit rural devrait :

- Etre responsabilisé par l'indépendance des instances habilités de la CNCAS pour les octrois de crédit et l'établissement de relations directes avec les bénéficiaires de crédit ;
- Couvrir l'ensemble des besoins de financement du monde rural ;
- Etre décentralisé et évolutif ;
- Etre rigoureux dans ses règles d'octroi et ses procédures : la CNCAS demande un autofinancement variant de 15% à 50% du programme pour les demandes de crédit. Les garanties sont fonctions de l'augmentation de l'activité et du montant sollicité ;
- Etre sécurisé par rapport aux aléas d'ordre naturel par la création notamment d'un Fonds National de Calamités.

Ainsi, avec l'application de toutes ces mesures, les deux critères de performance des Institutions financières rurales définis par Liberson(1985) pourraient être remplis par la banque.

²² Source : CNCAS

En sus des ressources collectées au marché monétaire, la CNCAS dispose de ressources extérieures consenties par les bailleurs de fonds(CFD, UE, Canada...) par le biais d'accords de rétrocession entre l'Etat et la CNCAS. Ces accords peuvent s'accompagner de la dotation d'un Fonds de Garantie, de la couverture du déficit d'exploitation, de l'appui institutionnel.

Cependant, comme toute autre institution de financement, les procédures de financement de la CNCAS présentent certaines spécificités.

II-2-4 Procédure de crédit à la CNCAS

Pour prétendre obtenir un crédit à la CNCAS il faut au préalable remplir un certain nombre de conditionnalités :

- Préparation d'un dossier de prêt par demandeur ;
- Ce dossier est déposé auprès d'une agence ou bureau ;
- La demande n'est pas financée à 100% ;
- Le niveau de participation se situe entre 15% et 35% pour l'agriculture ;
- L'apport pour le moyen terme est de 20% ;
- Le règlement est fait directement au fournisseur après remise de facture proforma, de bons de livraison et de paiement dûment contresignés par le bénéficiaire ;
- Les garanties sont fonctions de l'objet et de la nature du crédit ainsi que de la qualité de l'emprunteur, on retrouve les garanties suivantes : domiciliation, recette, salaire, réserve de propriétés, nantissement de matériel, hypothèque, caution solidaire et assurance.

Ces dispositions s'inscrivent toujours dans l'optique de satisfaire des besoins de crédit du monde rural. Ainsi dans le secteur arachidier la CNCAS a eu à faire des actions remarquables dans des conditions parfois très difficiles.

II-2-5 L'action de la CNCAS dans la filière

II-2-5-1 Les difficultés rencontrées par la banque agricole

La CNCAS a toujours travaillé dans un marché que l'on peut qualifier de difficile pour au moins trois raisons :

- Les bases de la culture de l'arachide demeurent faibles :
- L'environnement économique et social est toujours en pleine mutation :

- La rémanence des échecs de crédit sur le secteur arachidier de 1965 à 1983 entretient une confusion entre le crédit et l'aide ou la subvention de l'Etat.

II-2-5-1-1 Les bases de la culture de l'arachide au Sénégal

- Le potentiel agronomique des espaces cultivés est limité (érosion et dégradation des sols, extension des terres salées, aléas climatiques et calamités naturelles etc.);
- L'irrigation en est seulement à ses débuts ;
- Les aléas climatiques conditionnent toujours les récoltes ;
- Les structures d'exploitation sont de tailles réduites : 3 à 5 ha, 0,67ha²³ de terre cultivée par actif rural dans le bassin arachidier et un revenu très faible par actif agricole.

II-2-5-1-2 L'environnement économique et social

L'environnement économique et social est en pleine mutation. Il y a eu d'abord la Nouvelle Politique Agricole et les différents programmes d'ajustement sectoriel agricole (PASA) ; les SRDR restructurées ou liquidées n'assurent plus l'encadrement technique des paysans et les transferts technologiques, le secteur privé n'a pas encore pris de manière adéquate le relais des SRDR dans l'approvisionnement en intrants des producteurs ruraux.

Par ailleurs, la commercialisation de l'arachide connaît plusieurs dysfonctionnements :

- Les difficultés d'adaptation de l'intermédiaire financier ;
- Le développement du marché parallèle qui affecte très sérieusement le circuit officiel de commercialisation. Ce marché a développé des stratégies suivantes pour suppléer le circuit officiel de son milieu qui naguère ne fonctionnait que sur ses directives :
 - ✓ La rapidité pour le vendeur de disposer des revenus issus de la commercialisation (paiement en espèces) ;
 - ✓ La faculté d'empêcher l'intermédiaire financier de capter la part des ressources financières de la commercialisation d'arachides destinée au remboursement des crédits à la production ;
 - ✓ La stabilité des modalités de transaction et la flexibilité des possibilités de vente.

La CNCAS dans ce cadre se trouve confrontée à plusieurs problèmes :

²³ Source direction de l'agriculture

- ✓ Elle est obligée d'octroyer quelles que soient les modalités de ventes officielles un crédit à la commercialisation afin de pouvoir récupérer une partie du crédit à la production.
- ✓ Le non remboursement d'une année sur l'autre d'une partie des crédits à la commercialisation avec le changement des organismes bénéficiaires, facteur aggravant des tensions sur la trésorerie de la banque ;
- ✓ Le développement d'impayés sur le crédit à la production d'arachide consécutif aux dysfonctionnements sur les marchés officiels et aux performances des marchés parallèles.

II-2-5-1-3 La rémanence des échecs de crédit entre 1965-1983 : une confusion entre le crédit, l'aide ou la subvention

L'histoire des échecs successifs de crédit surtout le programme agricole a créé dans les milieux ruraux une indisciplinisme financière criarde. Ce passé et l'intervention actuelle de plusieurs structures dont certaines sans objectifs de recouvrement précis et sans cohérence globale entraînent une persistance en milieu rural de la confusion entre crédit, aide, subvention et de la mentalité d'assistés préjudiciables au développement d'un crédit sain.

Cette indisciplinisme financière telle que décrite par Fodé NDIAYE(1997) est l'une des causes marquantes de l'échec des IFR dans le pays.

La CNCAS malgré ses difficultés conjoncturelles a obtenu un certain nombre de résultats satisfaisants dans la filière.

II-2-5-2 Les résultats de la CNCAS dans le secteur de l'arachide

Après la dissolution de l'ONCAD, la suppression du programme agricole et de la SONAR, la CNCAS créée en 1983 s'est retrouvée comme étant le principal bailleurs de fonds du monde rural. Elle octroie de crédit de campagne pour la commercialisation de l'arachide, des crédits pour l'achat de matériels, d'engrais et de semences nécessaires à la production.

Pour ce qui est de la commercialisation de l'arachide, la SONACOS par des appels de fonds qu'elle effectue parvient à obtenir des financements nécessaires aux campagnes auprès du pool bancaire dont la CNCAS est la tête de file et auprès des banques extérieures.

Le remboursement à 100% et la condition mise en place par la CNCAS pour l'obtention de crédits ultérieurs. A cette fin, il se pose toujours un problème de « timing » autrement dit le

remboursement du crédit dans les délais requis. Ce qui constitue selon B. Hervé(1993) La cause principale de défaillances du financement des campagnes de commercialisation. Le consortium de banques débloque l'argent à partir du moment où les crédits de l'année précédente ont été entièrement remboursés. Or ce remboursement se fait de plus en plus tardivement car chaque année il y a un déficit de la filière à combler.

Généralement les sommes sont remboursées vers la fin de l'année, une fois que l'huile triturée est vendue et que la SONACOS est à même de payer sa part et que l'Etat a trouvé les fonds pour combler les déficits. Ainsi, les nouveaux crédits ne sont disponibles qu'en décembre parfois alors que les champs se récoltent depuis quelques semaines et les paysans manquent de liquidités. La Sonagraines qui est la filière d'achat de la SONACOS arrive à cet effet en retard sur le marché.

Malgré ces problèmes, la CNCAS joue un rôle central. La banque agricole en diversifiant son portefeuille dans ces dernières années prenait part progressivement au financement des campagnes de commercialisation de l'arachide et du paddy. D'un niveau de participation de 10%, la CNCAS est passée progressivement à 15% puis à 25% voir plus des crédits consortiaux dans les premières années de fonctionnement. Cette dernière évolution est en grande partie liée à la disparition de la BNDS ancien chef de file du consortium bancaire et principal bailleurs de fonds.

Tableau n° 1 : Financement des campagnes arachide et paddy

Année	Montant (millions de FCFA)
1986	500
1987	3900
1988	8900
1990	10000
1992	7000

Source : SONACOS

Toutefois, il serait intéressant de noter en ce qui concerne les résultants d'exploitation et la situation financière, que les trois premières années d'activité de la CNCAS ont été déficitaires. La banque a opéré à un redressement significatif à partir de l'exercice 1988/1989. Au 30

septembre 1987, les pertes cumulées atteignaient 552 millions FCFA représentant à l'époque 1/3 de ses capitaux propres.

Depuis la situation a favorablement évolué jusqu'en 1992 avec un résultat avant amortissement et provision de 1336.6 millions FCFA²⁴.

Cette situation favorable a continué durant les années 90 mais n'a pas permis de satisfaire les besoins en financement des ruraux de plus en plus importants. C'est ainsi en 1997, suite à de longues négociations entre les différentes parties intéressées (M.E.F).M.A.E, Représentants producteurs, autres partenaires du monde rural, CNCAS, il a été convenu de mettre en place un dispositif de financement plus adapté aux réalités des paysans. Le dit dispositif devait s'inscrire dans le cadre du programme de relance de l'agriculture. Il s'articulait principalement autour de la facilitation des conditions d'accès au crédit pour accroître l'offre et la mise en place de fonds de sécurisation propres à asseoir la durabilité du système dans un environnement où les risques sont nombreux et variés.

Les effets de ces mesures ont été immédiats. En effet, ainsi qu'en atteste le tableau ci joint, les niveaux moyens de financement ont été quadruplés(en moyenne 12 milliards de FCFA par an contre une moyenne antérieure de l'ordre de 3 milliards).

Tableau n°2 : Part de la filière arachide dans le financement de la production par la Cncas

Campagnes	1997/1998	1998/1999	1999/2000	2000/2001	Total
Total réalisation	12278	12426	13981	9201	47796
Part filière arachide	4514 (37%)	4996(40%)	7260(52%)	4761(52%)	21533(45%)

Source : CNCAS

Les remboursements ont été très encouragements lors des deux premières années 88.6%, 85.6% respectivement en 1997/1998 et en 1998/ 1999. En 1999/2000 et 2000/2001, malgré des bons niveaux de production obtenus, les taux réalisés sont faibles(65% et 67% respectivement au 30 juin 2001). Cette situation qui a déjà fait l'objet de mémorandum adressé au ministère de l'économie et des finances s'explique essentiellement par le contexte politique qui prévaut depuis février 2000 : promesse de remises de dettes, programmes spéciaux de distribution de crédits à remboursement préalable des dettes.

²⁴ D'après la CNCAS : Direction service crédit

Ce contexte particulier a fortement amoindri le volume de financement de l'année 2000/2001. Cependant l'effet combiné des mesures annoncées et prises par les autorités de l'Etat s'est traduit pour la CNCAS par une dégradation de son portefeuille. Il en est résulté des impayés de 8215 millions de FCFA au 30 juin 2000(dont 7070 millions de FCFA pour l'arachide). Les dotations au titre du fonds de garantie n'ont pu couvrir les risques exposés du fait de cette situation totalement externe.

Cette situation explique de façon assez claire l'implication de la CNCAS dans la filière. Mais il existe d'autres problèmes qui secouent la banque dans sa tâche de financement du monde rural.

II-2-6 La répartition des guichets

Comme souligné par BISWA et BHATTACHARYAY(1983) La proximité des services financiers contribue à une bonne mobilisation de l'épargne rurale et à un accès facile au crédit. Avec 13 guichets dont un seul à Dakar, la CNCAS a 48% des guichets de l'ensemble du système bancaire national installés hors de Dakar et 23.64% de l'ensemble des guichets au niveau national. Elle dispose alors le réseau bancaire le plus décentralisé.

Avec la disposition des guichets sur le territoire national nous obtenons les résultats suivants :

- ✓ Un guichet pour 14 000 km² ou 0.16 guichet pour 100 000 habitants ;
- ✓ Un guichet pour 1000 villages ;
- ✓ La région de Saint- Louis avec 70% du portefeuille de crédit (hors crédit de campagne) polarise un tiers des guichets de la banque.

Ces résultats montrent que le monde rural est sous bancarisé comme D Zerah l'a affirmé. Les populations rurales qui peuvent bénéficier des services de la CNCAS sont très limitées. Pour le cas de la CNCAS, la surbancarisation est bien localisée dans le pays car le nombre de guichets par habitant est plus grand dans la région du fleuve que dans toutes les autres localités.

Cette relative inaccessibilité géographique a des incidences certaines sur :

- L'accès aux services financiers des producteurs avec comme conséquence la faiblesse de l'épargne confiée, renforcée par la nature peu stable de l'épargne rurale, et la faiblesse du niveau de satisfaction de la demande rurale de crédit, notamment le crédit de proximité indispensable pour une réussite totale de la filière de l'arachide ;

- L'augmentation des coûts de transaction des emprunteurs avec l'accroissement des charges de déplacement et des frais de séjour au siège des guichets ;
- L'augmentation des difficultés de suivi, des coûts de collecte de l'épargne, et de suivi du crédit, et réduisant ainsi la rentabilité des opérations financées.

A cette inaccessibilité se rajoutent selon certains producteurs des conditions d'accès difficiles au crédit, notamment l'apport personnel et les garanties.

II-2-7 Les garanties

Pour la plupart de la clientèle de la CNCAS constituée de petits producteurs regroupés en sections villageoises ou en Groupements d'Intérêt Economique le problème de la garantie se pose avec acuité. En effet, 80% des crédits de la banque sont adossés sur la garantie de la « caution solidaire »

La banque agricole dispose de plusieurs types garanties :

- Caution solidaire ;
- Nantissement ou clause réserve de propriété ;
- Hypothèque.

Ce qui montre toute la difficulté de disposer de sûretés réelles en milieu rural où le risque très élevé est réelle.

En conclusion, la CNCAS utilise essentiellement l'assurance vie groupe, la caution solidaire, la clause réserve de propriété pour le matériel financé(essentiellement pour les cultures irriguées comme le cas actuellement de l'arachide dans la zone du fleuve), et accessoirement le nantissement des peines et soins et l'hypothèque foncière.

Il faudra aussi énoncer dans la panoplie de problèmes de la banque la longueur des procédures de crédit.

II-2-8 La longueur des procédures

La longueur des procédures notamment les délais de prise de décisions pour le crédit a des incidences négatives sur les comptes d'exploitation des emprunteurs. En effet une décision prise trop tardivement peut entraîner des effets négatifs :

- Réduction de la rentabilité de l'opération, surtout dans une agriculture comme l'arachide fortement dépendant de la pluviométrie ;
- Augmentation des coûts de transactions pour l'emprunteur.

En sus de ces procédures trop longues, il existe d'autres facteurs qui jugulent le développement de l'activité de la banque agricole.

II-2-9 D'autres facteurs influençant l'activité de la banque

L'importance de l'agriculture et des producteurs d'arachide au Sénégal entraîne une influence prépondérante de l'Etat dans les marchés financiers ruraux formels. Une influence qui passe par l'intermédiaire des politiques financières et agricoles.

A) Les politiques monétaires : les incidences sur les résultats des marchés financiers ruraux

L'environnement monétaire de la banque a été marqué par une évolution de la politique vers :

- La banque universelle, consacrant une banalisation des modalités d'intermédiation en finance rurale par l'abandon de la politique sectorielle du crédit, de l'encadrement du crédit et des objectifs de croissance en matière de crédit ;
- La libéralisation des conditions de la banque induisant une exacerbation de la concurrence et une baisse des taux de base bancaire ;
- Un meilleur contrôle des intermédiaires financiers avec des normes d'exercice de la fonction de la banque et d'établissement financier(notamment l'application des normes prudentielles)et la création de la commission bancaire ;
- L'introduction de nouveaux mécanismes de levée de capitaux(billets de trésorerie) ;
- La loi sur l'usure qui ajoute une nouvelle contrainte concernant le plafond du taux d'intérêt alors que le risque agricole demeure très élevé.

B) La politique agricole

Les politiques agricoles mises en œuvre, notamment dans le cadre des différents programmes d'ajustement ont eu des effets dans l'organisation des marchés financiers ruraux et dans les performances de la CNCAS à travers les canaux non exhaustifs suivants :

- Les politiques des prix, des revenus suite à la libéralisation des marchés agricoles et à la restriction voire l'abandon de la politique de subvention de l'agriculture. L'organisation des producteurs ruraux avec la réforme de la loi sur les structures coopératives et la mise en vigueur de la loi sur les Groupements d'Intérêt Economique ;
- L'organisation des services d'appui aux producteurs ruraux avec le désengagement de l'Etat, la réduction des moyens des Sociétés Régionales de Développement Rural(SRDR) voire la liquidation de certaines structures ;

- L'allocation des ressources publiques pour le financement notamment des infrastructures structurantes (aménagement hydro-agricoles, fonciers, pistes de desserte et de production).

L'ensemble de ces facteurs auxquels on peut ajouter d'autres contraintes internes spécifiques à la banque comme une insuffisance de marketing et de communication altérant ainsi son image de marque, le coût de transaction du crédit élevé, le problème de fiabilité de l'information et les problèmes des impayés ont fini par rendre le crédit rural inaccessible aux petits exploitants. Par conséquent, la productivité des exploitations d'arachide est fortement réduite entraînant la détérioration des conditions paysannes.

CONCLUSION CHAPITRE II

La multitude des organisations de crédit pour le développement de la filière arachide au lendemain des indépendances atteste que l'agriculture demeure encore un des secteurs les plus importants de l'activité économique.

L'ONCAD, loin de constituer une panacée du monde rural a été à l'origine de la véritable crise qui a secoué la filière arachidière. La Nouvelle Politique Agricole est initiée pour un redressement significatif du secteur avec son processus de libéralisation. La CNCAS créée à cet effet a agi positivement mais n'a pas pu enrayer tous les problèmes financiers. Ces dits problèmes sont dus pour la plupart du temps au non respect des critères de viabilité énoncés par la littérature.

A partir de ce moment plusieurs stratégies sont mises en place pour permettre la levée des contraintes financières auxquelles font face les paysans mais également pour augmenter la sécurité économique des plus pauvres notamment les petits exploitants. C'est dans cette perspective et dans une logique de libéralisation que d'autres acteurs interviennent dans la filière et jouent des rôles déterminants dans son organisation financière actuelle.

CHAPITRE III : LA NOUVELLE ORGANISATION DE LA FILIERE ET SES MULTIPLES PROBLEMES FINANCIERS

Introduction

Le secteur de l'arachide comme déjà annoncé a été traversé par une crise profonde. La pluviométrie volatile, la baisse des prix aux producteurs, la baisse des rendements et l'endettement croissant des populations rurales ont fini par pousser les pouvoirs publics à prendre des mesures efficaces pour sauver cette filière au bord du gouffre.

Ces problèmes conjugués à d'autres tels que la mauvaise organisation des circuits de commercialisation, la mauvaise qualité des pistes de production, le manque d'infrastructures de stockage et de transformation attestent la faiblesse de l'agriculture sénégalaise. De telles faiblesses sont à l'origine des déséquilibres financiers et de l'absence de compétitivité de la filière arachide ; elles expliquent aussi pour une large part, la très forte prévalence de la pauvreté en milieu rural.

Dans un souci de réorganisation et de relance de l'économie nationale, la libéralisation mise en œuvre a donné naissance à plusieurs autres acteurs et intervenants. Ces acteurs depuis leur introduction dans le secteur ont joué des rôles importants.

III-1 SECTION I : La portée de la contribution des autres acteurs dans le financement de la filière

Parmi les acteurs et intervenants de la filière on peut citer la SONAGRAINES (actuellement dissoute), l'UNCAS, la NOVASEN qui se charge de l'arachide de bouche, l'UNIS et divers autres opérateurs privés. Suivant leur importance l'impact de ces différentes structures dans la filière varie.

III-1-1 La Sonagraines

Etant la filiale d'achat de la Sonacos, la Sonagraines a deux missions principales. D'une part, elle doit collecter la récolte de l'arachide pour la transférer vers les usines et d'autre part elle doit assurer l'achat, la conservation et la vente des semences avec pour objectif fixé par les pouvoirs publics la reconstitution du capital semencier. Officiellement la SONAGRAINES est le seul organisme autorisé à commercialiser la totalité de la récolte d'arachide.

Pour assurer ce service, la Sonagraines a choisi l'option de la flexibilité et de la libéralisation de sa structure. Elle dispose d'un système de points de collecte qui se subdivisent en Coopératives et Opérateurs Privés Stockeurs (OPS).

III-1-1-1 Les points de collecte de l'arachide

A- Les coopératives

« Les coopératives sont des groupements de personnes physiques ou morales de type particulier, fondées sur les principes d'union, de solidarité et d'entraide mutuelle et dont les membres se sont volontairement regroupés pour atteindre un but économique et social commun, par la constitution d'une entreprise gérée démocratiquement, à leurs avantages et risques communs, et au fonctionnement dans laquelle ils participent activement ».

La coopérative doit permettre la rationalisation des circuits intérieurs de distribution et d'approvisionnement. Pour la commercialisation de l'arachide, la Sonagraines contracte des contrats avec des coopératives qui le souhaitent. Elle dépend alors du bon fonctionnement de celles-ci pour assurer son approvisionnement en arachide.

Afin d'optimiser la gestion des points de collecte, la Sonagraines a confié aussi ceux-ci à des opérateurs privés stockeurs.

B- Les Opérateurs Privés stockeurs

La gestion des OPS est la plupart du temps assurée par des commerçants privés ou des organisations paysannes.

L'organisation des coopératives et des OPS est presque similaire, la différence fondamentale qui existe entre l'OPS et le gérant de la coopérative se trouve au niveau de la responsabilité des graines : si lors d'une intempérie, la collecte est détruite l'OPS sera redevable devant la Sonagraines. Il y a donc transfert de risque financier, mais pas transfert du pouvoir.

Cette collecte des quantités de graines importantes dont les montants s'élèvent à plusieurs milliards de francs (voir annexe tableau n°14 pour les quantités collectées et leurs valeurs sur plusieurs années) nécessite d'avoir une connaissance sur les procédures de financement de cette activité.

III-1-1-2 La procédure de financement des activités de collecte

Sur la base des prévisions de collecte faites par la SONACOS un planning de financement pour l'achat des graines est établi. Après avoir réuni l'ensemble des informations relatives aux besoins de financement le pool bancaire est saisi pour effectuer les opérations de financement.

Le schéma de financement adopté par les instances habilitées de la BCEAO se présente dans la plupart des cas de la façon suivante :

- Quantité totale de graines à acheter ;
- Valeur des achats ;
- Frais ;

- Total des besoins bruts :
- Provision pour couverture gap :
- Besoins normaux :
- Participation de la Sonacos.

En fait ce n'est pas la totalité des montants nécessaires à la campagne de commercialisation qui est mise d'un seul coup à la disposition de la Sonacos par les banques. Le financement est disponible sur la base des appels de fonds faits par la sonacos suivants ses besoins financiers mensuels ou même hebdomadaires relevés.

En général, la CNCAS étant la tête de file du pool bancaire répond seul au premier appel de fonds. Et au fur et à mesure que des appels se succèdent, la CNCAS requiert la participation des banques ayant donné leur accord pour participer au financement de la campagne d'arachide d'huilerie.

Hormis le consortium bancaire, la Sonacos fait recours à d'autres sources de financement pour l'achat des graines. Il s'agit souvent des banques extérieures européennes. En signant des contrats avec ces dites banques, elle met en gage ses recettes de vente des exportations. Une telle procédure est connue sous le nom de crédit off shore. Tant que la dette n'est pas entièrement recouverte au niveau de ces banques les produits des exportations ne reviennent pas. Un compte est ouvert au niveau des banques concernées où les recettes des exportations sont virées jusqu'à remboursement complet.

C'est le reliquat qui est utilisé pour solder les banques locales dont la participation à la campagne se situe entre 30% et 40%. Le remboursement à ce niveau doit être effectif à la fin de l'exercice et à 100% pour prétendre ainsi obtenir des financements futurs.

Le niveau du taux d'intérêt n'est pas très élevé. Il est de 4% pour les banques extérieures et de 7% pour les banques locales. Malgré ce taux assez faible, le financement des campagnes de commercialisation est l'une des opérations les plus rentables pour les banques locales.

Après avoir obtenu les montants demandés, la Sonagraines par le canal de ses contrôleurs parvient à financer ses points de collecte.

III-1-1-2-1 Le financement des points de collecte

Chaque point de collecte a un président qui prend l'argent sur la base d'un reçu servant de pièces justificatives.

Dans ces points de collecte des estimations initiales sur la quantité de graines disponibles sont effectuées et qui seront ensuite réajustées ou révisées suivant la réalité de la localité.

Ces estimations permettront à chaque agence locale de la Sonagraines(Ziguinchor, Diourbel, Kaolack, Dakar) de faire l'état du financement hebdomadaire ou mensuel dont elle a besoin suivant les points de collecte qui sont à sa charge.

Le planning d'achat est modifiable au fil du temps et les appels de fonds sont ajustés en fonction des achats effectués et chaque semaine à la Sonagraines un point est fait sur l'état des financements.

De même pour le cas des semences les procédures de financement sont identiques.

III-1-1-2-2 Le financement de l'achat des semences

L'avènement de la NPA a suggéré que les paysans doivent constituer 2/3 de leurs semences et le reste devant être constitué par l'achat des semences sélectionnées qui permettrait un renouvellement du capital semencier tous les trois ans.

Ainsi, les 1/3 de la quantité estimée de semences nécessaires sont achetés par l'Etat et des privés agréés indépendants, groupés en Groupements d'Intérêt Economique ou en sections villageoises.

C'est la Sonagraines qui distribue à crédit les semences aux producteurs qui manifestent le besoin. Le remboursement est effectué après la vente de la récolte d'arachide.

Pour le financement de l'achat des semences, à la suite d'un appel de fonds, le pool bancaire réagit pour mettre à la disposition de la société des oléagineux les montants nécessaires pour la réussite de son activité.

Cette activité d'octroi de crédit par la Sonagraines n'est pas exempte de conséquences à cause des habitudes de non remboursement qui perdurent depuis le programme agricole. La société en continuant à faire des crédits de masse s'est retrouvée avec un déficit de 16 milliards de crédit dont 4.5 milliards pour la campagne 1999/2000²⁵.

Si l'on se réfère aux conditions générales d'éligibilité au crédit semences, à savoir que pour être éligible il faut avoir remboursé à 100%, seul un nombre limité de producteurs(moins de 70%) auraient bénéficié d'un programme agricole normal. Le gouvernement, soucieux de donner une chance à tous les paysans de redevenir de bons payeurs a décidé de n'écarter personne (pour la campagne 2000) dans la distribution des semences, des engrais, des pesticides et du matériel agricole.

Les problèmes rencontrés dans l'octroi de crédit par la Sonagraines ont été aggravés par d'autres problèmes de gestion entre autres la non disponibilité des semences à tant. Cette situation a incité les bailleurs de fonds à obliger l'Etat de se désengager de cette filière en

²⁵ Source : SONACOS Direction achat et graines

procédant à la liquidation de la Sonagraines. Une liquidation qui mène à la mise en place de la Sonacos nouvelle formule avec le système de prix carreau usine.

III-1-2 Les évolutions récentes de la filière et la problématique du crédit

La problématique du crédit est au centre de la crise actuelle. La dissolution de la Sonagraines en novembre 2001 était justifiée par des pertes très importantes accumulées par cette structure en terme de crédits non remboursés. Au-delà des conséquences directes sur la situation de la Sonacos, l'importance de cette pratique de non remboursement contribue à miner l'objectif de la mise en place d'un système financier durable au profit du monde rural.

La dissolution brutale de la Sonagraines rendra difficile la récupération de crédits consentis aux producteurs lors de la campagne 2001/2002. Ces crédits ne sont pas encore provisionnés au niveau de la Sonacos car les échéances sont théoriquement fixées au 25 /02/02 (à cette date la Sonagraines était déjà dissoute) et par conséquent, les impayés y relatifs sont encore récents. L'importance attendue des impayés pèsera encore lourdement sur les comptes de la Sonacos. De source proche de la Sonacos on affirme qu'il y a une dégradation grandissante des impayés qui passent de 21% (1998) à 27%(1999) et 31%(2000).

Les difficultés de financement de la campagne, l'insuffisance de visibilité d'une part, sur la situation financière de la Sonacos et d'autre part, sur les garanties proposées en substitution de la traditionnelle lettre de confort de l'Etat, ont amené les banques à être plus prudentes que d'habitude. C'est cela qui explique en partie le retard de plusieurs semaines observé dans la mise en place des premiers décaissements pour la collecte de la production. Cette collecte sous la nouvelle formule de la Sonacos qu'est le carreau usine présente une certaine spécificité.

III-1-2-1 Le système carreau usine

Depuis la liquidation de la Sonagraines, une direction des achats a été mise en place pour la campagne 2002 à la Sonacos et ayant comme rôle d'acheter la production amenée par les différents opérateurs au niveau de l'usine. Ce n'est plus maintenant la société qui se charge d'aller en milieu rural via ses coopératives et OPS pour acheter les graines. C'est le producteur qui se charge d'acheter les produits au niveau des campagnes et de les transporter jusqu'à l'usine qui le rémunère à un prix incluant les frais de transport et la marge : C'est la formule carreau usine.

Dans ce système l'Etat n'intervient plus. Il appartient à chaque opérateur privé agréé de chercher son propre financement. Ce dernier peut provenir de trois sources : les réserves propres des organisations s'il s'agit des grands opérateurs, le financement bancaire et les avances sur factures consenties par la Sonacos.

A cause des lenteurs accusées par de nombreux opérateurs dans leur bouclage de financement, ce système des avances sur facture a été mis à contribution par les autorités pour leur permettre de démarrer les opérations d'achat et de transport des graines.

Selon les chiffres obtenus auprès des sources proches du ministère de l'agriculture et de l'élevage « la Sonacos a donné jusqu'au milieu de campagne 2002, 5.6 milliards de FCFA en avance sur factures ».

Des sources proches de la Sonacos indiquent que les livraisons se font du samedi au vendredi. Chaque mardi, les opérateurs privés seront payés et ils se chargeront de payer à leur tour les producteurs d'arachide. Le système d'avance sur factures est fait au profit des opérateurs privés sur une courte durée et sans taux d'intérêt, assure-t-on à la Sonacos. Chaque opérateur a un plan de livraison.

Le financement nécessaire à la collecte et à la commercialisation des 500.000 tonnes d'arachide prévues par le gouvernement avec ce nouveau système est aujourd'hui totalement bouclé d'après la direction de la Sonacos. Cette somme qui s'élève à 74 milliards de FCFA provient essentiellement des banques nationale et internationale.

Les banques étrangères ont été mises à contribution. Ainsi la City Bank Londres et la Standard Chartered Bank ont fourni 42 milliards de FCFA. Quant à la contribution des banques locales, elle s'élève à 32 milliards de FCFA²⁶.

Dans la perspective du démarrage de cette campagne, le pool bancaire a été totalement payé a indiqué un responsable de la Sonacos. Initialement, cette somme s'élevait à plus de 100 milliards de FCFA. De source proche de cette société, on assure qu'elle a été totalement remboursée à la fin du mois de décembre.

Ce nouveau système, malgré les assurances données par les autorités agricoles principalement le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, ne rassure pas les paysans principaux concernés.

III-1-2-1-1 Les appréhensions des populations paysannes

La suppression de la Sonagraines après 20 ans d'existence a créé une certaine inquiétude dans le monde rural. Une multitude de questions se posent dans les milieux paysans : La vente carreau usine qui sera généralisée sera-t-elle opérationnelle ? Les opérateurs privés pourront-ils véritablement prendre le relais de l'Etat ? Ne va-t-on pas assister au retour des « traitants » qui n'avaient pas toujours bonne presse ?

²⁶ Source : Sonacos direction des achats et graines.

Par rapport à ces vives inquiétudes, les avis des autorités ont été relevés dans l'enquête effectuée durant le mois de décembre 2001 par le Quotidien le soleil « édition du vendredi 14 décembre 2001 ».

III-1-2-1-2 La position des autorités par rapport au système carreau usine

Le premier ministre Mame Madior Boye atteste « que le désengagement de l'Etat de la collecte des graines et de la distribution des semences, à travers la dissolution de la Sonagraines et de la privatisation de la Sonacos, a pour objectif de réduire les charges liées à ces opérations, donc de consolider les équilibres de la filière, par l'implication des professionnels, notamment les opérateurs de l'Union Interprofessionnelle des Semences (UNIS) pour ce qui concerne les semences et les opérateurs privés (Coopératives, OPS et Gros producteurs) sur qui s'appuyait la Sonagraines, pour ce qui concerne la collecte des graines.

En réalité, la Sonagraines n'achetait pas directement les graines, mais finançait ces opérateurs privés qui s'occupaient de la collecte des graines, leur évacuation étant assurée par les transporteurs privés.

Ainsi le nouveau système de livraison carreau usine, qui sera initié cette année va responsabiliser davantage les opérateurs privés qui avaient en charge ces activités depuis des années sous la supervision et la coordination de la Sonagraines »

Le ministre de l'agriculture Pape Diouf pour sa part promet une bonne campagne. Il a tenté de rassurer par des multiples conférences de presse tenues. Ainsi il a insisté sur les mesures de sécurité qui devraient permettre aux paysans de vivre comme cela se doit dans une bonne campagne de commercialisation. Ces derniers craignent notamment que les opérateurs privés appelés à prendre le relais de la Sonagraines ne soient pas à la hauteur, ce qui pourrait désorganiser le circuit et entraîner une baisse du prix au producteur, officiellement fixé. Selon le ministre, le mécanisme de surveillance mis aujourd'hui en place permettra le respect strict des dispositions du cahier des charges liant les parties concernées. Cette mission du reste a précisé le ministre est assignée à la direction des achats, une nouvelle structure créée au sein de la Sonacos.

A propos du financement de la campagne arachidière proprement dite, M Diouf a indiqué que les banques étrangères ont mobilisé 42 milliards de nos francs et le reste devrait être complété par les banques locales qui auraient d'ailleurs toutes manifesté leur volonté de participer à cette campagne. Le prix au producteur est fixé à 120 francs Cfa le kilogramme et l'Etat va injecter 75 milliards pour l'achat des 500.000 tonnes d'arachide soit la moitié de la production.

La prochaine campagne agricole va connaître une innovation de taille avec la distribution des semences qui sera assuré par les opérateurs privés, annonce le ministre. Il appelle les

paysans à faire des réserves semencières personnelles. D'ailleurs a-t-il révélé, une vaste campagne d'information et de sensibilisation sera déclenchée en direction du monde rural.

Cette position très optimiste des autorités gouvernementales diffère de celle adoptée par les populations paysannes.

III-1-2-1-3 La position des principaux concernés : les paysans

D'après toujours cette enquête, la plupart des responsables paysans affirment que le système carreau usine est bon si les règles du jeu sont respectées. Cette opération qui marque en même temps la suppression de la Sonagraines a suscité beaucoup de commentaires contradictoires. Au niveau de l'URCAS de Kaolack aucune crainte n'a été nourrie quant à la réussite de ce système. Les résultats de l'expérience du système effectuée l'année dernière ont été concluants. La quantité collectée s'élevait à 730 tonnes et a été évacuée à 100%.

Si au niveau des coopératives on se frotte les mains en pensant aux marges bénéficiaires et aux retombées de cette responsabilité accrue des acteurs ruraux, de l'autre côté, les paysans et autres organismes privés Stockeurs vont de désillusion en désillusion et ne cachent pas leur inquiétude quant à l'avenir de cette culture de rente. Ils posent pour la plupart du temps le problème de disponibilité des financements nécessaires pour l'achat des graines non pas par la Sonagraines mais par les OPS. Le problème se trouve en fait au niveau du financement des actions. Rappelons que les Coopératives et les opérateurs ont toujours travaillé sous l'aval de la Sonagraines qui était seul interlocuteur du consortium bancaire. Et ceux-ci sans la Sonagraines n'ont pas les capacités financières pour acheter la production car n'ayant pas accès au crédit à la banque. L'Etat doit intervenir à ce niveau pour espérer avoir un bon déroulement de la campagne.

Toutefois, les premiers résultats constatés avec le système carreau usine ne sont pas du tout satisfaisants.

III-1-2-1-4 Les résultats provisoires du système

Visant à responsabiliser davantage les producteurs et divers opérateurs, le système carreau usine initié à cet effet n'a pas été bien compris par les masses paysannes. Il y a eu manque réel de préparation.

Les producteurs ne font pas confiance aux coopératives qui viennent acheter l'arachide à crédit. Ils préfèrent vendre leur production dans les marchés parallèles où les prix pratiqués sont inférieurs au prix officiel. De plus coopératives et OPS n'ont pas su garder tous les points de collecte de la défunte Sonagraines. De ce fait, certains paysans surtout dans le bassin arachidier étaient dans l'impossibilité d'écouler toute leur production.

Avec le système bancaire, les coopératives ont rencontré de sérieuses difficultés. La CNCAS a été réticente dans l'octroi de crédit à des organisations paysannes qui n'ont pas présenté de réelles garanties. Un problème de disponibilité de financement se pose. Plusieurs opérateurs sont confrontés à des problèmes de rupture de financement dans l'achat des graines et cela a contribué à renforcer les méfiances du paysannat.

Finalement, ce système carreau usine loin de constituer un remède, a été à l'origine du malaise profond qui grangraine le monde paysan. L'opération n'a pas été bien comprise et sa réussite a été partielle pour cette première année d'expérimentation. Les paysans n'ont pas pu écouler toute leur production et des menaces de famines planent dans certains milieux à cause du manque de liquidité qui permet de faire face aux périodes de soudure. La Sonacos n'a pas atteint ses objectifs de 500.000 tonnes et en ce début d'hivernage, seulement 335000 tonnes ont été achetées, les paysans réclament encore leur argent et on essaie de situer les responsabilités. En ce début d'hivernage 2002, l'Unis qui dispose d'une enveloppe de 3 milliards de FCFA, vend au comptant les graines pour les semences, tandis que l'Union Nationale des Coopératives Agricoles du Sénégal (UNCAS), qui a bénéficié d'un financement d'un milliards, a décidé d'accorder des crédits à ses membres, qui se seront acquittés de leurs dettes. Une totale confusion s'installe dans le monde rural où beaucoup de paysans disposent de bons non encore réglés par les opérateurs ayant acheté leurs graines.

Les causes de cette situation sont diverses et elles peuvent être analysées de la façon suivante.

III-1-2-1-5 Les causes de cette situation

Le caractère progressif du dépérissement de la Sonagraines devrait permettre aux opérateurs privés Stockeurs (OPS) de mieux assurer la relève.

Ainsi en 2001-2002 et 2002-2003, la Sonagraines devait assurer respectivement 60% et 40% de la commercialisation et à partir de 2003 – 2004, la libéralisation devrait être totale. Malheureusement, la dissolution de la Sonagraines interviendra plutôt que prévu, à un moment où pratiquement l'écrasante majorité des OPS et même la Sonacos n'étaient pas du tout ou pas suffisamment préparées à l'application d'un véritable système carreau usine, faute de moyens financiers ou d'expériences.

Pendant ce temps, à la Sonagraines, ce fût un véritable branle-bas : Les agents de la désormais défunte société cherchaient fiévreusement à s'organiser pour participer à la présente campagne de commercialisation arachidière.

La plupart des différents opérateurs agréés par la Sonacos pour prendre le relais de la Sonagraines, n'avaient pas eu le temps matériel de constituer des dossiers de demande de

financement auprès des institutions bancaires conformément aux nouvelles règles du système de livraison carreau usine puisque les clauses du cahier de charges de la Sonacos n'ont été connues qu'en mi-novembre 2001. Conséquemment à ce retard, le système des avances sur factures a été mis à contribution par les Autorités.

Face à ce contexte de morosité et d'incertitude et face aux interrogations d'un monde rural désemparé, la direction des achats a mis, dans un premier temps à contribution l'Uncas, le seul opérateur apte à démarrer la campagne le 14 décembre 2001, une somme de 1,3 milliard\$ (source Uncas). Une telle action était plutôt politique. Elle était faite dans le but seulement d'apaiser le monde rural car un virement de 1,3 milliard\$ est très insuffisant pour démarrer une campagne de commercialisation agricole.

La non réussite du système carreau usine est aussi due à un problème d'informations et de disponibilité de matériels de transport.

III-1-2-1-6 Les autres problèmes de la collecte avec le nouveau système

III-1-2-1-6-1 La communication

Une bonne politique dépend d'une bonne information. Et, à ce niveau des problèmes sont soulevés à plusieurs niveaux :

- Au niveau de l'administration centrale

Tous les interlocuteurs sont unanimes pour relever une quasi-absence d'informations sur le dispositif de commercialisation arrêté pour cette présente campagne. Les trois et quatre premières semaines ont laissé la place à un pilotage à vue.

Aucune autorité ne pouvait pendant cette période répondre, de façon conséquente et maîtrisée aux nombreuses interrogations et sollicitations des populations. Chacun réagissait en fonction de ces propres sensibilités. On a assisté à une grande cacophonie jamais vécue dans la commercialisation arachidière. Face aux contentieux ou contestations, l'autorité administrative était désarmée. La Sonacos était quasiment maîtresse absolue du jeu.

Ce problème d'information était aussi présent au niveau des services techniques de l'agriculture regroupés au sein des Directions régionales du Développement Rural (DRDR).

- Au niveau des points de collecte

L'affectation des points de collecte selon plusieurs interlocuteurs n'obéit pas le plus souvent aux règles élémentaires de transparence et d'équité. C'est ainsi à titre d'exemple des OPS ayant déjà un contentieux dans certaines localités durant la campagne 2000-2001 ont été reconduits dans les mêmes localités. Il est à noter qu'à la faveur de cette absence de transparence, certains OPS ayant été financés par la Sonacos n'ont pu ou n'ont pas voulu

assurer la collecte au niveau des points qui leur étaient préalablement affectés. Ils ont procédé à des achats dans les marchés hebdomadaires (loumas) à des prix largement en deçà des 120Fcfa/kg.

III-1-2-1-6-2 Le transport – évacuation

Tous nos interlocuteurs sont unanimes à reconnaître que pour être performant dans le carreau usine, il faut nécessairement maîtriser en amont et en aval le transport qui constitue ici, le véritable nerf de la guerre.

Les principales variables de l'équation « transport » restent liées à l'insuffisance du parc camions des différents acteurs. Cette contrainte, si elle n'est pas vite levée, continuera inévitablement à avoir des conséquences négatives sur le processus de financement, le rythme des évacuations et, le tout, avec des répercussions très significatives sur les taux d'abattement (dépréciation des stocks au niveau des points de collecte).

Par ailleurs, l'Uncas comme la Novasen ont joué depuis le début de la libéralisation de la filière des rôles très importants et leur influence sur le développement de celle-ci a été notoire.

III-1-3 L'Uncas et sa contribution dans le financement de la filière.

L'Uncas est une organisation de producteurs principalement arachidier ayant une longue tradition de la collecte des productions. Depuis plus de 23 ans, ces coopératives n'ont cessé de commercialiser pour le compte des circuits officiels. Elle est l'une des rares organisations qui attribue des ristournes aux producteurs. Aujourd'hui l'Uncas est la seule organisation de producteurs présente à tous les niveaux de la configuration administrative du Sénégal. Forte de plus de 800.000 membres l'union présente une réelle représentativité du secteur de l'agriculture.

Avec le désengagement de l'Etat de la campagne de commercialisation de l'arachide, l'Union nationale des coopératives du Sénégal se positionne en occupant le créneau abandonné par la puissance publique. Son objectif pour cette année est de collecter plus de 300.000 tonnes. Elle a ainsi injecté dans le monde paysan une somme de 3 milliards (provenant de la CNCAS) pour l'achat des graines.

En outre de son expérience, la performance de l'Uncas relève de sa capacité à trouver par elle-même des partenaires financiers qui l'accompagnent dans ses options d'achat et de collecte ce qui n'est pas le cas pour tous les opérateurs privés de la présente campagne de commercialisation.

Pour la campagne 2002, l'UNCAS est fortement impliquée dans le système carreau usine et l'organisation a signé un contrat avec la Sonacos (120.000T) et avec la Novasen(25000T). Aujourd'hui l'Uncas revendique un rôle important dans la filière en particulier au niveau de la commercialisation primaire(il s'agit de l'achat des graines au niveau des seccos avant d'aller les écouler à l'usine): elle développe également des stratégies commerciales pour la distribution des intrants, mais manque de moyens et d'une structure forte.

Pour mener à bien ses activités, l'union dispose de plusieurs sources de financement. D'abord une importante partie des finances est à mettre à l'actif du partenariat avec le Crédit Mutuel Sénégalais(CMS). Elle s'autofinance aussi à partir de ses propres ressources. L'Uncas inaugure par là une pratique bancaire qu'elle s'attelle à pérenniser au profit de ses membres, des producteurs d'arachide principalement.

A ce jour, l'Uncas, le principal opérateur a reçu les financements suivants :

✓ Au titre d'avances sur factures de la Sonacos la somme globale de 2.725 millions de FCFA répartie comme suit :

- le 14/12/2001 :1.300.000.000 Fcfa
- le 14/01/2002 : 825.000.000 Fcfa
- le 27/02/2002 : 600.000.000 F CFA
-

✓ Du Crédit Mutuel Sénégalais :

Le 07 et le 08 janvier 2002 : 600.000.000 Fcfa

✓ De la NOVASEN :

Le 01/03/2002 : 138.399.960 Fcfa

✓ Crédit de la CNCAS avec l'aval du CNIA :

Le 06/03/2002 : 3.000.000.000 Fcfa

Au total entre le 14/12/01 et la mi- mars, l'Uncas a reçu pour la collecte un volume de financement d'un montant global de 6.463.399.960 Fcfa auquel il faudra ajouter 136.000.000 Fcfa provenant des fonds propres de l'Uncas soit 6.599.399.960 Fcfa injectés et qui représentent un volume de collecte de 54.994 tonnes(source Novasen).

D'un autre côté, la Novasen acteur important de la filière spécialiste dans la production et la collecte de l'arachide de bouche détient sa stratégie financière pour la réussite de son activité.

III-1-4 La stratégie de financement de la Novasen

L'arachide dite de bouche est une culture industrielle encadrée par l'opérateur industriel qui est la Novasen qui fournit des intrants à crédit avec un taux de remboursement ne dépassant pas les 98% en 1998. Les semences comme les engrais étaient distribués à crédit et les critères imposés pour bénéficier de ces avantages étaient l'achat par les paysans des fongicides pour la protection des cultures, la présentation des surfaces cultivables à la disposition de l'agriculteur et la possession de matériels agricoles.

Le crédit est octroyé à l'occasion des assemblées villageoises devant les autorités locales qui se portaient garant des bénéficiaires. Et si au moment des remboursements certains bénéficiaires présentent des défauts de remboursement, c'est le village dans son ensemble qui sera exclu des possibilités de crédits ultérieurs.

La Novasen contractait des crédits au niveau des banques de la place pour l'achat des semences, faisait des emprunts d'engrais au niveau des ICS et redistribuait le tout aux paysans présentant les critères d'obtention de crédit. Elle rembourse à la fin de chaque exercice quel que soit le comportement de ses clients et ceux-ci payaient leurs dettes après l'écoulement de leur production.

La Novasen en se lançant dans de telles pratiques a fini par faire le tour des villages du bassin arachidier sans jamais obtenir un remboursement à 100%.

Pour espérer maintenant rentrer dans ses fonds, la société avait fixé le taux d'intérêt à 12.5% mais cela n'a pas suffi pour endiguer ses pertes importantes. Ces dernières années, le montant des impayés s'élevait à 1.6 milliard de FCFA(source Novasen).

Face à cette situation, l'activité de crédit de la Novasen a été abandonnée depuis deux ans au profit de la banque agricole qui est la CNCAS. Les paysans sont maintenant en rapport directement avec la banque et la Novasen joue le rôle d'intermédiaire. La banque agricole achète les semences disponibles à la société et demande à cette dernière de les prêter aux GIE bons payeurs pour son compte et aussi de les encadrer.

Pour ce qui est de la commercialisation le processus d'obtention des financements reste le même que celui de la Sonacos. La Novasen obtient des financements auprès des banques de la place comme celles de l'extérieur(City Bank par exemple). Le financement est effectué suivant un planning établi par le service financier de la société et la banque centrale. Les banques étrangères exigent un remboursement complet avec les recettes d'exportations avant le rapatriement de celles-ci dans le pays.

L'Etat toujours, dans sa dynamique de désengagement et de libéralisation avait mis en place une interprofession des semences connue sous le nom de l'UNIS.

III-1-5 Le financement des actions de l'UNIS

L'Union Nationale Interprofessionnelle des semences(UNIS) créée en 1992, regroupe actuellement 194 opérateurs privés semenciers dans le secteur arachide répartis sur l'ensemble du Sénégal.

Son objectif est l'organisation de la profession de producteur et de collecteur distributeur de semences (toutes espèces) en vue de mettre à la disposition de l'agriculteur des semences de qualité adaptées à sa demande.

Dans le secteur de l'arachide, l'unis a pour mission principale de :

- Regrouper tous les opérateurs privés semenciers pour assurer une meilleure organisation de la production et de la collecte/distribution des semences ;
- Associer tous les opérateurs à la définition des programmes d'action et les accompagner dans leur réalisation, en renforçant leur capacité technique et de gestion ;
- Assurer la représentation du secteur privé semencier auprès du CNIA et autre partenaire de la filière.

Pour la production des semences l'Unis travaille en collaboration avec l'ISRA pour la mise en place des semences de pré base. L'Union développe des champs d'expérimentation de ces dites semences et fait des campagnes de sensibilisation auprès des paysans pour l'utilisation des semences certifiées.

L'Unis est financée par la CNCAS et l'Union Européenne. Elle vend ses semences ou parfois les distribue à crédit. Les remboursements sont opérés par les paysans après la vente de leurs productions. Il faut en sus noter que l'Unis n'échappe pas aussi au défaut de remboursement des paysans.

Pour assurer une meilleure coordination entre tous les acteurs de la filière, une interprofession du nom de CNIA a été créée par les autorités.

III-1-6 Le comité National Interprofessionnel pour l'arachide

Créée en 1992 sous l'égide du ministère de l'agriculture, le CNIA prend le statut d'association en 1995 en regroupant les différents acteurs de la filière, autres que les services publics. Ces principaux objectifs sont la gestion d'un dispositif de prix de campagne et la coordination des actions en faveur de la filière.

Les missions qui lui sont transférées sont très nombreuses. On peut en citer entre autres les fonctions d'animation des négociations internes à la profession, de collecte de traitement et de diffusion de l'information, de suivi et de la gestion des outils financiers, de détermination des prix de campagne, de coordination des actions de relance surtout la mise en place de systèmes de crédit adaptés et des actions de diversification.

Le transfert effectif des fonctions déléguées par l'Etat à l'interprofession est acté dans un accord cadre signé en 1997 entre l'Etat le CNIA et la Sonacos qui prépare le désengagement total de l'Etat de la filière.

Cet accord dans son article 13 stipule en ce qui concerne le crédit agricole : « l'Etat mettra en place un programme de crédit rural touchant tous les aspects de l'agriculture en tenant compte des conclusions de l'étude pour la mise en place d'un système de financement durable du monde rural. Deux axes majeurs sous tendront un tel système à savoir le développement des organismes de crédit décentralisé et le redéploiement de la CNCAS. Les mécanismes de financement rendront les institutions financières autonomes par rapport aux décisions politiques »

Par ailleurs en guise d'accompagnement du mécanisme de détermination des prix, l'accord cadre a prévu un fonds de soutien depuis 1998 dont le rôle est d'équilibrer les finances en cas de déficit ou d'excédent constaté dans la filière.

III-1-6-1 Le mécanisme du compte de soutien

Le résultat positif ou négatif de la filière est partagé entre les usiniers et les producteurs. En conséquence lorsque le résultat de campagne de la filière est positif, les usiniers sont réputés débiteurs à l'endroit des producteurs d'une somme égale à 50% de ce résultat, les 50% restant leur étant acquis. Les usiniers se libèrent de leur dette à l'endroit des producteurs par :

- Un versement au compte de soutien d'un montant égal à 25% au moins du résultat de la filière ;
- L'affectation des 25% autre restant est effectuée en fonction des décisions prises par l'organisation des producteurs à une majoration du prix de campagne de l'exercice suivant ou au financement d'actions d'intérêt collectif.

Réciproquement, lorsque le résultat de campagne est négatif, les usiniers sont en droit de recevoir une compensation financière à hauteur de 50% du déficit. En pratique, le compte de soutien crédite les usiniers d'un montant égal à 25% du déficit de la filière. Quant aux 25% restant, les usiniers peuvent prétendre les récupérer par une diminution du prix de campagne de l'exercice suivant comparativement au prix de campagne auquel conduirait l'application stricte de la formule de détermination de ce prix.

Il est à noter que les acteurs de la filière pour le financement de leurs activités de commercialisation où de production d'arachide bénéficient des crédits d'un système financier réformé depuis la fin des années 80 et sous le contrôle total de la BCEAO.

III-1-7 Le nouveau système de crédit

III-1-7-1 Un système bancaire contrôlé par la BCEAO

Initiée en 1989, la réforme du système bancaire sénégalais avait pour objectif principal l'adaptation du dispositif réglementaire correspondant à l'évolution de l'environnement économique. Elle s'est traduite par :

- Le renforcement de la surveillance bancaire (création au sein de l'UEMOA d'une commission bancaire notamment) et une meilleure définition des principes de gestion prudentielle(coefficient de liquidité fixé à 60%, ratio de fonds propres sur risques fixé à 4%, etc.);
- La libéralisation des conditions de banques à partir du 1^o octobre 1993.

Cette évolution du secteur comporte des contraintes importantes pour les entreprises. En effet, les banques sont tenues de respecter un ratio de structure de portefeuille qui est le rapport entre les crédits bénéficiant d'un accord de classement et les encours totaux. Les banques sont tenues de solliciter un accord de classement pour tout crédit à un même bénéficiaire portant l'encours total de ses crédits à plus de 20 millions de FCFA. Les accords de classement sont octroyés aux entreprises en fonction de leur situation bilantaire.

Depuis 1995, le sous secteur de la micro finance est également encadré par une réglementation spécifique dite « PARMEC ». Cette réglementation définit entre autres les normes prudentielles applicables aux opérateurs.

III-1-7-2 Apport limité des SFD dans le financement de l'arachide

L'apport des SFD dans le financement de la production d'arachide est encore relativement faible. Il représente moins de 3% du total des crédits à la production malgré leur avantage concurrentiel en terme de proximité. Cette prudence constatée s'explique par :

- L'impératif qui leur est imposé d'assurer la viabilité financière par une politique rigoureuse de distribution et de récupération des crédits ;
- L'évolution croissante des impayés comptabilisés au niveau des producteurs d'arachide.⁽²⁷⁾

27 Entre 1999 et 2009 au niveau de l'ACTP le taux des impayés sur l'arachide a évolué de 2,75% à 5,7% contre un taux global (habitué) de 0,5%.

III-1-7-3 La contribution de l'ACEP et du CMS

Comparés aux autres intervenants (CNCAS, NOVASEN, SONAGRAINES) les SFD affichent des taux d'impayés moins élevés (entre 3.75% et 7.9%)(source ACEP).

Cependant ce niveau relativement satisfaisant doit être apprécié à leur faible participation dans le financement des producteurs d'arachide.

Parallèlement, le volume cumulé des crédits consentis par les SFD est passé de 1700 millions en 1999 à 1300 millions en 2001, soit une réduction de près de 24% en 2 ans (source ACEP).

Malgré les actions multiples des différents acteurs, le problème financier de la filière reste une situation auquel aucune solution pertinente n'a été trouvée en ce moment. L'Etat se désengage de plus en plus, la Sonagraines est dissoute, la Sonacos est en voie de privatisation, le système carreau usine est instauré, mais toutes ces actions n'ont pas encore suffi à régler définitivement la problématique financière qui secoue le secteur.

Néanmoins, l'Union Européenne en s'intéressant à la filière a pris l'initiative de mettre en place des programmes d'assainissement et de relance du secteur.

III-2 SECTIONII : Les actions de relance de la filière par l'Union Européenne

L'Union Européenne intervient dans la filière arachide via le système STABEX qui est un instrument financier mis en place dans le cadre des accords de LOME. Depuis LOME IV, les transferts financiers sont affectés selon un « Cadre d'Obligations Mutuelles » (COM) négocié entre l'Etat bénéficiaire et la commission de l'UE. L'examen des COM a montré une évolution des objectifs poursuivis par l'UE. Il y a eu d'abord une phase d'assainissement qui concerne les COM de 1992 et 1993 et une phase de relance (COM, 1994, 1995, 1996).

III-2-1 L'assainissement financier de la filière.

Avant d'entreprendre des actions de plus longue haleine visant à la relance de la filière arachide à travers un processus de libéralisation, l'urgence était, au milieu des années 90, d'assainir la situation financière de la filière, qui avait particulièrement enregistré, en 1993, une lourde perte due au faible volume de collecte et à la baisse des cours internationaux de l'huile d'arachide. Cela se traduisait notamment par des arriérés de paiement vis à vis du

secteur bancaire au titre des crédits de campagne, et par des créances de la Sonacos sur le Fonds de Garantie du Prix de l'Arachide (FGPA²⁸).

Les ressources affectées à l'assainissement financier de la filière se sont élevées à 12.8 milliards FCFA, dont 6.3 milliards FCFA ont été affectés au FGPA, tandis que 6.6 milliards ont pris la forme d'un transfert, sans affectation spécifiée, au budget de l'Etat (source CNIA). Ces ressources ont été utilisées pour apurer les dettes à l'endroit du consortium bancaire qui avait fourni les crédits de campagne et pour financer une régularisation partielle des créances de la Sonacos sur le FGPA.

III-2-1-1 Les critères d'évaluation

A - La pertinence des actions d'assainissement

Il n'est guère contestable qu'il était utile afin de rendre possible le financement des campagnes de production ultérieures, d'apurer les dettes que les producteurs avaient, à travers la Sonagraines, accumulé auprès des établissements bancaires au titre des crédits de campagne 1991/92. De même, il était certainement nécessaire de solder d'une manière ou d'une autre les créances de la Sonacos sur le FGPA.

On peut toutefois se demander si la pertinence de ces interventions n'a pas été amoindrie par le délai écoulé entre le moment où la nécessité d'une intervention a été identifiée et le moment où celle-ci a été opérée. Les versements Stabex ont eu lieu, en effet, en 1994 et 1995, soit trois ans après le fait générateur des dettes de campagne qu'ils visaient à apurer, et au lendemain d'une dévaluation du FCFA, qui a pour effet de multiplier par deux le prix en FCFA de l'huile exportée par la Sonacos, changeant radicalement les conditions économiques d'exploitation de l'entreprise.

En définitive on peut conclure à la pertinence de l'intervention Stabex, que la contribution à la réalisation de l'objectif d'assainissement financier étant toutefois trop tardive pour être pleinement satisfaisante.

²⁸ Dans le régime antérieur à l'Accord Cadre de 1997, une institution dite Fonds de Garantie du Prix de l'Arachide (FGPA) ayant le statut d'un service au sein du Trésor Public, était supposé couvrir les pertes supportées par la Sonacos du fait de l'achat de l'arachide coque à un prix fixé par l'Etat, supérieur à sa valorisation sur le marché international. Faute d'une dotation suffisante et de ressources propres, le FGPA avait été dans l'incapacité de régler intégralement les sommes dues à la Sonacos.

B- L' Efficacité des actions d'assainissement

Les 12.8 milliards consacrés à l'apurement des dettes au titre de la campagne 91/92 ont rempli leur rôle, quoique tardivement. Mais ils n'ont pas empêché que des défauts de remboursement des crédits de campagne ne se reproduisent dans les années suivantes. Sont en cause ici le maintien de la Sonagraines, entreprise publique filiale de la Sonacos, comme instrument de distribution aux producteurs d'arachide d'intrants fournis à crédit, et l'obligation faite à celle-ci, au moins à certaines périodes, de consentir de nouveaux crédits à des producteurs qui restaient débiteurs au titre de la campagne précédente.

L'assainissement financier de la filière arachide constituait à l'évidence un préalable nécessaire à la relance. Pour cette dernière plusieurs autres secteurs de l'arachide ont bénéficié des financements très importants pour leur restructuration.

III-2-2 Les programmes de relance

III-2-2-1 Le programme de crédit :

L'objectif de cette composante du programme de relance est d'assurer à l'ensemble des opérateurs de la filière la possibilité d'accéder au crédit en tenant compte du nouveau contexte créé par la libéralisation du secteur. Des études menées ont permis de tracer les grandes lignes de l'intervention ainsi que les principes d'intervention. Il s'agit de :

- La prudence dans la distribution des crédits : pour cela, deux options ont été arrêtées et ont concerné une coopération raffermissée avec des institutions financières crédibles mais aussi, une progressivité dans le décaissement des ressources affectées à la mise en oeuvre de la composante ;
- La facilitation de l'accès au crédit pour les acteurs de la filière arachide par un assouplissement des conditions habituelles de prêt et une garantie partielle des risques liés au crédit.

III-2-2-1-1 La mise en oeuvre

La coopération du programme avec les opérateurs de crédit est matérialisée par la signature d'une convention cadre pour tout type de crédit et des protocoles d'accord spécifiques à chaque catégorie de crédit. L'objet de ces protocoles d'accord est de préciser les conditions (bénéficiaires, taux, durée, montant, garanties complémentaires, plans d'amortissement, de suivi et de récupération) des prêts adossés à la garantie CNIA.

Deux accords cadres ont été signés, l'un avec la CNCAS et l'autre avec le CMS.

III-2-2-1-2 La coopération CNIA- CNCAS

La convention cadre CNIA CNCAS a été signée le 09 février 2000. L'objectif est de créer pour les opérateurs semenciers, les conditions pour un meilleur accès au crédit destiné d'une part, à l'achat d'intrants, d'équipements agricoles et d'équipements de seccos et d'autre part, aux prestations de services liées à la production des semences. En contrepartie des assouplissements acceptés par la CNCAS par rapport à ses conditions et procédures habituelles, le CNIA apporte un appui institutionnel et une garantie minimale.

Un seul protocole d'accord a été pour l'instant signé en date du 09 février 2000, visé par le DCE (la délégation de la commission européenne) le 24 février 2000 et reconduit. Les crédits concernés par ce document contractuel visent à appuyer les opérateurs semenciers reconnus par l'UNIS.

III-2-2-1-3 La coopération entre CNIA-CMS

La Convention Cadre signé le 18 février 2000 entre le CNIA et le CMS poursuivait un objectif d'intensification de la production d'arachide en allégeant les conditions d'accès au crédit pour les producteurs tout en renforçant la recherche de pérennité du SFD par un appui institutionnel approprié à son profit.

En contrepartie des adaptations(assouplissements) de conditions de crédit, le CNIA devait, outre l'appui institutionnel convenu, mettre à la disposition du CMS, des fonds de garantie, de bonification et de calamité.

Les protocoles d'accord précisant les règles de mise en oeuvre de ces différentes modalités n'ont pas pu être signés. Malgré cela, les résultats obtenus à l'issus de ce programme ont été encourageants.

III-2-2-1-4 Les résultats obtenus du programme de crédit

Le fonds de garantie mis en place au niveau de la CNCAS est de 500 millions FCFA. les crédits adossés à ce protocole sont de l'ordre de 4 020 millions :

Tableau n°3 : Situation des crédits octroyés, des taux d'impayés et de nombres de bénéficiaires du programme de crédit

	Montants des crédits	Nombre de bénéficiaires	Taux d'impayés
Campagne 1999/2000	1 131 millions FCFA	68	2%
Campagne 2000/2001	2 890 millions de Fcfa	121	7.2%

Source : CNIA

A priori, les résultats sont très satisfaisants au moins pour la campagne 1999/2000. Pour la campagne 2000/2001, malgré l'optimisme des membres de l'UNIS, il convient de s'interroger sur les délais de dénouement des semences placées à la demande de la Sonagraines qui est aujourd'hui dissoute.

Dans la filière arachide le crédit est le point le plus sensible à différent niveau. Les travaux préparatoires à la mise en place de cette composante présentent une bonne analyse des systèmes de crédit existants au moment de l'élaboration du programme. Les points positifs de ce programme sont :

- La volonté d'adaptation des conditions et modalités de crédit aux besoins et contingences des acteurs de la filière ;
- L'option choisie d'implication et de responsabilisation de l'ensemble des intervenants en matière de crédit ;
- La fixation d'un objectif de meilleurs recours aux intrants(grâce à l'accès au crédit) par les producteurs ;
- L'adoption d'une approche globalisante (intrants, soudure, matériels de réhabilitation de seccos, commercialisation) vis à vis aux besoins financiers des acteurs de la filière.

A côté de ce programme de crédit d'autres actions ont été menées pour la relance de la filière comme celle du programme arachide de bouche/ diversification.

III-2-2-2 Le programme arachide de bouche diversification²⁹

Depuis les années 1960, l'arachide de bouche fait l'objet de divers travaux de recherche développement et d'appui à la production.

La production de ce type d'arachide présente beaucoup de contraintes notamment la qualité des produits, du capital semencier et de l'itinéraire technique.

L'Union Européenne dans l'optique de relance de la filière a mis des fonds très importants pour augmenter la production d'arachide de bouche selon les normes de qualité susceptibles d'accroître les parts de marché du Sénégal à l'exportation.

Plusieurs actions ont été lancées à cet effet.

- Des actions qui visent le développement qualitatif de l'arachide de bouche ;
- Des actions qui visent le développement phytosanitaire de l'ARB (arachide de bouche) ;
- Des actions qui visent l'augmentation des débouchés de l'ARB sénégalaise à l'exportation.

Le budget alloué à ces activités, s'élevant à 790 millions de FCFA soit 3% du total des COM STABEX de 1992 à 1996, et réparti entre le COM 95 pour un montant de 300 millions de FCFA et COM 96 pour 490 millions de FCFA.

La mise en oeuvre des actions de développement de l'ARB et de diversification a été agrégée par suite à l'adoption d'un devis programme unique :

- Devis programme n° 1 d'un montant de 400 millions sur financement COM95 et COM 96 ;
- Devis programme n°2 d'un montant de 390 millions FCFA sur financement COM 96 ;
- Devis programme n°3 d'un montant de 293 925 000 FCFA équivalent au reliquat du DP2.

Ce programme n'est pas toutefois exempt de problèmes.

III-2-2-2-1 Les difficultés rencontrées

Les principales difficultés rencontrées durant les 2.5 années d'exécution du programme sont liées à :

- La longueur des concertations entre le PA/CNIA et les partenaires du programme (CIRAD, ISRA) pour établir les conventions et protocoles d'exécution technique et financière :

²⁹ 24Source : Les chiffres de ce paragraphe sont obtenus au niveau de la NOVASEN

- La longueur des procédures d'approbation des devis programmes, les retards dans la mise en place des avances de financement, la longueur des procédures d'achat des équipements et matériels d'exportation.

Le taux de décaissement des fonds du devis programme n°2 est très faible(13.6%). Il est dû principalement à des retards enregistrés dans la mise à disposition des fonds (juillet/août 2001 pour la campagne d'hivernage 2001) ce qui n'a pas permis de mettre en oeuvre toutes les activités programmées. A noter que lors du passage de la mission(en janvier 2002), les fonds pour la campagne de contre saison chaude 2002 n'étaient pas encore disponibles.

En plus de l'action de diversification, un programme semencier a été mis en exécution.

III-2-2-3 Le programme semencier

III-2-2-3-1 L'appui à la structuration de l'UNIS et à la multiplication semencière

Les COM STABEX 1995 et 1996 prévoyaient un appui à la structuration de l'UNIS à hauteur respectivement de 100 millions de FCFA pour couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement selon le budget programme suivant (en millions de FCFA) :

Tableau n°4 : Financement de la structuration de l'UNIS

Rubriques	COM 95	COM96
Formation des membres et du personnel ainsi que des producteurs multiplicateurs	25	35
Constitution d'un stock de sécurité		10
Délégation de contrôle de la production	35	58
Appui institutionnel de l'UNIS		
✓ Investissements	20	20
✓ Fonctionnements	20	34
TOTAL	100	157

Source : UNIS

III-2-2-3-2 L'appui aux fonctions de contrôle et de certification des semences par la DISEM

Le COM STABEX 1994 prévoyait le financement des prestations de la DISEM (division des semences) à hauteur de 15 millions FCFA pour le contrôle de qualité des semences multipliées pendant la campagne 1997/98. Les COM STABEX 1995 et 1996 affectaient respectivement 80 millions de FCFA et 104 millions de FCFA(d'après la direction des

semences) aux activités de contrôle et de certification des semences d'arachide par la DISEM, en complément des budgets de fonctionnement mis en place par les pouvoirs publics.

Le programme semencier en dehors des appuis à l'UNIS et à la DISEM comporte une action d'appui à l'ISRA, un plan d'action en matière de crédit, un programme d'appui aux organisations professionnelles de producteurs d'arachide, et un plan d'action pour le programme d'arachide de bouche.

Les ressources utilisées pour mener ces différentes activités peuvent être résumées dans le tableau ci après :

Tableau n° 5 Ressources financières pour l'appui des fonctions de la DISEM

Actions	Budget		Engagement		Dépenses	
	Montants	Taux	Montants	Taux	Montants	Taux
Couverture gap financier semences contre saison	285 000	10.7%	135.360	47%	69.252	51%
ISRA Semences pré-base	99.500	3.7%	0	0%	0	-
Traitement stocks semenciers	100.000	3.7%	0	0%	0	-
UNIS- DPI(09/98 – 11/99)	100.000	3.7%	106.920	107%	79.017	74%
UNIS-DP II (04/00-09/01)	157.000	5.9%	157.000	100%	88.529	56%
DISEM – DPI (07- 11/97) (sur mobilisation intérêts)	-	-	15.000		14.825	99%
DISEM- DP II (10/98 –10/99)	80.000	3.0%	80.000	100%	740961	94%
DISEM- DP III(01-12/00)	104.000	3.9%	104.000	100%	79.486	76%
Test enrobage semences	159.000	6.0%	0	0%	0	-
Recentrage activités Sonagraines	300.000	11.2%	0	0%	0	-
Réhabilitation /construction seccos	450.000	16.9%	0	0%	0	-
Equipment seccos	700.000	26.2%	0	0%	0	-
Total budget	2.654.500					
Mobilisation intérêts	15.000					
Total(budget + intérêts)	2.669.500	100%	709.991	27%	479.017	67%

Source : direction de l'agriculture

Le budget total, sur fonds STABEX, de la composante « programme semencier » s'élève à 2.669.5 millions de Fcfa, ce qui représente 22% du total des fonds Stabex budgétisés(11.780 millions FCFA) dans le cadre du plan de relance de la filière arachide.

Les montants engagés dans le cadre du programme semencier ne représentent que 11% du total des engagements STABEX dans le cadre du plan de relance, et les montants effectivement décaissés au 07/01/2002, 20% du total.

A l'intérieur de la composante « programme semencier », le taux global d'engagement est médiocre (27%), ce qui s'explique par la non-réalisation, de plusieurs actions à budget important : Réhabilitation/ constructions de seccos, équipement de seccos, test enrobage semences, traitement stocks semences.

Le taux de décaissement des fonds est faible (67% en moyenne) principalement à cause des délais parfois très longs dans la négociation et l'approbation des conventions et protocoles d'exécution technique financière entre le maître d'œuvre délégué, le CNIA, l'Ordonnateur National et la Délégation de la Commission Européenne, et des retards enregistrés dans la première mise à disposition des fonds et le réapprovisionnement des régies d'avance (suite à une maîtrise insuffisante des procédures administratives et financières par les divers régisseurs). On note ainsi de fréquents décalages entre la mise à disposition des fonds et le démarrage des campagnes agricoles.

Le CNIA pour sa part a reçu l'appui de l'Union Européenne.

III-2-2-4 Le programme d'appui au CNIA

Le CNIA est une structure jeune sans moyens et sans expérience. Dans ce contexte, il était justifié d'apporter à cette cellule des moyens pour l'aider à tenir le rôle qu'on attendait de lui notamment dans l'utilisation des mécanismes de détermination du prix d'achat et dans la gestion du fonds de soutien.

La situation financière du programme se présente comme suit sous forme de trois devis programmes :

Tableau n°6 : Financement du programme d'appui au CNIA

CNIA I (4/98 – 03/99)	273.813.750 FCFA
CNIA II 05/99–04/00	215.454.000 FCFA
CNIA III 07/00-06/01	243.831.000 FCFA

Source : CNIA

III-2-2-4-1 Les difficultés de mise en oeuvre du programme

* Un problème de gestion

Un manque de gestion efficace du programme au niveau du CNIA a été relevé :

- Des décisions de révision de budget des opérations sans justification ;
- Un manque de communication entre les responsables ;
- Des délais de traitements de dossiers très longs ;
- Un manque de communication et de transparence vis à vis de la DCE ;
- Un manque de rigueur dans la gestion des devis programmes.

* Un problème de crédibilité dans les réformes engagées.

Pratiquement chaque année depuis la signature de l'accord cadre, les prix ont été fixés sans tenir compte des mécanismes de détermination mis en place par le CNIA. Il n'a été respecté qu'à une seule reprise en 1998/1999.

Tableau n°7 Prix de campagne de l'arachide- coque au niveau seccos en FCFA

Campagnes	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02
Prix calculé hors ajustement	144	160	133	137	133
Ajustement de prix			-1.2	-4.8	-2.2
Prix incluant ajustement			132	132	130
Prix de campagne retenu	150	160	145	136/145	120

Source: CNIA.

En 2000/01, le prix de campagne retenu par l'interprofession était fixé à 136 Fcfa / kg, proche du « prix mécanisme », mais ne tenant pas compte, sinon très partiellement, de l'ajustement qu'aurait dû imposer le déficit de la filière enregistré l'année précédente. En outre, le gouvernement a annoncé dans les jours qui ont précédé le début des livraisons aux usines un prix de campagne de 145 Fcfa/kg différent de celui sur lequel s'était accordée l'interprofession et a imposé à la Sonacos d'acheter sur la base de ce prix.

Cette situation a conduit à un déficit de plus en plus croissant (voir tableau ci-après) de la filière depuis l'application de l'accord cadre en 1997. Cela fausse complètement le bon fonctionnement du compte de soutien où il avait été prévu une alternative des déficits et excédents dans la filière.

Tableau n°8 : Résultats de campagne de la filière-arachide (Sonacos seule)

Campagne	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01(1)	2000/01(2)
Tonnage collecté(milliers de tonnes)	154,963	204,957	413,079	529,000	529,000
Prix de campagne de l'arachide coque en FCFA par tonne					
Prix point de collecte	150,0	160,0	145,0	136,0	145,0
Prix de réalisation (3)	136,3	112,1	138,6	132,4	132,4
Résultat de la filière en FCFA par tonne et millions de FCFA					
Résultat par tonne	-13,7	-47,9	-6,4	-3,6	-12,6
Résultat global	-2.128,3	-9.816,8	-2.624,7	-1.903,3	-6.664,3

Sources : CNIA : Bilan des accords interprofessionnels de campagne et estimation des résultats pour la campagne 2000/01.

(1) Résultat provisoire estimé sur base du prix de campagne de l'accord interprofessionnel

(2) Résultat provisoire estimé sur base du prix de la graine retenu par le gouvernement

(3) Prix de réalisation calculé sur la base des coefficients de transformation de coûts de collecte, trituration et mise à CAF négociés dans le cadre de l'interprofession, y inclus les différentiels des coûts de transports appliqués

Pour les quatre campagnes considérées, le résultat estimé de la filière a été négatif. En cumul sur les quatre campagnes, le déficit ressort, pour les tonnages collectés par la Sonacos, à 16,5 milliards FCFA, et même 21,2 milliards FCFA si l'on calcule le déficit de la campagne 2000/01 sur la base du prix d'achat de l'arachide coque de 145FCFA /kg effectivement payé par la Sonacos.

Le Gouvernement a pris par ailleurs des mesures de distribution de semences en 1998/1999 et 1999/2000 en dehors des règles mises en place par le CNIA.

L'union Européenne a mené des actions remarquables dans le secteur de l'arachide. La phase d'assainissement et celle de la relance ont été de véritable bouffée d'oxygène pour une filière complètement essoufflée. Ces actions tant importantes n'ont pas su juguler le déficit continu de la filière depuis le début des années 90. Les problèmes de financement de la production et de la commercialisation restent une question délicate sans réponse et le monde rural est encore dans l'impasse.

Avec tous ces efforts les problèmes persistent. La question qui se pose est de savoir maintenant si les organisations de crédit sont-elles en mesure véritablement de satisfaire les besoins globaux du secteur arachidier sans que leur viabilité ne soit remise en cause.

III-3 SECTION III : Les besoins du secteur arachidier et la viabilité des institutions de crédit

L'agriculture sénégalaise et plus particulièrement le secteur de l'arachide présente des besoins de financement très importants. La banque agricole (CNCAS) l'une des principaux bailleurs du monde rural rencontre d'énormes difficultés pour la satisfaction de la demande de crédit.

III-3-1 Les besoins de la production

Pour ce qui est de la production d'arachide, on note un important déficit de financement. Les statistiques sur les financements de la campagne de production par la CNCAS de 1997 à 2001 montrent pour un total de demandes de crédit exprimées de 82.858.249.515 FCFA seulement 57% ont été satisfaites soit un montant de 47.797.788.862 FCFA.

Dans ces financements la part destinée à l'achat de matériels agricoles n'a pas dépassé les 45%.

Tableau n°9 Financement des campagnes de production par la CNCAS

Rubriques	Traitement dossier par la CNCAS		
	Demandes exprimées	Autorisation de crédit	Réalisation de crédit
Matériel agricole	9.151.345.448	4.803.180.733	4.136.665.327
Total spéculations ³⁰	73.706.904.067	50.651.539.727	43.661.123.535
Total financement de 1997 à 2001	82.858.249.515	55.454.720.460	47.797.788.862

Source : CNCAS

Les autres structures qui accordaient des crédits à l'image de la Sonagraines ont été complètement décimées par les défauts de remboursement du crédit par les populations bénéficiaires. L'engrais, les semences sont distribués à crédit à chaque début de campagne et les remboursements escomptés n'ont jamais été réalisés.

Cette situation empêche au Sénégal de réaliser de réels progrès. Pour augmenter les rendements, il faut des intrants et du matériel, donc des investissements... donc du crédit.

Les mécanismes de prêts agricoles ont connu quelques ratés cinglants ces dernières années. Les milieux financiers reprochent aux agriculteurs de très peu rembourser leurs emprunts, tandis que ces derniers mettent en accusation des taux trop élevés et une gestion parfois hasardeuse³¹.

³⁰ Ici il s'agit du financement des spéculations telles que le riz, l'arachide et des activités forestières

³¹ D'après Lucas Patriat (1999) « La crise de l'Agriculture au Sénégal » Marchés tropicaux et méditerranéens n°2.626

Résultat, malgré la présence d'une CNCAS, et la possibilité pour les autres banques d'entrer dans le secteur, la filière arachidière connaît un net déficit de financement.

En fait, les principaux déterminants du remboursement du crédit, d'après AJA OKORIE(1986) qui sont la nature du déboursement, le moment de l'obtention de crédit, le nombre de visites et de suivis sont souvent négligés par les institutions de crédit.

III-3-2 L'évolution du financement de la commercialisation.

Le financement de la commercialisation de l'arachide dépend d'un certain nombre de facteurs. Il s'agit principalement de la quantité prévue à collecter et le prix au producteur fixé pour l'achat des graines. On distingue plusieurs phases :

- De 1960 à 1980, l'Etat achetait plus de $\frac{3}{4}$ de la production par l'intermédiaire de l'ONCAD. La collecte était financée par un pool bancaire ayant à sa tête la BNDS (Banque Nationale de Développement du Sénégal).

Le marché parallèle était très peu développé et tout le monde passait par le circuit officiel de commercialisation. L'autoconsommation de la production d'arachide était très faible. Les montants de financement réalisés évoluaient dans le même sens que le prix et les quantités collectées.

Pour les années 77,78,79, le Sénégal a collecté plus que sa production réalisée en important de l'arachide venant des pays limitrophes. L'argent en cette période était disponible et le prix au producteur incitatif(voir tableau ci après).

Tableau n°10 : Evolution des montants du financement de la filière arachide de 1960 à 1980

Année	Quantités Collectées (1000 tonnes)	Prix au producteur en F CFA	Montants des financements en millions de FCFA
1960/61	786	21	16.506
1961/62	860	21	18.060
1962/63	766	21	16.086
1963/64	806	21	16.926
1964/65	867	21	18.207
1965/66	993	21	20.853
1966/67	791	21	16.611
1987/68	834	17	14.178
1968/69	623	17	10.591
1969/70	593	17	10.081
1970/71	447	18,5	8269,5
1971/72	747	22	16.434
1972/73	430	22	9460
1973/74	427	24	10.248
1974/75	638	40	25.520
1975/76	1300	40	52.000
1976/77	1000	40	40.000
1977/78	520	40	20.800
1978/79	1.060	40	42400
1979/80	676	43	29.068

Source : ministère de l'agriculture

- De 1980 à 1997, cette période est caractérisée par une fluctuation des masses financières. L'importante chute constatée en 1980 s'explique par l'arrêt du programme agricole. La collecte de la production devient inorganisée et la hausse du prix au producteur n'a pas permis de juguler les défaillances. Cependant la reprise du financement en 1981 est due à la nouvelle organisation mise en place après la dissolution de l'Oncad (il s'agit de la SONAR³²), et aussi à une augmentation du prix au producteur de près de 30%. La tendance se confirme jusqu'en 1983 et les quantités collectées passent de 173.000T à 903.000T.

Par la suite, sur les périodes allant de 1984 à 1997, toute fluctuation du prix au producteur entraîne une fluctuation dans le même sens de la quantité collectée et des montants de financement. Une exception est faite pour les années 84/85 et 92/93 où les prix n'ont pas changé par rapport à la période antérieure et la quantité collectée a diminué. En 1993/94 le prix de l'arachide a chuté mais les quantités collectées ont connu une hausse de même que la masse financière. Cette dernière dégagée pour la commercialisation suit l'évolution des ces deux variables en d'autre terme. elle est expliquée par le niveau de collecte et du prix au

³² Voir chapitre I

producteur. Cependant les quantités collectées ont un pouvoir explicatif plus grand que le prix au producteur.

Le taux de remboursement intervient moins ici car la règle est que les banques exigent un remboursement à 100% pour espérer avoir des financements ultérieurs de la commercialisation.

Tableau n°11 : Evolution des montants du financement de la filière arachide de 1980 à 1997

Année	Quantités Collectées (1000 tonnes)	Prix au producteur en FCFA	Montants des financements en millions de FCFA
1980/81	173	46	7.958
1981/82	688	60	41.280
1982/83	903	60	54.180
1983/84	319	50	15.950
1984/85	232	50	11.600
1985/86	340	90	30.600
1986/87	593	90	53.370
1987/88	703	90	63.270
1988/89	400	70	28.000
1989/90	594	70	41.580
1990/91	260	70	18.200
1991/92	371,8	80	29.744
1992/93	127,6	80	10.208
1993/94	215	70	15.050
1994/95	255	120	30.600
1995/96	254,7	125	31.837,5
1996/97	108		

Source : Ministère de l'agriculture

- A partir de 1997/1998, on assiste à une reprise de la production et la quantité collectée reste faible. L'Etat ne parvient pas à mobiliser les montants nécessaires pour acheter toute la production. A cet effet, le marché parallèle trouve l'opportunité de se développer.

Si l'on suppose que l'Etat doit acheter toute la production, les besoins de financement de la collecte sont loin d'être satisfaits. De 1990 à 2002, hormis l'année 2000/01 et 1991/1992, le taux de collecte n'a pas dépassé les 50% (voir annexe tableau n°15 sur les quantités collectées).

Tableau n°12 : Evolution des montants du financement de la filière arachide de 1997 à 2000

Année	Quantités Collectées (1000 tonnes)	Prix au producteur en FCFA	Montants des financements en millions de FCFA
1998/99	207,4	160	33.184
1999/00	374,5	145	54.302.5
2000/01	537,1	145	77.879.5
2001/02	400	120	48.000

Source : Ministère de l'agriculture

On peut finalement affirmer que le système bancaire et les organisations de crédit au Sénégal ne sont pas en mesure jusqu'à présent de satisfaire la totalité des besoins de crédits des paysans. Différents mécanismes de financement formels ont été utilisés dans le secteur de l'arachide mais la plupart d'entre eux n'ont pas su assurer leur viabilité. La Sonagraines a fini par disparaître en continuant d'accorder des crédits aux paysans. La Novasen pour rester viable a abandonné son volet crédit au profit de la banque agricole. Cette dernière après les déboires passés, a mis en place un système tellement rigoureux qu'il est devenu dissuasif.

Le problème du crédit est devenu un véritable casse tête pour tous les acteurs de la filière. Cette situation est principalement due à la mentalité des paysans qui consistent à ne pas rembourser systématiquement les crédits. Ils se précipitent pour les obtenir mais s'attardent dans le remboursement. Le système financier est affecté dans son ensemble et des réformes s'imposent pour permettre une viabilité des structures financières qui s'occupent du monde rural.

Toutes les expériences qui sont tentées à l'heure actuelle pour créer de nouveaux canaux de distribution du crédit sur la base de la responsabilisation des producteurs, tel que le développement du crédit mutuel, semblent être des pistes intéressantes.

Comme stratégies d'intervention, Calkin & AL (1992), pour résoudre les problèmes de disponibilité des crédits agricoles s'appuient sur la disponibilité des capitaux. Cette disponibilité d'après eux devrait passer par la mobilisation de l'épargne rurale en prenant en compte des facteurs suivants : la volonté des ruraux à épargner, un taux d'intérêt incitatif sur les dépôts et aussi des revenus agricoles permettant d'épargner.

CONCLUSION CHAPITRE III

Les besoins de financement du monde rural sont loin d'être satisfaits par des institutions financières en détresse très affectées par la conjoncture économique. La contribution des acteurs de la filière n'a pas été d'une très grande portée. La CNCAS principal financier du secteur arachidier est souvent secouée par des problèmes d'impayés et sa viabilité est parfois remise en cause. Des réformes du secteur financier s'occupant de la filière arachide s'imposent et à cet effet nous proposons la démarche ci après.

CHAPITRE IV : RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES DE FINANCEMENT DE LA FILIERE

Introduction

Le système financier du monde rural se trouve aujourd'hui dans un véritable problème. Le crédit agricole est souvent limité à cause d'un écosystème caractérisé par son extrême précarité. Or l'agriculture est un élément moteur de développement devant contribuer à la croissance, à l'élévation des niveaux de vie des paysans et à la réduction des inégalités entre villes et campagnes. A cet effet, une politique rigoureuse de financement du secteur arachidier (principale culture du monde rural) doit être bien pensée afin d'avoir une stabilité dans les campagnes sénégalaises. En première section de ce chapitre nous allons aborder les mesures à prendre dans les différents domaines et en deuxième section la politique de relance du crédit.

IV-1 SECTION1 : Plan d'action en matière de crédit du secteur de l'arachide

Le secteur de l'arachide pose problèmes à plusieurs niveaux.. Pour avoir une politique financière rigoureuse et réussie dans le secteur, il faut prendre un certain nombre de mesures.

IV-1-1 : Définition d'une approche régionale en matière de crédit

Le Sénégal présente une grande diversité des situations régionales sous différents aspects :

- Conditions différenciées de la production arachidière ;
- Importance des organisations de producteurs, expérience et capacité de gestion variables d'une région à une autre ;

La diversité de ces situations régionales appelle une approche régionale différenciée en matière de crédit. Les propositions sont les suivantes :

Pour la région du fleuve et de la Casamance, où les organisations de producteurs des ruraux sont nombreuses, et les conditions de la production agricole relativement plus favorables on peut proposer :

- De faire gérer le crédit par ces organisations de producteurs, en visant la responsabilisation avec les appuis nécessaires(encadrement et formation) ;
- Promouvoir des actions de mobilisation de l'épargne rurale en vue de son réinvestissement dans le crédit rural (caisses d'épargnes et SFD) ;
- Faciliter le rapprochement entre le réseau local de la CNCAS et les organisations de producteurs (mise en place au niveau des agences d'équipes spécialisées chargées du crédit rural, allant à la rencontre des bénéficiaires). De ce fait, l'accès au crédit des petits producteurs tel que défini par Liberson(1985) pourra être mesuré par la part de prêts qui leur a été octroyée, le type d'utilisation qui en été fait et l'impact final des investissements réalisés sur la production.

Pour le bassin arachidier, il faut tenir compte du poids des expériences antérieures de crédit, des difficultés rencontrées par la CNCAS, d'une méfiance et d'une certaine fatigue à l'égard du crédit agricole, ainsi que les risques naturels. Les propositions sont les suivantes :

- La CNCAS ne doit pas se désengager du crédit mais poursuivre une action en direction des organisations de producteurs ayant démontré leur capacité à gérer le crédit, en restant sélective et rigoureuse ;
- Mise en place de groupes de crédit de types GRAMEEN BANK³³, de petites tailles, constitués sur la base du libre choix entre les personnes, homogènes socialement et économiquement, bénéficiant de l'appui d'opérateurs ONG.

D'un autre côté la mise en cohérence des conditions de crédit dans les structures de crédit serait une décision très importante.

IV-1-2 Rendre cohérentes les conditions du crédit rural entre les opérateurs

Cette mise en cohérence est nécessaire, elle concerne les aspects suivants :

- Les conditions de crédit ;
- Les modalités de traitement des impayés ;

Les propositions suivantes peuvent être faites :

Il faut définir un certain nombre de principes directeurs qui puissent être applicables par les structures de crédit :

- Rapprochement des conditions d'accès au crédit, exigence de remboursement à 100% du crédit antérieur ;
- Rapprocher les modalités de traitement des impayés pour que le laxisme d'un emprunteur n'entraîne pas des répercussions néfastes dans le recouvrement des crédits des autres emprunteurs ;

Pour rendre cette mise en cohérence opératoire, il est nécessaire d'organiser des rencontres, des séminaires et des réunions entre les opérateurs de crédit sur le terrain selon la nature des besoins. Il faut aussi créer des conditions de rapprochement des points de vue des différents opérateurs de crédit dans les mêmes localités, de discuter et de résoudre ensemble les problèmes constatés dans la gestion du crédit et/ou de les porter à la connaissance des institutions concernées (B.C.E.A.O Ministère, CNCAS).

La simplification des conditions de crédit permettra une accessibilité plus grande de celui-ci.

³³ Il s'agit ici d'expérimenter un modèle de Gramen Bank de manière adaptée aux contextes locaux. La proposition serait de mettre en place une action recherche sur quelques points géographiques pour expérimenter l'adaptation de ce modèle

IV-1-3 La simplification des conditions de prêt

Cette simplification doit permettre :

- De rendre plus compréhensibles les conditions de prêt par les bénéficiaires ruraux ;
- De réduire les coûts de gestion du crédit rural.

Elle doit porter sur :

-La recherche d'une réduction ou la simplification des actes de gestion(instruments et procédures) permettant de réduire les délais de mise en place du crédit ;

-La refonte à terme, dans le taux d'intérêt du crédit des coûts annexes de celui ci (frais de dossiers par exemple) qui peut être considérée comme l'un des moyens de contourner le plafonnement du taux d'intérêt par la banque centrale, est une nécessité. Elle doit être expliquée si elle est mise en oeuvre pour ne pas être assimilée à une augmentation du coût du crédit par le bénéficiaire ;

La simplification des conditions de prêt est d'abord un problème de volonté des opérateurs, elle peut être progressive, et fondée sur une expérimentation limitée au départ pour minimiser le risque.

Néanmoins, la vulgarisation de l'information sur le crédit rural peut entraîner une plus grande accessibilité.

IV-1-4 La vulgarisation de l'information sur le crédit rural

On observe que, même dans les situations où il y a une certaine expérience de crédit après plusieurs opérations, les bénéficiaires continuent de se poser des questions sur le crédit. On voit donc que celui est insuffisamment expliqué et/ ou mal compris.

Il faut donc mettre en place des systèmes d'informations appropriés avec notamment :

- Le recours aux supports écrits en langue nationale et autres journaux ;
- Le recours à la radio qui est un moyen privilégié pour atteindre les plus grandes masses de paysans s'intéressant à la filière arachide.

Il faut en sorte que les questions sur le crédit rural soient exprimées par les bénéficiaires potentiels, mais aussi que leurs propositions et leurs idées en matière de gestion du crédit soient valorisées lorsqu'elles apportent une amélioration concrète de la gestion.

Avec toutes ces mesures, la sécurisation du crédit rural est indispensable pour assurer la viabilité des structures de crédit.

IV-1-5 La sécurisation du remboursement du crédit rural

La culture de l'arachide reste souvent affectée par des aléas naturels. Les risques sont principalement l'insuffisance de la pluviométrie, les risques phytosanitaires tels que les attaques acridiennes. On peut ajouter comme problème la mauvaise volonté des producteurs, la faiblesse des organisations paysannes et les problèmes de la commercialisation.

Les mesures à définir pour faire face à ces risques sont souvent la mise en place des fonds de garantie ou d'assurance calamités naturelles. De tels fonds poseraient divers problèmes :

- Celui d'une gestion centrale lourde et inefficace ;
- La difficulté d'une appréciation correcte et rapide des dégâts au niveau local ;
- Le constat de l'attitude des producteurs ruraux assimilant ce type de fonds à une possibilité de subvention. Il y a donc un risque d'effet pervers, déjà bien connu dans l'histoire du crédit agricole au Sénégal.

Les propositions viseraient à constituer plusieurs fonds :

IV-1-5-1 : Le fonds de solidarité

Ce fonds de solidarité interne aux groupes (GIE, associations etc.) viserait à couvrir les risques ponctuels d'impayés que peuvent connaître certains membres. On sait que l'impayé d'un membre, en l'absence d'initiation d'une solution collective interne au groupe, entraîne l'exclusion du groupe de l'accès au crédit. Il s'agit donc de créer un fonds pour ces risques ponctuels qui sera alimenté par des cotisations individuelles de chaque membre, au moment de la commercialisation de l'arachide.

Pour ces risques ponctuels, il ne paraît pas, à priori, nécessaire de prévoir la mise en oeuvre de ressources externes. Il semble utile de réserver ce type de solution pour les autres risques comme les calamités naturelles.

IV-1-5-2 : Le fonds d'assurance calamités naturelles

Il s'agit de couvrir les risques naturels (insuffisances pluviométriques, attaques acridiennes, etc.) entraînant une chute importante de la production agricole.

Les principes de base seraient les suivants :

- Mise en place d'un fonds individuel interne aux groupes (GIE, associations, Sections Villageoises etc.) pour responsabiliser ceux-ci.

Ce fonds pourrait être alimenté par :

- La mise en place d'un fonds central, au niveau de la CNCAS pour augmenter la capitalisation des fonds individuels sur la base d'un précompte de 0.5 FCFA/kg de produit arachide commercialisé.

Le montant serait réparti entre les groupes sur la base de résultats de remboursement.

L'indemnisation des sinistres serait du ressort de chaque groupe. En l'absence de sinistre, et au-delà d'un optimum à conserver dans le fonds constitué, chacun des groupes bénéficierait avec les surplus accumulés d'une capacité d'investissement l'incitant à une gestion rigoureuse (notamment avec le niveau des indemnisations).

- La mise en place d'un système de réassurances au second degré, pour couvrir les calamités naturelles majeures, que les fonds individuels ne pourraient suffire à couvrir. Les principes de base seraient une alimentation du fonds de réassurance en faisant appel à la solidarité nationale par la mise en place d'un impôt à cet effet ou la mise en place d'une taxe spéciale sur les produits de consommation, ou d'une subvention venant de l'étranger.

Toutefois, avant de concevoir un fonds de réassurance des risques au second degré, il paraît important d'organiser au préalable les fonds au niveau des groupes de producteurs de base et de s'assurer d'une réussite de la gestion susceptible d'éclairer les modalités de constitution au second degré.

Un fonds de bonification du taux d'intérêt est un élément majeur pour la réussite de l'activité de crédit en milieu rural.

IV-1-5-3 : Le fonds de bonification du taux d'intérêt

La bonification du taux d'intérêt du crédit rural doit être vue avec la plus grande prudence :

- Elle ne paraît pas justifier pour le crédit à court terme, en raison des faibles montants individuels, de la durée relativement courte qui n'induit pas de coûts en intérêt élevés. Par contre, il paraît justifiable pour le crédit moyen terme.
- Elle ne doit concerner qu'une liste d'objets sélectionnés, basée sur des critères objectifs solidement argumentés :

* Qui correspond à des moyens d'intensification de la culture de l'arachide. On peut énumérer le matériel de culture attelée, le matériel de pompage de l'eau, les appareils de traitements phytosanitaires etc. :

* Dont le niveau d'intérêt est élevé compte tenu de l'importance de l'investissement.

La constitution de ce fonds pourrait être faite de la manière suivante :

- Un prélèvement d'une modeste somme de 0.5 FCFA/kg par exemple sur l'arachide commercialisée :
- Apports complémentaires externes(STABEX, bailleurs de fonds etc.)
- La mise en oeuvre serait assurée par la CNCAS sous forme d'une bonification à posteriori, par versement d'une ristourne après paiement à 100% de l'échéance de crédit.³⁴

On peut aussi envisager une alternative à la bonification des taux d'intérêt du crédit moyen terme, qui serait toujours de manière sélective et solidement argumentée quant au choix des objets, de prévoir une subvention directe sur ces objets(il s'agit des matériels agricoles). Elle présenterait l'avantage de ne plus bénéficier aux seuls demandeurs de crédit moyen terme, mais aussi aux achats réalisés au comptant, et donc d'avoir un impact plus large.

Cette alternative, alliée à une suppression ou à une réduction importante de la fiscalité sur le matériel agricole, est susceptible d'avoir un impact significatif.

Pour une évaluation pertinente des programmes de crédit rural, une base de données fiable doit être mise en place.

IV-1-6 : La mise en place d'un système d'évaluation des programmes de crédit rural

La difficulté pour évaluer les programmes de crédit est d'une part due à l'accès aux données souvent insuffisamment élaborées pour permettre les interprétations nécessaires.

L'exigence est relativement simple, et il s'agit avant tout d'une volonté des opérateurs de crédit.

L'élaboration de ces données statistiques devrait :

- Présenter annuellement, et toujours sur la même base pour permettre des comparaisons d'une année à l'autre de:
 - * l'encours de crédit de l'année, séparé en crédit court terme et en crédit moyen terme faisant apparaître :
- ✓ Les montants de crédit demandés ;
- ✓ Les montants de crédit décaissés ;
- ✓ Les montants de crédit remboursés

³⁴ De telles pratiques pourraient influencer les emprunteurs à rembourser la totalité de leur crédit

- ✓ Le taux de recouvrement :
- ✓ Le solde restant à rembourser :
 - * L'encours de crédit des années antérieures, classé par année, avec les recouvrements effectués, le solde restant impayé, le taux de recouvrement, le détail du principal et des intérêts dus ;
 - * La ventilation dans les deux précédents cas cités des crédits par objets, permettant de déterminer quels types de crédits posent problèmes, et d'en analyser les causes ;

Le système d'évaluation des programmes de crédit rural devra comprendre :

- L'établissement d'une banque de données informatisée, centralisant les données statistiques précédemment citées, avec une mise à jour périodique, débouchant sur des analyses et des interprétations diffusables ;
- La réalisation d'enquêtes auprès des bénéficiaires de crédit susceptible de compléter utilement les analyses de données statistiques.

Les résultats des analyses et des enquêtes permettront d'alimenter les orientations en matière de crédit et d'une commission nationale de l'épargne et du crédit rural.

Les paysans remboursent leur crédit que s'ils disposent des revenus assez importants. Ainsi, il est alors nécessaire de mettre en place des instruments d'évaluation des revenus ruraux.

IV-1-7 : La mise en place des instruments d'évaluation des revenus provenant de la culture de l'arachide

La suppression des subventions sur les intrants agricoles a conduit à un resserrement de l'écart entre coûts de production et revenus tirés de la vente des produits d'arachide. Cette réduction est un élément important qui menace directement la rentabilité du crédit rural, et la décision d'y recourir par le producteur.

Le développement du crédit rural (concernant la filière) doit être replacé dans le cadre plus général d'une politique agricole, qui prend en compte l'environnement économique de la production, dont le revenu agricole est un élément déterminant.

Pour cela, il faut y voir clair, et disposer d'un outil statistique fiable permettant de concevoir une telle politique.

La politique de subvention devrait être réactualisée et accompagnée d'une analyse rigoureuse sur le niveau du revenu. Les résultats des analyses faites permettraient de déterminer les correctives à prendre qui peuvent être :

- Subvention modérée et limitée dans le temps, à certains intrants, réactualisable au vu des évolutions économiques ;
- Réduction de certains droits et taxes pour faciliter l'accès à certains équipements (matériels de culture attelée).

De telles mesures, si elles sont prises, peuvent induire un coût supplémentaire pour les finances publiques, elles doivent nécessiter alors un traitement approprié.

En résumé, il ne peut y avoir un développement du crédit rural si un tel objectif n'est pas couplé à une politique des revenus agricoles. L'amélioration des conditions d'exploitation des terres cultivables et surtout celle de la commercialisation facilitent les remboursements des crédits contractés.

IV-1-8 : Amélioration de la commercialisation de l'arachide

Le niveau du revenu agricole justifie en général le niveau de remboursement des crédits. Donc, on peut avancer qu'une politique de revenu peut assurer la viabilité des institutions de crédit. Or dans le secteur de l'arachide après l'instauration du mécanisme de calcul du prix en 1997, plusieurs problèmes ont été soulevés. On peut citer en exemple le mécanisme des prix qui n'a pas toujours été appliqué et les décisions sur les prix ont été parfois prises par les autorités et non par le CNIA sans tenir compte des mécanismes.

Dans ce contexte, les évaluateurs estiment que le mécanisme actuel doit être abandonné et remplacé éventuellement par un prix négocié (ou plusieurs prix) entre parties au niveau du CNIA sur la base d'une information aussi complète que possible sur les volumes, les prix et les coûts. Afin d'assurer un maximum d'informations aux différents partenaires, le projet de création d'un observatoire de l'arachide tel que prévu dans le COM 96 devrait être relancé. L'abandon d'un mécanisme rigide de fonctionnement de la filière devrait également faciliter le processus de privatisation.

Pour améliorer la commercialisation de l'arachide il faut aussi mettre en place des nouvelles sources de débouchés telles que la création des sociétés de transformation de l'arachide en d'autres produits dérivés.

Une bonne politique du revenu agricole est indispensable elle permettrait aux paysans de pouvoir honorer leurs engagements sur les emprunts contractés. A cet effet, le prix au producteur à proposer aux paysans doit être incitatif.

IV-1-8-1 : Le carreau usine reste à mettre en oeuvre

La livraison carreau usine mise en place cette année responsabilise les collecteurs et leur permet de bénéficier des marges de commercialisation. La maîtrise des pertes est un facteur critique dans la collecte primaire. Le système de collecte s'appuie sur le système Sonagraines avec l'affectation des points de collecte répartis entre les OPS et les coopératives avec pour chaque point un quota de livraison. Ce système ne permettra pas une concurrence à l'achat cette année.

Dans les prochaines années, la livraison carreau usine entraînera une concurrence à l'achat qui influencera le prix. Les producteurs qui souhaitent maximiser leur revenu auront intérêt à faire jouer la concurrence ou à s'occuper eux-même de la collecte.

Les actions d'appui aux producteurs devront favoriser les groupements de producteurs pour qu'ils groupent leur produit afin d'améliorer leur capacité de négociation. Elles devront également assurer un maximum d'informations sur les conditions d'achat et de prix sur toute la zone.

Néanmoins, il faut signaler que l'avenir du CNIA dépend de sa capacité à mobiliser des ressources financières pour assurer les missions qui lui sont confiées. Il ne peut dépendre d'un bailleur de fonds dont la vocation est de s'arrêter à plus ou moins court terme.

Il a été posé comme étant une contrainte au développement du crédit rural destiné à la filière arachide le système foncier au Sénégal.

IV-1-9 : les contraintes du système foncier sur le développement du crédit rural

Le postulat étant que la situation actuelle de détention du droit d'exploitation de la terre n'est pas suffisamment sécurisante et ne permet pas la réalisation d'investissements à long terme. Cette situation est surtout présente dans la vallée du fleuve Sénégal. Ce problème doit être appréhendé avec prudence pour ne pas conduire à des mesures peu adéquates prises trop rapidement ou par suite d'insuffisances de l'analyse de ce problème.

Toute étude abordant ce problème devrait être faite en concertation avec les détenteurs du pouvoir sur la terre et les producteurs assurant la mise en valeur.

Une bonne politique du taux d'intérêt permet une relance de l'activité du crédit dans le secteur de l'arachide.

VI -1-10 : La politique du taux d'intérêt à adopter

« Un faible niveau du taux d'intérêt a des effets pervers sur le système financier Rural ». Adams, Graham et Von Pische(1984) adoptent ce point de vue. Ils affirment que le crédit bon marché représente davantage un problème fondamental qu'une solution aux difficultés des marchés financiers ruraux. En nous inscrivant dans cette mouvance nous proposons une revue à la hausse des taux d'intérêt du crédit court terme à cause de son coût de gestion élevé compte tenu de sa durée.

Par ailleurs, il faut dire que, malgré un discours assez classique sur le coût élevé du crédit pour justifier des taux d'intérêt bas (pauvreté des paysans, faibles revenus, capacité d'endettement réduite), repris souvent par les paysans eux même face aux structures de développement, ces derniers n'hésitent pas à pratiquer des taux de 20% à 25% et plus parfois lorsqu'ils sont maîtres du concept de crédit et de sa gestion à partir de leurs propres ressources au niveau du groupe.

D'autres arguments militent aussi en faveur d'un relèvement des taux d'intérêt, qui peut être progressif. Il s'agit de créer des conditions incitatives au remboursement du crédit en incluant dans le taux d'intérêt une ristourne qui serait versée aux clients remboursant à 100%. Il faut inciter aussi les bénéficiaires de cette ristourne à constituer des fonds de solidarité internes aux groupes, pour garantir les risques d'impayés.

En prenant en compte l'ensemble des propositions ci dessus, la politique de relance du crédit agricole destinée au secteur de l'arachide doit comporter les aspects suivants :

IV-2 SECTION2 : La politique de relance du crédit

On peut cependant proposer des étapes afin de relancer les investissements des paysans dans l'amélioration de leur exploitation agricole :

La première étape devrait être de procéder à une analyse fine des arriérés de dettes ;

La deuxième étape devrait être de présenter cette analyse aux organisations paysannes et à celles concernées par le crédit et de renégocier avec elles une nouvelle politique de crédit agricole.

La politique négociée de relance du crédit agricole pourrait comporter les éléments suivants :

- Une annulation partielle des arriérés de dettes et un étalement sur plusieurs années de la dette restante de façon que cela soit compatible avec l'octroi de nouveaux prêts ;
- Une bonification du taux d'intérêt comme déjà énoncé pour une durée déterminée qui devrait être fixée en fonction du temps nécessaire pour restructurer la Sonacos et donc pour améliorer la productivité ;

- La suppression effective des monopoles publics et privés en amont et en aval de la production arachidière. Cela concerne les ICS (pour les engrais), la SISMAR (pour la fabrication du matériel agricole), la Sonacos et aussi la CNCAS qui ne devrait plus avoir le monopole du crédit.

Le statut de quasi-monopole de la CNCAS a été néfaste pour le développement du crédit en milieu rural. La CNCAS est très sensible aux influences politiques, administratives et religieuses dans l'octroi et la récupération du crédit agricole.

Des prêts sont ainsi octroyés à des producteurs sans aucune garantie. Si beaucoup de paysans font leur possible pour rembourser, certains prennent facilement prétexte d'une mauvaise pluviométrie pour échapper à leur obligation. Les expériences passées d'annulation de la dette paysanne par l'Etat leur donne d'ailleurs raison. Il paraît difficile dans une telle situation d'avoir des comportements économiques rigoureux de la part de tous les acteurs.

Cependant, la suppression du monopole de la CNCAS sera sans doute longue dans la mesure où dans le contexte actuel, les banques privées trouveront trop risqué d'intervenir dans le crédit agricole. L'Etat peut les y inciter de plusieurs façons. Les fonds de garantie, les fonds de calamité, les fonds de bonification des taux d'intérêt ne devraient plus être réservés à la CNCAS mais à bénéficier à tous les organismes de crédit intervenant dans le crédit agricole.

Les mutuels d'épargne et de crédit, pourraient aussi intervenir dans le crédit de campagne (semences, engrais, produits phytosanitaires); Les banques privées pourraient dans un premier temps intervenir dans le crédit long terme dans les zones où la production de l'arachide est favorable.

Dans la mise en oeuvre de la politique, l'accent doit d'avantage être mis sur les systèmes de financement décentralisés. Les expériences nationales et internationales fondées sur les principes mutuels ont montré les avantages de ce mode de gestion dans le secteur agricole où la taille des exploitations est petite et ne favorise pas l'accès au crédit. Les banques mutualistes offrent des avantages d'une plus grande responsabilisation des utilisateurs de crédit dans un cadre décentralisé et d'une plus grande proximité. Elles pourront soutenir les propriétaires des petites exploitations non bancarisables pour favoriser leur accès au crédit et accroître leur participation dans la création de richesse dans le monde rural.

La concurrence ainsi créée limiterait les influences extérieures dans l'octroi et la récupération de prêts. En l'absence de concurrents nationaux, la SISMAR et les ICS (Industries Chimiques du Sénégal) devraient être davantage soumises à la concurrence des produits importés. La privatisation de la Sonacos n'offre pas encore l'assurance de la suppression de leur monopole, mais cela est possible.

La Sonacos commence à être concurrencée par la Novasen et cette concurrence peut être accrue même si la Sonacos n'est pas privatisé par appartement.

Le renforcement des comités interprofessionnels est aussi nécessaire pour la coordination des actions de la filière et pour une meilleure répartition du bénéfice.

CONCLUSION CHAPITRE IV

Une bonne politique de financement de la filière arachide doit prendre en considération de manière privilégiée l'environnement économique dans lequel il s'insère. Cet environnement pourrait être amélioré en prenant en compte les suggestions faites ci dessus. Cependant la politique doit concerner non seulement les besoins du secteur arachidier, mais aussi les besoins des agriculteurs dans le monde rural. Ceux –ci ont des besoins de crédit pour des activités non agricoles et le fait de prendre cela en compte pourrait être un facteur de succès.

CONCLUSION GENERALE

Les pays africains dès leur accession à l'indépendance, se sont confrontés à l'incontournable problématique du développement économique et social. Ces pays directement sortis de l'ère coloniale et économiquement arriérés devraient s'insérer dans une économie mondiale en pleine mutation. A cet effet, le secteur agricole considéré comme le secteur prioritaire à développer pour amorcer une croissance durable de l'économie a connu plusieurs types d'interventions.

C'est ainsi que les systèmes de financement des banques classiques, la micro finance, les finances informelles et même la gramen bank ont tous été expérimentés pour relancer l'agriculture sans pour autant donner les résultats escomptés. Les critères de viabilité des IFR n'ont jamais été respectés et le problème de financement du monde rural reste aujourd'hui une équation difficile à résoudre.

Le Sénégal pour développer la filière de l'arachide avait mis en place des stratégies de financement : l'ONCAD a été créé pour assister les producteurs ruraux mais les résultats ont révélé un déficit de plusieurs milliards de francs. Toujours dans cette lancée, la NPA intervenue dans les années 80 a restructuré le secteur agricole et on a assisté alors à la mise en place de la banque agricole (CNCAS) et à l'avènement de plusieurs autres intervenants dans la filière arachide.

Malgré tous ces efforts, les petits exploitants restent privés de crédits agricoles suffisants. En sus, l'appauvrissement continu des terres à cause de la monoculture, le déficit pluviométrique, les programmes de maîtrise de l'eau peu avancés qui ne concernent qu'une infime partie du pays(la vallée de fleuve), le manque d'appuis technologiques et d'infrastructures font du secteur arachidier qui jadis constituait la locomotive de l'économie sénégalaise, un moteur en panne. La cause réelle de cette situation est due essentiellement au manque de stratégies dynamiques pour financer la filière.

Pour que cette filière soit véritablement ce pôle de croissance primaire et d'impulsion de l'ensemble des secteurs de l'activité économique, des ruptures radicales, doivent être opérées pour réaliser un renversement de la situation actuelle du monde rural. L'Etat ayant compris cela a mis en place le système carreau usine pour responsabiliser les producteurs dans la commercialisation de l'arachide. Il s'est désengagé complètement de la filière. Toutefois à cause d'un manque d'informations et de préparation des acteurs, l'instauration du système carreau usine a été catastrophique pour le pays et de nombreuses malversations ont été enregistrées.

Pour résoudre tous ces problèmes une politique financière rigoureuse devrait être mise en place qui pourraient concerner les aspects suivants : une définition d'une approche régionale en matière de crédit, une sécurisation du crédit pour rendre viable les institutions financières agricoles(fonds de calamité, de solidarité etc.), des moyens d'amélioration des revenus des paysans, des conditions de production et d'organisation des marchés pour ainsi faciliter le remboursement du crédit. Il faut aussi faciliter la concurrence entre la CNCAS et les SFD et d'autres structures financières intervenant dans la filière pour le crédit, trouver des concurrents pour les ICS et la SISMAR pour ce qui de l'engrais et du matériel agricole, faciliter l'accès aux crédits des petits exploitants et aussi la mise en place d'une base de données pour la filière. Ces transformations structurelles et profondes doivent impliquer tous les acteurs de la filière. L'Etat devrait être dynamique et performant pour gérer cette politique financière. Il doit mener des actions de contrôle, d'information et de formation. Il doit aussi mettre en place une politique de recherche développement et de vulgarisation technologique pour les semences pour l'amélioration de la productivité et des rendements de l'arachide.

La mise en place d'une telle politique pourrait permettre une relance de la filière arachidière et de l'agriculture sénégalaise dans son ensemble.

Cependant, il faut souligner que cette étude présente des limites certaines. Des améliorations peuvent lui être apportées en insistant d'avantage sur les moyens mis en place par les institutions de microfinance pour le développement de leurs activités. Des propositions peuvent être faites à ce niveau pour une augmentation de la capacité d'intervention de ces structures et pour une accessibilité plus grande du crédit.

On peut aussi améliorer cette étude en insistant d'avantage sur l'aspect de la formalisation en établissant par exemple un modèle économétrique fiable de financement du monde rural. Des modèles comme celui de Bottomley (voir chapitre I) pourrait être utilisé dans d'autres études afin de voir si les institutions de crédit savent bien contrôler le niveau de leur taux d'impayés. Finalement, la filière arachide est en complémentarité avec celle des céréales, il serait important dans une autre étude d'introduire la problématique de financement des cultures vivrières qui ont une influence considérable sur les stratégies des producteurs d'arachide.

ANNEXE

Tableau n° 3 Evolution des superficies de la production et des rendements du secteur arachide

Année	Surface(1000 ha)	Production (1000t)	Rendement(kg/ha)
1960/61	974	889	912
1961/62	1.021	992	917
1962/63	1.010	892	883
1963/64	1.079	949	879
1964/65	1.051	1.017	967
1965/66	1.108	1.120	1010
1966/67	1.110	855	770
1987/68	1.159	1.002	864
1968/69	1.188	819	689
1969/70	961	787	818
1970/71	1.046	581	555
1971/72	1.055	981	929
1972/73	1.069	570	533
1973/74	1.023	656	641
1974/75	1.050	980	933
1975/76	1.310	1432	1093
1976/77	1.293	1.186	917
1977/78	1.161	509	438
1978/79	1.153	1.050	910
1979/80	1.047	673	642
1980/81	1.064	520	488
1981/82	1.009	866	858
1982/83	1.442	1.139	789
1983/84	1.080	570	525
1984/85	858	669	779
1985/86	594	590	993
1986/87	789	821	1040
1987/88	830	946	1139
1988/89	885	717	810
1989/90	763	819	1073
1990/91	886	678	765
1991/92	849	727	856
1992/93	926	552	596
1993/94	750	602	802
1994/95	892	678	760
1995/96	841	791	940
1996/97	877	609	694
1997/98	746	520	697
1998/99	540	558	1033
1999/00	767,887	762,815	933
2000/01	918,409	895,792	975

Source : Ministère de l'agriculture

Tableau n°14 Evolution des quantités collectées du prix au producteur et des montants de financement de la filière arachide

Année	Quantités Collectées (1000 tonnes)	Prix au producteur (FCFA)	Montants des financements(en millions de FCFA)
1960/61	786	21	16.506
1961/62	860	21	18.060
1962/63	766	21	16.086
1963/64	806	21	16.926
1964/65	867	21	18.207
1965/66	993	21	20.853
1966/67	791	21	16.611
1987/68	834	17	14.178
1968/69	623	17	10.591
1969/70	593	17	10.081
1970/71	447	18,5	8269,5
1971/72	747	22	16.434
1972/73	430	22	9460
1973/74	427	24	10.248
1974/75	638	40	25.520
1975/76	1300	40	52.000
1976/77	1000	40	40.000
1977/78	520	40	20.800
1978/79	1.060	40	42400
1979/80	676	43	29.068
1980/81	173	46	7.958
1981/82	688	60	41.280
1982/83	903	60	54.180
1983/84	319	50	15.950
1984/85	232	50	11.600
1985/86	340	90	30.600
1986/87	593	90	53.370
1987/88	703	90	63.270
1988/89	400	70	28.000
1989/90	594	70	41 .:580
1990/91	260	70	18.200
1991/92	371,8	80	29.744
1992/93	127,6	80	10.208
1993/94	215	70	15.050
1994/95	255	120	30.600
1995/96	254,7	125	31.837,5
1996/97	108		
1997/98	155	150	23.250
1998/99	207,4	160	33.184
1999/00	374,5	145	54.302,5
2000/01	537,1	145	77.879,5
2001/02	400	120	48.000

Source : Ministère de l'agriculture

Tableau n°15 Evolution des quantités collectées en %

Année	Production (1000t)	Quantités Collectées (1000 tonnes)	Quantités Collectées (en %)
1960/61	889	786	88
1961/62	992	860	86
1962/63	892	766	85
1963/64	949	806	85
1964/65	1.017	867	85
1965/66	1.120	993	88
1966/67	855	791	92
1987/68	1.002	834	83
1968/69	819	623	76
1969/70	787	593	75
1970/71	581	447	76
1971/72	981	747	76
1972/73	570	430	75
1973/74	656	427	65
1974/75	980	638	65
1975/76	1432	1300	90
1976/77	1.186	1000	84
1977/78	509	520	102
1978/79	1.050	1.060	100,9
1979/80	673	676	100,4
1980/81	520	173	33
1981/82	866	688	79
1982/83	1.139	903	79
1983/84	570	319	55
1984/85	669	232	34
1985/86	590	340	57
1986/87	821	593	72
1987/88	946	703	74
1988/89	717	400	55
1989/90	819	594	72
1990/91	678	260	38
1991/92	727	371,8	51
1992/93	552	127,6	23
1993/94	602	215	35
1994/95	678	255	37
1995/96	791	254,7	32
1996/97	609	108	17
1997/98	520	155	30
1998/99	558	207,4	37
1999/00	762,815	374,5	49
2000/01	895,792	537,1	60
2001/02	1.014	400	40

Source : Ministère de l'agriculture

BIBLIOGRAPHIE

Adam Dale et Von pische “Undermining rural development with cheap credit : Overview of the importance of interest rate policies” Boulder Western Press, 1994.

Biswa N. et Bhattacharyay “ Performance, Evaluation for rural financial markets in low income countries: Saving and developing” Quarterly review n°4, 1983.

Boer Anne « Mobilisation pour l'épargne africaine » , Jeune Afrique Economie, 15 juillet 1996.

Boer Anne « Quand les femmes africaines ont des projets » Jeune Afrique Economie n°208 p83, decembre 1995.

Calkins Peter, Sylvain Lariviere , Frédéric Martin, Anastase Nteziyaremye « Facteurs de succès et d'échecs du crédit agricole dans les pays économiquement moins développés », Département d'Economie Rural , Université Laval pour compte SDID, juin 1992.

Fournier Jean Bernard, Pierre Giguere, Canille, G. Moreau « Elaboration d'un cadre juridique pour l'implantation d'un réseau mutualiste au Sénégal » Revue canadienne d'étude au développement volume XIV n°3, 1993.

Freud Claude, Ellen Hanak Freud, Jacques Richard, Pierre Thenevin « L'arachide au Sénégal : Un moteur en panne » KARTHALA-CIRAD, 1997.

IRAM, Rapport sur les plans d'actions en matière d'épargne et de crédit rural, 1989.

IDA, Evaluation à mis parcours du Programme de relance de la filière arachide, juillet 2002.

Kassé Moustapha « L'Etat, le banquier et le technicien face aux défis du monde rural sénégalais » NEAS-CREA, 1996.

Liberson J. M. et alii“ Synthesis of AID experience small market 1973-7985” AID Social Study n°41 US AID, October 1985.

Mbengue Serigne « Evolution récente de la production de l'arachide au Sénégal » Institut Geographie,1988.

Mc Kenzie John “Credit for the informal Sector : An experiment with the informal sector in Senegal” , Management Systems International , 1989.

Ministère du Développement rural , Etude comparative des programmes de crédit rural agricoles, juin 1989.

Ndiaye Fodé « Finance et développement rural au Sénégal : L'expérience de la CNCAS » CREA , 1997.

Okorie Aja « Major determinants of agriculture Smallholder loan repayment in a developing economy : Empirical Evidence from Ondo State, Nigeria » S&D n°1, 1986.

Popiel Paul A « Les institutions financières en détresse : Causes et remèdes » IDE , 1989.

Stiglitz J. « **The role of the state in financial markets** » Annual conference on development Economics, Proceeding of the World Bank, 1993.

Sylla Yatma, Ababacar Diouf et Alioune Blaise Mbengue « **Evaluation à mis parcours de la campagne de collecte et de commercialisation arachidière** » UNCAS, mars 2002.

Tuck Laura « **Formal and Informal Financial Markets in rural Senegal** » Princeton University, october 1983.

USAID, A critical review of literature on formal and informal finance in Senegal , 1989.

Vincent Fernand « **Financer autrement les associations et ONG de développement du tiers monde** » IRED- CTA , 1995